

ARRETE n° 671 CM du 24 mai 2017
portant création du brevet polynésien des métiers d'art.

NOR : CMA1700146AC

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du ministre du travail et de la formation professionnelle, en charge de la fonction publique et de la recherche, et du ministre de l'éducation, de la jeunesse et des sports, en charge de l'enseignement supérieur,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 676 PR du 16 septembre 2014 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu le décret n° 94-522 du 21 juin 1994 portant approbation de la nomenclature des spécialités de formation ;

Vu le décret n° 2006-583 du 23 mai 2006 relatif aux dispositions réglementaires du livre III du code de l'éducation ;

Vu le code du travail et notamment son article LP. 6312-13 ;

Vu la convention relative à l'éducation entre la Polynésie française et l'Etat n° 99-16 du 22 octobre 2016 ;

Vu l'avis des partenaires sociaux en concertation globale tripartite, en date du 9 mai 2017 ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 17 mai 2017,

Arrête :

Article 1er. — Il est créé un brevet polynésien des métiers d'art, classé au niveau IV de la nomenclature des niveaux de formation et dans le domaine d'activité "autres disciplines artistiques et spécialités artistiques plurivalentes", 134.

L'appellation la plus courante de l'emploi et du niveau de qualification est maître artisan.

Ce brevet comprend les options suivantes :

- Options A : sculpture ;
- Options B : gravure.

Art. 2. — Le brevet polynésien des métiers d'art, réparti en huit unités obligatoires et une unité facultative, se décompose comme suit :

- Unité 1 : formation en milieu professionnelle et économie-gestion ;
- Unité 2 : projet de réalisation ;
- Unité 3 : cultures artistiques ;
- Unité 4 : arts appliqués ;
- Unité 5 : mathématiques-sciences physiques et chimiques ;
- Unité 6 : langue vivante ;
- Unité 7 : français et histoire-géographie et éducation civique ;
- Unité 8 : éducation physique et sportive ;
- Unité facultative : langue vivante ou langue des signes française.

Art. 3. — La préparation à ce brevet comporte une période de formation en milieu professionnel de douze semaines. La répartition annuelle de ces périodes est définie par les organismes de formation visés à l'article 6 ou par les établissements publics territoriaux d'enseignement public ou privé visés à l'article 7 du présent arrêté. Cependant, la durée globale de la période de formation en milieu professionnel ne peut être partagée en plus de cinq périodes et la durée de chaque période ne peut être inférieure à trois semaines.

Art. 4. — Le référentiel des activités professionnelles et le référentiel de certification du brevet polynésien des métiers d'art sont annexés au présent arrêté.

Ces documents constituent le cadre auquel se réfèrent l'organisme de formation ou l'établissement public territorial d'enseignement public ou privé et les membres de jury statuant sur la délivrance dudit diplôme.

CHAPITRE II

Organisation de la formation

Art. 5. — L'accès à la formation est ouvert à toute personne justifiant au minimum d'un diplôme de niveau V.

Art. 6. — Le Centre des métiers d'art de la Polynésie française est autorisé à organiser la formation dudit brevet. Le cas échéant, le bénéficiaire de la formation est inscrit sous le statut de stagiaire de la formation professionnelle continue tel que défini aux articles LP. 6331-1 et suivants du code du travail.

Peuvent également organiser la formation du diplôme visé, les organismes de formation agréés suivant les conditions d'agrément fixées par arrêté pris en conseil des ministres.

Art. 7. — Sur autorisation du ministre en charge de l'éducation, les établissements publics territoriaux d'enseignement public ou privé peuvent organiser la formation et les sessions d'examen dudit brevet. Le cas échéant, le bénéficiaire de la formation est inscrit sous le statut scolaire.

Art. 8. — La liste et les horaires des enseignements dispensés sont définis conformément au tableau figurant en annexe 2 du présent arrêté. La préparation à ce brevet comporte une période de formation en milieu professionnel de douze à seize semaines.

Art. 9. — Dans le cadre des enseignements obligatoires, un ou plusieurs projets pluridisciplinaires à caractère professionnel sont réalisés en première année et en deuxième année de formation.

Le volume horaire consacré à ce ou ces projets est réparti à égalité entre les disciplines d'enseignement général et les disciplines d'enseignement technologique et professionnel.

Art. 10. — Le volume horaire des enseignements et des activités encadrées ne doit pas excéder, par élève ou stagiaire, huit heures par jour et trente-cinq heures par semaine.

Art. 11. — Les enseignements peuvent être dispensés en classe entière ou en groupes à effectif réduit.

CHAPITRE III

Evaluation et délivrance du brevet polynésien des métiers d'art

Art. 12. — Le brevet polynésien des métiers d'art est obtenu par le succès aux examens ou, en tout ou en partie, par la validation des acquis de l'expérience, organisés selon le référentiel de certification et les dispositions du présent arrêté.

Art. 13.— Le règlement d'examen de chaque spécialité du brevet polynésien des métiers d'art fixe la liste des unités, le coefficient correspondant à chaque unité et les modalités d'examen.

L'examen comporte au maximum huit unités obligatoires et le cas échéant une unité facultative en langue vivante ou langue des signes française. A chaque unité constitutive du diplôme correspond une épreuve.

Art. 14.— Afin d'évaluer la maîtrise de l'ensemble des compétences nécessaire à l'obtention du certificat polynésien des métiers d'art, il est organisé des sessions d'examen. Peuvent se présenter aux épreuves du brevet polynésien des métiers d'art :

- 1) les candidats ayant effectué une session de formation dans un des organismes visés à l'article 6 ou dans un des établissements publics territoriaux d'enseignement public ou privé visés à l'article 7 du présent arrêté ;
- 2) les candidats sous statut individuel.

Art. 15.— Les personnes souhaitant faire valider les acquis de l'expérience adressent une demande de validation des acquis de l'expérience pour obtenir le diplôme visé, au service en charge de la validation des acquis de l'expérience (VAE).

La demande comprend les pièces suivantes :

- le formulaire de demande de validation des acquis de l'expérience ;
- l'ensemble des pièces justificatives prévues à l'article LP. 6412-3 du code du travail susvisé.

Art. 16.— Les compétences sont évaluées au vu :

- des résultats aux sessions d'évaluation par contrôle en cours de formation, pour les candidats mentionnés en 1) de l'article 14 du présent arrêté ;
- des résultats aux sessions d'évaluation par épreuves ponctuelles terminales, pour les candidats mentionnés en 2) de l'article 14 du présent arrêté ;
- du dossier de synthèse de pratique professionnelle (DSPP) pour la VAE, établi par le candidat et qui décrit sa pratique professionnelle, suivi d'un entretien avec le jury portant sur l'ensemble des compétences nécessaires à l'exercice du métier visé, pour les personnes mentionnées à l'article 15 du présent arrêté.

Art. 17.— Les phases de préparation des sujets d'examen, de déroulement des épreuves orales, pratiques et écrites, celles relatives aux corrections des copies et à l'harmonisation des épreuves orales et enfin concernant les jurys finaux et travaux post-examens sont organisées conformément au protocole relatif à l'organisation des examens pris en application de l'article 4 de la convention relative à l'éducation entre la Polynésie française et l'Etat sus-référencée.

Art. 18.— Les candidats à l'examen d'une spécialité de brevet polynésien des métiers d'art, titulaires de l'un des diplômes figurant en annexe 3 au présent arrêté sont, à leur demande, dispensés des unités scientifique (U5), langue vivante (U6), français, histoire - géographie, enseignement moral et civique (U7) et éducation physique et sportive (U8).

Art. 19.— Les candidats à l'examen d'une spécialité de brevet polynésien des métiers d'art, bénéficiaires de notes dans une ou plusieurs unités citées à l'article 18, au titre d'une autre spécialité à l'examen de laquelle ils ont été ajournés, peuvent à leur demande en conserver le bénéfice dans le cadre de la spécialité pour laquelle ils se présentent.

Art. 20.— L'évaluation de chaque épreuve est sanctionnée par une note variant de 0 à 20 en points entiers à laquelle s'applique le coefficient. La décision d'attribuer ou non le diplôme est prise, à l'issue des épreuves, lors d'une délibération des membres du jury. L'absence à une épreuve est éliminatoire.

Art. 21.— Les candidats non admis conservent pendant cinq années le bénéfice des notes égales ou supérieures à la moyenne obtenues à une ou plusieurs épreuves.

Les notes ainsi conservées par les candidats sont prises en compte avec celles des autres épreuves lors de sessions ultérieures pour l'attribution du diplôme. Si les candidats renoncent à ce bénéfice de notes, ils subissent l'examen dans l'ensemble des épreuves. Seules les notes alors obtenues au titre de cette session sont prises en compte pour l'attribution du diplôme.

Art. 22.— Le jury dresse un procès-verbal signé par l'ensemble des membres du jury sur lequel figurent pour chaque candidat les décisions d'attribution ou de refus du diplôme.

Art. 23.— Pour les candidats ayant effectué leur formation dans les conditions énoncées à l'article 6 du présent arrêté, le certificat polynésien des métiers d'art est délivré par le ministre en charge de la formation professionnelle, et par le ministre en charge de l'éducation, contresigné par le vice-recteur de la Polynésie française. Pour les candidats ayant effectué leur formation dans les conditions énoncées à l'article 7 du présent arrêté, le certificat polynésien des métiers d'art est délivré par le ministre en charge de l'éducation, contresigné par le vice-recteur de la Polynésie française.

Art. 24.— Les dispositions du présent arrêté sont applicables à compter du 1er septembre 2017.

Art. 25.— Le ministre du travail et de la formation professionnelle, en charge de la fonction publique et de la recherche, et le ministre de l'éducation, de la jeunesse et des sports, en charge de l'enseignement supérieur, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 24 mai 2017.

Pour le Président absent :

Le vice-président,
Teva ROHFRITSCH.

Par le Président de la Polynésie française :

Le ministre du travail
et de la formation professionnelle,
Tea FROGIER.

Le ministre de l'éducation,
de la jeunesse et des sports,
Nicole SANQUER-FAREATA.

REFERENTIEL

BREVET POLYNÉSIEN DES MÉTIERS D'ART

OPTIONS A : SCULPTURE

OPTIONS B : GRAVURE

ANNEXE 1

REFERENTIEL DU DIPLOME

ANNEXE 1 α

Référentiel des activités professionnelles

1 - Le contexte professionnel**1-1 Environnement économique et technique des emplois**

La majorité des entreprises du secteur de la gravure et de la sculpture est artisanale, mais on rencontre aussi des ateliers de type familiaux dans l'archipel des Marquises, l'archipel des Australes, l'archipel de la Société et dans l'archipel des Tuamotu.

Les artisans en métiers d'art polynésiens sont regroupés en associations et en fédérations.

Les ateliers de sculpture sont implantés majoritairement dans l'archipel des Marquises. La commercialisation de leurs réalisations s'organise essentiellement autour de deux expositions annuelles délocalisées à Tahiti.

La clientèle des entreprises d'arts polynésiens est locale et étrangère à la Polynésie (métropole, Asie ou Amérique du nord). Elle est composée de particuliers et de galeristes. Mais les productions peuvent également répondre à des commandes d'institutions, d'administrations, d'entreprises ou d'associations (restauration, réalisation de produits dérivés, de décors, d'accessoires, de maquettes...)

Les spécificités des arts polynésiens peuvent s'enrichissent de conceptions et de technologies nouvelles.

1-2 Emplois et types d'entreprises

Le titulaire du brevet polynésien des métiers d'art est un technicien d'art qualifié en gravure [sur os, bois, nacre] ou en sculpture (sur pierre, corail, bois et matériaux connexes), suivant l'option choisie.

Il exerce son activité dans :

- un atelier de fabrication artisanale ;
- un atelier de fabrication industrielle ;
- un atelier de création de bijoux ;
- ou un atelier de sculpture.

Les ateliers sont généralement des très petites entreprises (TPE) et des petites entreprises (PME), maximum 10 personnes.

La majorité des entreprises est spécialisée dans une de ces catégories, mais certaines interviennent sur plusieurs domaines.

Les entreprises d'arts polynésiens sont amenées à :

- concevoir ;
- fabriquer ;
- restaurer.

Les productions sont des petites séries ou des pièces uniques. Face à certaines commandes importantes, les ateliers peuvent se regrouper.

2 – Champ d'activité**2-1 Niveau de qualification**

L'appellation la plus courante de l'emploi et du niveau de qualification est maître artisan.

2-2 Définition de l'emploi et place dans l'organisation de l'entreprise

Le titulaire du brevet polynésien des métiers d'art exerce son activité sous la responsabilité du chef d'entreprise, du responsable de fabrication, du responsable du bureau d'étude ou du créateur.

Il procède à la fabrication et peut à terme encadrer une équipe de production.

Il assure le lien avec les fournisseurs extérieurs en fonction des besoins de l'atelier.

Il veille à la conformité et la qualité des produits finis et au respect des délais.

Outre la pratique des techniques traditionnelles, le titulaire du brevet polynésien des métiers d'art peut contribuer à la modernisation des équipements.

Il peut faire fonctionner et modifier les procédures d'utilisation d'outils informatisés.

Son activité consiste, en atelier et/ou sur site, à :

- **analyser et prendre en compte** un cahier ou une demande ;
- **participer** à l'élaboration et à la définition d'un ouvrage ;
- **préparer** sa réalisation technique ;
- **fabriquer et/ou restaurer** l'ouvrage ;
- **respecter** les normes d'hygiène et de sécurité ;
- **s'intégrer** dans le travail d'équipe en collaboration avec différents intervenants.

2-3 Perspectives d'évolution

Le titulaire du brevet polynésien des métiers d'art doit rapidement s'intégrer dans une équipe de travail et, après quelques mois passés dans l'entreprise, affirmer son autonomie et montrer sa capacité à prendre en charge la conduite de tout ou partie d'un projet selon son ampleur, jusqu'à son aboutissement.

Il peut poursuivre des études vers un diplôme national de niveau III.

Après quelques années d'expérience, il pourra évoluer vers la qualification de chef d'atelier.

Ayant acquis la maîtrise du métier, il pourra envisager de reprendre ou de créer une entreprise.

LES MATÉRIAUX, PRODUITS ET COMPOSANTS UTILISÉS

Matériaux communs	Nature
Bois et Dérivés	Massif : Swietenia macrophila (acajou), Santalum insulare (ahi), Casuarina equisetifolia ('aito), Thespesia populnea (miro), Calophyllum inophyllum (tamanu), Terminalia Glabrata (autera'a), Hibicus Tiliaceus (purau), Falcataria moluccana (falcata), Cocos nucifera (tumu ha'ari), Guettarda speciosa (kahaia), Agathis lanceolata (kaori), Pometia pinnata (kava), Intsia bijuga (kohu), Artocarpus altilis (uru), Samanea saman (marumaru), Pemphis acidula (mikimiki), Fagraea Berteriana (pua), Cordia subcordata (tou), Mangifera indica (vi)...
Matériaux et produits de fixation, d'assemblage, de mobilité	Adhésifs et colles réversibles ou non.
	Quincailleries d'assemblage et de positionnement.
	Organes de mobilité, coulissage, rotation...
	Éléments de réglages et de fixation.
Matériaux métalliques	Acier, inox.
Matériaux connexes	Corail.
	Pierre.
	Résine.
	Os.
	Noix de coco, fibres naturelles (pandanus, bourre de noix de coco, raffia...)
	Fibres synthétiques.
Produits de préservation et de finition	Teintes, patines.
	Produits de finition, laques, vernis, huiles, cires...
Équipements techniques intégrés	Éclairage.
	Mécanisme.

Matériaux spécifiques à la sculpture	Nature
Bois et Dérivés	Lamellé.
	Contre-plaqué.
Matériaux métalliques	Aluminium, acier, cuivre...
Produits de préservation et de finition	Peintures.
	Produits fongicides et insecticides.
Matériaux spécifiques à la gravure	Nature
Matériaux naturels	Corne de bœuf.
	Nacre.
	Coquillages.

RÉFÉRENTIEL DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

Pour chacune des tâches, le degré d'autonomie de l'opérateur est indiqué selon trois niveaux associant son autonomie réelle de savoir-faire et sa responsabilité concernant l'exécution et le résultat attendu de la tâche.

Sous contrôle (SC)	Le titulaire du brevet polynésien des métiers d'art exécute la tâche sous la responsabilité d'un supérieur hiérarchique et selon une méthode imposée (<i>autonomie partielle</i>).
Autonomie (A)	Le titulaire du brevet polynésien des métiers d'art maîtrise l'exécution de la tâche et peut en choisir la méthode d'exécution. (<i>autonomie totale</i>).
Responsabilité (R)	Le titulaire du brevet polynésien des métiers d'art exerce durant la tâche la responsabilité partielle ou totale : <ul style="list-style-type: none"> - A : des personnels (gestion d'une petite équipe et de la sécurité). - B : des moyens (utilisation rationnelle des matériels). - C : des produits réalisés (conformité, qualité).

Activités	A1 – Analyse technique et esthétique.
	A2 – Préparation de la réalisation.
	A3 – Réalisation de l'ouvrage.
	A4 – Gestion.
	A5 – Communication.

ACTIVITÉS	TÂCHES	SC	A	R	
A1 Analyse technique et esthétique	T1 - Prendre connaissance du cahier des charges, des documents, des consignes écrites et orales.		X		
	T2 - Étudier la faisabilité dans le respect du cahier des charges.		X		
	T3 - Reconnaître des informations esthétiques (style, époque, inspiration...) et techniques.		X		
	T4 - Analyser les informations esthétiques et techniques sous la forme d'esquisses et/ou de croquis préalables.		X		
	T5 - Proposer et définir une ou des solutions esthétiques et techniques en cohérence avec le cahier des charges.	X			
	T6 - Traduire plastiquement le projet (schémas, croquis perspectifs, maquettes, modélisation 3D...)		X		
	T7 - Proposer et argumenter des choix de solutions techniques.		X		
	T8 - Faire valider des solutions techniques, esthétiques et fonctionnelles au regard du cahier des charges.		X		
A2 Préparation de la réalisation	T1 - Choisir une méthode en fonction des solutions esthétiques et techniques retenues.		X	C	
	T2 - Sélectionner les moyens et procédés, déterminer les temps de réalisation et les planifier.		X		
	T3 - Prévoir les approvisionnements.	X			
	T4 - Prévoir et adapter l'outillage en adéquation avec le travail à réaliser.		X		
	Spécifiques à la sculpture				
	T5A - Établir la fiche de fabrication.		X	C	
	T6A - Définir les moyens et les procédés.		X		
	T7A - Procéder aux approvisionnements.	X			
	T8A - Déterminer l'ordre de réalisation des opérations, du débit à la sculpture, jusqu'aux opérations de finition.		X		
	Spécifiques à la gravure				
	T5B - Contrôler l'état du support, l'état des matières premières (nacres, os bois, coco, coquillage, bois, résine, nylon, fibre synthétique...) et leur quantité.		X	C	
	T6B - Appréhender le positionnement des nacres selon leurs proportions, leur forme et leurs couleurs.		X		
	T7B - Déterminer l'ordre de réalisation des opérations, du décapage à la gravure, jusqu'aux opérations de finition.		X		

ACTIVITES	TACHES	SC	A	R	
A3 Réalisation de l'ouvrage	T1 - Assurer la finition et le nettoyage de la pièce.		X	A B C	
	T2 - Vérifier la conformité et la qualité de la réalisation.		X	C	
	Spécifiques à la sculpture				
	T3A - Fabriquer tous types d'éléments pour la sculpture ornementale et statuaire.	X		A B C	
	T4A - Reprendre, ajuster des éléments pour l'assemblage de matériaux.		X	C	
	Spécifiques à la gravure				
	T3B - Fabriquer tous types d'éléments pour la gravure ornementale ou pour les accessoires.	X		A B C	
A4 Gestion	T1 - Gérer les coûts de production.	X		B C	
	T2 - Gérer les flux de matières et de matériels.		X		
	T3 - Gérer les coûts de fonctionnement.	X			
A5 Communication	T1 - Rendre compte de son travail, des informations et des observations.		X	C	
	T2 - Relever les interventions liées à la réalisation de l'ouvrage (temps, matières, environnement...).		X		
	T3 - Transmettre les informations pour constitution ou actualisation des ressources de l'entreprise.		X		
	T4 - Communiquer avec les différents partenaires (client, fournisseur...).		X		

TABLEAU DE DÉTAIL DES ACTIVITÉS

ACTIVITE	A1 – ANALYSE TECHNIQUE ET ESTHETIQUE	
TACHES		
<p>T1 - Prendre connaissance du cahier des charges, des documents, des consignes écrites et orales.</p> <p>T2 - Étudier la faisabilité dans le respect du cahier des charges.</p> <p>T3 - Reconnaître des informations esthétiques (style, époque, inspiration...) et techniques.</p> <p>T4 - Analyser les informations esthétiques et techniques sous la forme d'esquisses et/ou de croquis préalables.</p> <p>T5 - Proposer et définir une ou des solutions esthétiques et techniques en cohérence avec le cahier des charges.</p> <p>T6 - Traduire plastiquement le projet (schémas, croquis perspectifs, maquettes, modélisation 3D...)</p> <p>T7 - Proposer et argumenter des choix de solutions techniques.</p> <p>T8 - Faire valider des solutions techniques, esthétiques et fonctionnelles au regard du cahier des charges.</p>		
CONDITIONS D'EXERCICE		
Situation de travail		
	<ul style="list-style-type: none"> - bureau et bibliothèque ; - atelier ; - chantier (vallée, musées, marae...) 	
Données techniques / ressources		
	<ul style="list-style-type: none"> - directives et cahier des charges : concepts, données esthétiques et techniques ; - informations écrites et orales ; - nomenclatures ; - références documentaires, iconographiques et échantillons ; - expositions, musées, bibliothèques, moyens multimédias. 	
Moyens matériels		
	<ul style="list-style-type: none"> - outils graphiques ; - parc machine, outillage et équipement ; - équipements informatiques ; - matériaux et produits. 	
Sous contrôle : T5		Autonomie Totale : T1 T2 T3 T4 T6 T7 T8
Responsabilité sur :	A – Personnes <input type="checkbox"/>	B – Moyens <input type="checkbox"/> C – Produit <input type="checkbox"/>

RESULTATS ATTENDUS
<p><i>T1 - Prendre connaissance du cahier des charges, des documents, des consignes écrites et orales.</i></p> <p>R1 : La prise de connaissances des documents et des consignes permet d'identifier les données techniques à traiter.</p>
<p><i>T2 - Étudier la faisabilité dans le respect du cahier des charges.</i></p> <p>R2 : L'analyse du projet est pertinente.</p>
<p><i>T3 - Reconnaître des informations esthétiques (style, époque, inspiration...) et techniques.</i></p> <p>R3 : Les sources d'information sont choisies à bon escient. Les caractéristiques esthétiques et techniques du travail à réaliser sont déterminées.</p>
<p><i>T4 - Analyser les informations esthétiques et techniques sous la forme d'esquisses et/ou de croquis préalables.</i></p> <p>R4 : Les études complémentaires sont réalisées - croquis, dessins, maquettes de présentation, études.</p>
<p><i>T5 - Proposer et définir une ou des solutions esthétiques et techniques en cohérence avec le cahier des charges.</i></p> <p>R5 : Les contraintes esthétiques, techniques, déontologiques, de délais et de coût sont prises en compte.</p>
<p><i>T6 - Traduire plastiquement le projet (schémas, croquis perspectifs, maquettes, modélisation 3D...)</i></p> <p>R6 : Le rendu visuel du projet est pertinent.</p>
<p><i>T7 - Proposer et argumenter des choix de solutions techniques.</i></p> <p>R7 : Les solutions techniques proposées respectent :</p> <ul style="list-style-type: none">- le cahier des charges et les normes en vigueur ;- les moyens techniques de l'entreprise et/ou des sous-traitants ;- l'environnement et sa préservation ;- le lieu d'intervention ;- le budget prévisionnel.
<p><i>T8 - Faire valider des solutions techniques, esthétiques et fonctionnelles au regard du cahier des charges.</i></p> <p>R8 : Les solutions techniques et esthétiques sont présentées, hiérarchisées et argumentées. Elles permettent une validation par le responsable du projet.</p>

ACTIVITE	A2 – PRÉPARATION DE LA RÉALISATION
TÂCHES	
<p>T1 - Choisir une méthode en fonction des solutions esthétiques et techniques retenues.</p> <p>T2 - Sélectionner les moyens et procédés, déterminer les temps de réalisation et les planifier.</p> <p>T3 - Prévoir les approvisionnements.</p> <p>T4 - Prévoir et adapter l'outillage en adéquation avec le travail à réaliser.</p>	
Spécifiques à l'option sculpture	
<p>T5A - Etablir la fiche de fabrication.</p> <p>T6A - Définir les moyens et les procédés.</p> <p>T7A - Procéder aux approvisionnements.</p> <p>T8A - Déterminer l'ordre de réalisation des opérations : du débit, à la sculpture, jusqu'aux opérations de finition.</p>	
Spécifiques à l'option gravure	
<p>T5B - Contrôler l'état du support, l'état des nacres et leur nombre.</p> <p>T6B - Appréhender le positionnement des nacres selon leurs proportions, leur forme et leurs couleurs.</p> <p>T7B - Déterminer l'ordre de réalisation des opérations : du décapage, à la gravure, jusqu'aux opérations de finition.</p>	
CONDITIONS D'EXERCICE	
Situation de travail	
	<ul style="list-style-type: none"> - bureau d'étude (étude et analyse) ; - atelier ; - chantier (vallée, musées, marae...)
Données techniques / ressources	
	<ul style="list-style-type: none"> - cahier des charges, demande client ; - croquis, documentation ; - fiches techniques ; - nomenclatures des matières d'œuvre, propriétés des matériaux (technologie des matériaux, propriétés physiques et mécaniques, durabilité et imprégnabilité, caractéristique de mise en œuvre), utilisation des matériaux en Polynésie française ; - catalogues des fournisseurs ; - archives artistiques, patrimoniales et techniques propres aux réalisations antérieures (support papier et/ou numérique) ; - documents de gestion, fiches de suivi d'atelier ; - planning des activités de l'atelier et organisation des tâches internes et externes ; - conditions d'hygiène et de sécurité relatives à la profession ; - réglementation du travail.

Moyens matériels			
<ul style="list-style-type: none">- outils graphiques traditionnels ;- équipements informatiques et multimédia ;- logiciels DAO, CAO, bureautique ;- parc machine, outillage et équipement ;- matériaux et produits.			
Sous contrôle : T3 T7A		Autonomie Totale : T1 T2 T4 T5A T6A T8A T5B T6B T7B	
Responsabilité sur :	A – Personnes <input type="checkbox"/>	B – Moyens <input type="checkbox"/>	C – Produit <input checked="" type="checkbox"/>

RESULTATS ATTENDUS
<p><i>T1 - Choisir une méthode en fonction des solutions esthétiques et techniques retenues.</i></p> <p>R1 : Les méthodes choisies permettent la réalisation conformément aux caractéristiques esthétiques et techniques de l'ouvrage.</p>
<p><i>T2 - Sélectionner les moyens et procédés, déterminer les temps de réalisation et les planifier.</i></p> <p>R2 : Les interventions nécessaires sont correctement identifiées. Les dates et la durée de chaque intervention respectent le planning.</p>
<p><i>T3 - Prévoir les approvisionnements.</i></p> <p>R3 : Les matières d'œuvre proposées sont conformes aux exigences de la réalisation et leur disponibilité est assurée.</p> <p>Le coût estimatif et la date de livraison envisagée sont pertinents.</p>
<p><i>T4 - Prévoir et adapter l'outillage en adéquation avec le travail à réaliser.</i></p> <p>R4 : Les postes, les outillages, les matières d'œuvre et les produits sont installés de façon rationnelle et ergonomique.</p> <p>Les réglages des machines sont conformes aux données du projet.</p> <p>Les opérations peuvent être mises en œuvre en toute sécurité.</p>
Spécifiques à l'option sculpture
<p><i>T5A - Etablir la fiche de fabrication.</i></p> <p>R5A : Les quantitatifs de l'ouvrage sont réalisés exhaustivement et regroupés par familles de matériaux...</p>
<p><i>T6A - Définir les moyens et les procédés.</i></p> <p>R6A : Les modes opératoires permettent la réalisation, et respectent les normes de sécurité, les usages professionnels et déontologiques.</p>
<p><i>T7A - Procéder aux approvisionnements.</i></p> <p>R7A : Les matières d'œuvre proposées sont conformes aux exigences de la réalisation et leur disponibilité est assurée.</p>
<p><i>T8A - Déterminer l'ordre de réalisation des opérations : du débit, à la sculpture, jusqu'aux opérations de finition.</i></p> <p>R8A : Le déroulement est fonctionnel.</p>
Spécifiques à l'option gravure
<p><i>T5B - Contrôler l'état du support, l'état des nacres et leur nombre.</i></p> <p>R5B : L'évaluation qualitative et quantitative des supports et des nacres est exhaustive, rigoureuse et fiable.</p>
<p><i>T6B - Appréhender le positionnement des nacres selon leurs proportions et leurs couleurs.</i></p> <p>R6B : Les nacres sont sélectionnées conformément aux usages professionnels.</p>
<p><i>T7B - Déterminer l'ordre de réalisation des opérations : du décapage, à la gravure, jusqu'aux opérations de finition.</i></p> <p>R7B : Le déroulement est fonctionnel.</p>

ACTIVITE	A3 – RÉALISATION DE L'OUVRAGE	
TACHES		
T1 - Assurer la finition et le nettoyage de la pièce. T2 - Vérifier la conformité et la qualité de la réalisation.		
Spécifiques à la sculpture		
T3A - Fabriquer tous types d'éléments pour la sculpture ornementale et statuaire. T4A - Reprendre, ajuster des éléments pour l'assemblage de matériaux.		
Spécifiques à la gravure		
T3B - Fabriquer tous types d'éléments pour la gravure ornementale ou pour les accessoires. T4B - Reprendre, ajuster et incruster tous types d'éléments sur la pièce.		
CONDITIONS D'EXERCICE		
Situation de travail		
	- atelier ; - chantier (vallée, musées, marae...)	
Données techniques / ressources		
	<ul style="list-style-type: none"> - cahier des charges, demande client ; - fiches techniques ; - nomenclatures des matières d'œuvre, propriétés des matériaux (technologie des matériaux, propriétés physiques et mécaniques, durabilité et imprégnabilité, caractéristique de mise en œuvre), utilisation des matériaux en Polynésie française ; - poste de travail, matières d'œuvre, matériels et outillages spécifiques ; - technologies traditionnelles et nouvelles technologies ; - archives artistiques, patrimoniales et techniques propres aux réalisations antérieures ; - support papier et/ou numérique, moules et empreinte ; - informations relatives aux risques divers (produits, machines, situation du poste de travail) ; - conditions d'hygiène et de sécurité relatives à la profession. 	
Moyens matériels		
	<ul style="list-style-type: none"> - équipements informatiques et multimédia ; - logiciels DAO, CAO, bureautique ; - parc machine, outillage et équipement ; - matériaux et produits. 	
Sous contrôle : T3A T3B		Autonomie Totale : T1 T2 T4A T4B
Responsabilité sur :	A – Personnes <input checked="" type="checkbox"/>	B – Moyens <input checked="" type="checkbox"/> C – Produit <input checked="" type="checkbox"/>

RESULTATS ATTENDUS

T1 - Assurer la finition et le nettoyage de la pièce.

R1 : La pièce est prête à être livrée.

T2 - Vérifier la conformité et la qualité de la réalisation.

R2 : Le contrôle est exhaustif et permet de déceler d'éventuels défauts.

Spécifiques à l'option sculpture

T3A - Fabriquer tous types d'éléments pour la sculpture ornementale et statuaire.

T4A - Reprendre, ajuster des éléments pour l'assemblage de matériaux.

R3A et R4A :

La réalisation est conforme au projet sur les plans esthétique et technique.

Le rendu de l'exécution est conforme aux usages professionnels.

La réalisation est assurée dans les délais fixés.

Spécifiques à l'option gravure

T3B - Fabriquer tous types d'éléments pour la gravure ornementale ou pour les accessoires.

T4B - Reprendre, ajuster et incruster tous types d'éléments sur la pièce.

R3B et R4B :

La réalisation est conforme au projet sur les plans esthétique et technique.

Le rendu de l'exécution est conforme aux usages professionnels.

La réalisation est assurée dans les délais fixés.

ACTIVITE	A4 – GESTION	
TACHES		
T1 - Gérer les coûts de production.		
T2 - Gérer les flux de matières et de matériels.		
T3 - Gérer les coûts de fonctionnement.		
CONDITIONS D'EXERCICE		
Situation de travail		
	<ul style="list-style-type: none"> - entreprise ; - atelier ; - chantier (vallée, musées, marae...) 	
Données techniques / ressources		
	<ul style="list-style-type: none"> - cahier des charges, demande client ; - documentation iconographique et technique ; - support papier et numérique ; - documents de comptabilité et de gestion ; - fiches de suivi d'atelier ; - planning des activités de l'atelier et organisation des tâches internes et externes. 	
Moyens matériels		
	<ul style="list-style-type: none"> - équipements informatiques et multimédia ; - logiciels professionnels et bureautique. 	
Sous contrôle : T1 T3		Autonomie Totale : T2
Responsabilité sur :	A – Personnes <input type="checkbox"/>	B – Moyens <input checked="" type="checkbox"/> C – Produit <input checked="" type="checkbox"/>
RÉSULTATS ATTENDUS		
T1 - Gérer les coûts de production.		
R1 : Les coûts de productions sont conformes au cahier des charges.		
T2 - Gérer les flux de matières et de matériels.		
R2 : Le suivi des matières est assuré conformément aux usages de la profession.		
T3 - Gérer les coûts de fonctionnement.		
R3 : Les coûts de fonctionnement sont conformes au cahier des charges.		

ACTIVITE	A5 – COMMUNICATION		
TACHES			
<p>T1 - Rendre compte de son travail, des informations et des observations. T2 - Relever les interventions (temps, matières, environnement...) T3 - Transmettre les informations pour constitution ou actualisation des ressources de l'entreprise. T4 - Communiquer avec les différents partenaires (client, fournisseur...)</p>			
CONDITIONS D'EXERCICE			
Situation de travail			
	<ul style="list-style-type: none"> - atelier ; - chantier (vallée, musées, marae...) 		
Données techniques / ressources			
	<ul style="list-style-type: none"> - dossier technique du projet ; - fiche de relevés de temps ; - fiche d'activités journalières ; - planning de réalisation. 		
Moyens matériels			
	<ul style="list-style-type: none"> - moyens de communication : écrit (courrier papier, courriel), iconographique (photos...), oral (téléphone). 		
Autonomie Totale : T1 T2 T3 T4			
Responsabilité sur :	A – Personnes <input type="checkbox"/>	B – Moyens <input type="checkbox"/>	C – Produit <input checked="" type="checkbox"/>
RÉSULTATS ATTENDUS			
<p>T1 - Rendre compte de son travail, des informations et des observations. R1 : Le vocabulaire professionnel, esthétique et technique est maîtrisé Le compte rendu est clair, concis et exploitable.</p>			
<p>T2 - Relever les interventions (temps, matières, environnement...) R2 : Les informations recueillies (temps, quantités, points particuliers...) sont organisées, explicites, pertinentes et fiables.</p>			
<p>T3 - Transmettre les informations pour constitution ou actualisation des ressources de l'entreprise. R3 : Les données et les résultats de la fabrication et de l'installation sont saisis, transmis et exploitables.</p>			
<p>T4 - Communiquer avec les différents partenaires (client, fournisseur...) R4 : Les informations et les observations sont fiables et sont transmises à temps aux personnes concernées. La participation est constructive. Elle contribue à la bonne image de l'entreprise et de la profession.</p>			

ANNEXE 1 b
Référentiel de certification
- Compétences
- Savoirs associés

PRÉSENTATION DES CAPACITÉS GÉNÉRALES ET DES COMPÉTENCES

CAPACITÉS	COMPÉTENCES
<p>S'INFORMER ANALYSER</p>	<p>C1</p> <p>1 – Identifier, collecter, classer et hiérarchiser les informations esthétiques et stylistiques. 2 – Identifier, collecter, classer et hiérarchiser les informations techniques. 3 - Analyser les éléments d'une demande, d'un cahier des charges. 4 - Analyser les caractéristiques esthétiques, stylistiques et contextuelles d'un ouvrage existant ou en projet. 5 - Traduire graphiquement et/ou plastiquement une proposition. 6 - Traduire graphiquement des solutions fonctionnelles et techniques.</p>
<p>PRÉPARER ORGANISER</p>	<p>C2</p> <p>1 - Appliquer une méthodologie de projet. 2 - Établir une gamme de fabrication et d'assemblage. 3 - Sélectionner et organiser les moyens et procédés.</p>
<p>RÉALISER METTRE EN ŒUVRE</p>	<p>1 – Effectuer des opérations d'entretien et réparation d'usage.</p> <p>Spécifiques à l'option sculpture</p> <p>C3 2A – Réaliser les opérations de fabrication en sculpture.</p> <p>Spécifiques à l'option gravure</p> <p>2B – Réaliser les opérations de fabrication en gravure.</p>
<p>GÉRER CONTROLER</p>	<p>C4</p> <p>1 – Gérer les délais.</p>
<p>MAINTENIR ENTRETENIR</p>	<p>C5</p> <p>1 – Maintenir en état les matériels, les équipements et les outillages (maintenance de premier niveau).</p>
<p>COMMUNIQUER</p>	<p>C6</p> <p>1 – Communiquer avec les différents interlocuteurs. 2 – Rendre compte d'une activité.</p>

CAPACITÉ 1 : S'INFORMER, ANALYSER

C1.1		Identifier, collecter, classer et hiérarchiser les informations esthétiques et stylistiques.	
Compétences détaillées		Conditions	Résultats attendus
C1.1.1	Identifier et classer différents documents en réponse à un problème posé.	Concepts, directives. Cahier des charges : données esthétiques, techniques et économiques. Ressources documentaires artistiques, patrimoniales et techniques. Cahiers de tendances. Tarifs, valeurs de référence. Moyens de production.	Le classement des documents permet de mener à bien le sujet à traiter.
C1.1.2	Rechercher et/ou compléter les informations nécessaires à la résolution d'un problème posé. Évaluer la pertinence et la fiabilité de leur source.		Les informations recueillies sont en adéquation avec le projet. Le choix de la source est pertinent.
C1.1.3	Hiérarchiser les informations en fonction de critères définis : - périodes, styles, tendances... ; - typologies ; - matériaux...		Les informations sont classées en fonction des caractéristiques et des contraintes du dossier à traiter.
C1.1.4	Assurer le suivi de l'actualité artistique : - revues et sites professionnels et artistiques ; - salons, expositions, galeries ; - créateurs, designers, éditeurs...		Les nouveautés, tendances et évolutions sont sans cesse repérées, analysées et partagées au sein de l'entreprise.
C1.1.5	Constituer un corpus de références classées suivant : - une chronologie ; - des matériaux ; - des thématiques ou problématiques ;		La documentation est classée selon les critères choisis et mise à jour régulièrement.
C1.1.6	Actualiser le corpus de références nécessaires à l'exercice de son métier.		Les bases de données sont actualisées et sauvegardées.
Savoirs technologiques associés : S1 S2			

C1.2		Identifier, collecter, classer et hiérarchiser les informations techniques.	
Compétences détaillées		Conditions	Résultats attendus
C1.2.1	Identifier et classer les différents documents constituant le dossier de travail.	Concepts, directives. Cahier des charges : données esthétiques, techniques et économiques. Ressources documentaires artistiques, patrimoniales et techniques. Cahiers de tendances. Tarifs, valeurs de référence. Moyens de production.	Le classement des documents permet de mener à bien le sujet à traiter.
C1.2.2	Rechercher et/ou compléter les informations nécessaires. Évaluer la pertinence et la fiabilité de leur source.		Les informations recueillies sont en adéquation avec le projet. Le choix de la source est pertinent.
C1.2.3	Hiérarchiser les informations en fonction de critères définis : - réglementation, normes ; - domaines, sources ; - technique, esthétique, coût...		Les informations sont classées en fonction des contraintes spécifiques du dossier à traiter.
C1.2.4	Assurer la veille technologique : - revues techniques et sites professionnels ; - salons, expositions ; - fabricants, fournisseurs ; - marchés, concurrence...		Les nouveautés, tendances et évolutions technologiques sont sans cesse repérées, analysées et partagées au sein de l'entreprise.
C1.2.5	Constituer une documentation technique : - classement catégoriel ou fonctionnel ; - hiérarchie des données réglementaires et techniques.		La documentation est classée selon les critères choisis et mise à jour régulièrement.
C1.2.6	Actualiser les ressources techniques de l'entreprise.		Les bases de données sont actualisées et sauvegardées.
Savoirs technologiques associés : S3 S4 S5			

C1.3		Analyser les éléments d'une demande, d'un cahier des charges	
Compétences détaillées		Conditions	Résultats attendus
C1.3.1	Analyser, interpréter et mettre en relation les éléments formulés dans une demande ou un cahier des charges.		La demande du client est comprise.
C1.3.2	Identifier les contraintes : - techniques ; - fonctionnelles ; - formelles et esthétiques ; - budgétaire.	Concepts, directives. Cahier des charges : données esthétiques, techniques et économiques.	Les contraintes sont répertoriées et hiérarchisées de manière exhaustive.
C1.3.3	Appréhender les évolutions possibles des matériaux et des produits dans le temps.	Ressources documentaires artistiques, patrimoniales et techniques.	La vie des matériaux et des produits est prise en compte.
C1.3.4	Analyser de manière critique la faisabilité du projet. Proposer , si nécessaire, des adaptations.	Cahiers de tendances. Tarifs, valeurs de référence. Moyens de production.	L'analyse et les propositions d'adaptation sont pertinentes.
C1.3.5	Appréhender les évolutions possibles du produit dans le temps.		La vie du produit est prise en compte.
Savoirs technologiques associés : S1 S2 S3 S4 S5 S6 S7			

C1.4		Analyser les caractéristiques esthétiques, stylistiques et contextuelles d'un ouvrage existant ou en projet	
Compétences détaillées		Conditions	Résultats attendus
C1.4.1	Interpréter des données écrites et figurées.	Concepts, directives.	La lecture et la compréhension des documents sont exactes.
C1.4.2	Identifier un style ou une tendance et analyser les caractéristiques esthétiques, stylistiques d'un ouvrage.	Cahier des charges : données esthétiques, techniques et économiques.	Les caractéristiques esthétiques ou stylistiques sont correctement appréhendées.
C1.4.3	Situer un ouvrage dans son environnement artistique, culturel et social.	Cahiers de tendances.	
C1.4.4	Comparer et classer des ouvrages au regard de leurs caractéristiques, esthétiques, stylistiques, fonctionnelles.	Corpus de documents écrits et figurés relatifs aux arts appliqués, à la création artistique ou proposant des informations d'ordre esthétique et/ou stylistique : - croquis, dessins ; - plans (vues frontales, coupes...) ; - photographies ; - vidéos ;	Les comparaisons et les classements sont justes en fonction des critères choisis.
C1.4.5	Établir des constats à partir d'informations et de relevés.	- modélisation 2D ou 3D ; - maquettes.	Les rapprochements sont pertinents.
C1.4.6	Relever des informations et des constats d'ordre esthétique, stylistique ou contextuel sous forme de : - textes ; - croquis perspectifs ; - schémas ; - photographies ; - vidéos ; - maquettes de principes.	Visites in situ. Bases documentaires (centre de documentation, catalogues, Internet...). Musées, galeries, salles des ventes... Outils traditionnels ou numériques permettant une prise de notes, un relevé, ou la réalisation d'une maquette de principes.	Les informations observées et relevées sont suffisantes en qualité et en quantité. Elles sont traduites avec exactitude. Les codes et les techniques de représentation sont maîtrisés. Les moyens sont utilisés de manière rationnelle.
Savoirs technologiques associés : S1 S2 S3 S4 S5			

C1.5		Traduire graphiquement et/ou plastiquement une proposition	
Compétences détaillées		Conditions	Résultats attendus
C1.5.1	<p>Comparer et sélectionner des techniques de communication écrites ou graphiques.</p>		<p>Les techniques retenues sont expressives.</p> <p>Le choix des outils et des techniques est pertinent.</p>
C1.5.2	<p>Traduire graphiquement et plastiquement les intentions formelles du projet à réaliser :</p> <ul style="list-style-type: none"> - croquis annotés ; - croquis perspectifs ; - schémas ; - photomontages ; - maquettes d'étude. <p>En prenant en considération :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les contraintes esthétiques ; - les contraintes stylistiques ; - les contraintes fonctionnelles ; - les contraintes de temps ; - les facteurs contextuels (climat, ressources, localisation...) ; - les techniques de mise en œuvre des matériaux. 	<p>Concepts, directives.</p> <p>Cahier des charges : données esthétiques, techniques et économiques.</p> <p>Analyse préalable des contraintes du projet.</p> <p>Corpus de documents écrits et figurés relatifs aux arts appliqués, à la création artistique ou proposant des informations d'ordre esthétique et/ou stylistique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - croquis, dessins ; - plans (vues frontales, coupes...) ; - photographies ; - vidéos ; - modélisation 2D ou 3D ; - maquettes. <p>Cahiers de tendances.</p> <p>Outils traditionnels ou numériques permettant une prise de notes, un relevé, ou la réalisation d'une maquette de principes.</p>	<p>La traduction est explicite.</p> <p>Le projet est défini en volume.</p> <p>La prise en compte des contraintes esthétiques, stylistiques, contextuelles, fonctionnelles et techniques, est effective.</p>
C1.5.3	<p>Présenter graphiquement des intentions répondant aux contraintes esthétiques, stylistiques, fonctionnelles, plastiques et techniques.</p>		<p>Les solutions présentées sont pertinentes, argumentées et hiérarchisées, les moyens d'expression sont adaptés.</p> <p>Elles respectent le cahier des charges et permettent la finalisation.</p>
Savoirs technologiques associés : S2 S3			

C1.6		Traduire graphiquement des solutions fonctionnelles et techniques	
Compétences détaillées		Conditions	Résultats attendus
C1.6.1	<p>Élaborer des documents graphiques de définition du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - dessins de définition ; - dessins de détails ; - plans de fabrication et/ou de sous-traitance. 	<p>Concepts, directives.</p> <p>Cahier des charges : données esthétiques, techniques et économiques.</p> <p>Analyse préalable des contraintes du projet.</p> <p>Corpus de documents écrits et figurés relatifs aux arts appliqués, à la création artistique ou proposant des informations d'ordre esthétique et/ou stylistique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - croquis, dessins ; - plans (vues frontales, coupes...) ; - photographies ; - vidéos ; - modélisation 2D ou 3D ; - maquettes. <p>Cahiers de tendances.</p> <p>Outils traditionnels ou numériques permettant une prise de notes, un relevé, ou la réalisation d'une maquette de principes.</p>	<p>Les techniques manuelles et/ou informatisées de représentation graphique sont maîtrisées.</p> <p>Le choix du type de représentation et de l'outil d'exécution graphique est adapté (vues, échelles, cotation, projection...)</p> <p>Les documents graphiques sont précis, pertinents et exploitables.</p>
C1.6.2	<p>Réaliser le rendu visuel d'un ouvrage :</p> <ul style="list-style-type: none"> - dessin perspectif ; - maquette numérique et simulation 3D ; - photo ; - traitement photo réaliste. 	<p>Cahiers de tendances.</p> <p>Outils traditionnels ou numériques permettant une prise de notes, un relevé, ou la réalisation d'une maquette de principes.</p>	<p>Les choix de présentation du projet sont pertinents.</p> <p>Les outils de présentation sont maîtrisés.</p> <p>Le rendu respecte le projet et en donne une image réaliste.</p>
Savoirs technologiques associés : S3 S4 S5			

CAPACITÉ 2 : PRÉPARER, ORGANISER

C2.1		Appliquer une méthodologie de projet	
Compétences détaillées		Conditions	Résultats attendus
C2.1.1	<p>Respecter les différentes phases d'une méthodologie de projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - analyse du cahier des charges ; - sélection d'informations, de références (contextuelles, fonctionnelles, esthétiques, techniques...) ; - élaboration d'hypothèses esthétiques et techniques ; - choix d'une ou plusieurs solutions ; - définition d'une proposition. 	<p>Cahier des charges.</p> <p>Analyse préalable des contraintes du projet.</p> <p>Maquettes de présentation du projet.</p> <p>Représentations graphiques.</p> <p>Outillages, matériels, parc machine.</p> <p>Ressources humaines.</p> <p>Outils et moyens informatiques.</p>	<p>Les différentes phases du projet sont respectées.</p>
C2.1.2	<p>Respecter une chronologie dans les phases successives d'élaboration d'un projet.</p>	<p>Réseau de fournisseur.</p> <p>Ressources documentaires artistiques, patrimoniales et techniques.</p>	<p>La succession des phases est cohérente.</p>
C2.1.3	<p>Organiser sa recherche suivant une progression.</p>	<p>Planning.</p>	<p>L'évolution de la recherche est logique et progressive.</p>
Savoirs technologiques associés : S1 S2 S3 S4 S5 S8			

C2.2		Établir une gamme de fabrication et d'assemblage	
Compétences détaillées		Conditions	Résultats attendus
C2.2.1	Définir une méthode.		La méthode retenue est opérante.
C2.2.2	Inventorier et sélectionner les procédés d'assemblages nécessaires au projet.	Matière d'œuvre. Fiches techniques. Fiches produit. Cahier des charges.	L'inventaire des procédés d'assemblages est exhaustif. La sélection est pertinente.
C2.2.3	Inventorier et sélectionner les procédés de finition nécessaires au projet.	Analyse préalable des contraintes du projet. Outillages, matériels, parc machine. Ressources humaines.	L'inventaire des procédés de finition est exhaustif. La sélection est pertinente.
C2.2.4	Répertorier les phases de fabrication de l'ouvrage.	Outils et moyens informatiques. Réseau de fournisseur.	La liste des phases est exhaustive.
C2.2.5	Définir la chronologie des phases de fabrication.	Ressources documentaires artistiques, patrimoniales et techniques.	L'ordonnancement des étapes de fabrication est cohérent.
C2.2.6	Rédiger une analyse de fabrication, un planning de phase, contrat de phase, mode opératoire de réalisation pour une partie ou l'ensemble de l'ouvrage.	Règles et consignes d'hygiène et de sécurité.	Le document rédigé est exploitable.
Savoirs technologiques associés : S4 S5 S7			

C2.3		Selectionner et organiser les moyens et procédés	
Compétences détaillées		Conditions	Résultats attendus
C2.3.1	<p>Identifier et prévenir les risques d'accident et les risques d'atteinte à la santé liés au poste de travail.</p>		<p>Les risques sont identifiés de manière exhaustive (pièces en mouvement, outils tranchants, bruit, poussières, produits chimiques...)</p> <p>Les mesures de prévention adaptées sont mises en place.</p>
C2.3.2	<p>Lister, classer et quantifier les matériaux d'un ouvrage.</p>	<p>Matière d'œuvre. Fiches techniques. Fiches produit. Cahier des charges. Analyse préalable des contraintes du projet.</p>	<p>L'ensemble des éléments est identifié, classé et quantifié par sous-ensembles, matériaux, types... avec exactitude.</p>
C2.3.3	<p>Lister, classer et quantifier les produits nécessaires à la réalisation au regard :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des conditions d'utilisation ; - des conditions de stockage ; - des conditionnements ; - de l'équivalence fonctionnelle - de la dangerosité ; 	<p>Outillages, matériels, parc machine. Ressources humaines. Outils et moyens informatiques. Réseau de fournisseur. Ressources documentaires artistiques, patrimoniales et techniques.</p>	<p>Le choix est fonctionnel et respecte les règles d'hygiène, de sécurité et de préservation de l'environnement.</p> <p>Les connaissances réglementaires sont actualisées.</p>
C2.3.4	<p>Choisir et préparer les outillages et/ou machines nécessaires aux postes de travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> - préparation ; - débit (sculpture) ou décapage (gravure) ; - calibrage ; - usinage ; - mise en forme ; - montage ; - finition ; - conditionnement. 	<p>Règles et consignes d'hygiène et de sécurité.</p>	<p>Les outillages et machines préparés sont conformes aux données opératoires.</p>

C2.3.5	Organiser les cheminements de la matière d'œuvre.		Le cheminement de la matière d'œuvre est pris en compte et optimisé.
C2.3.6	Disposer rationnellement le poste de travail dans le cadre de son environnement.		Les règles d'ergonomie, de prévention, d'hygiène et de sécurité sont respectées. L'installation est fonctionnelle.
C2.3.7	Proposer des solutions d'amélioration le poste de travail.		Les solutions proposées sont pertinentes.
Savoirs technologiques associés : S4 S5 S7			

CAPACITÉ 3 : REALISER METTRE EN ŒUVRE

C3.1		Effectuer des opérations d'entretien et réparation d'usage.	
Compétences détaillées		Conditions	Résultats attendus
C3.1.1	Prendre en compte un diagnostic et l'origine d'un ouvrage.	Historique de la conception des ouvrages. Diagnostic de l'intervention.	Le diagnostic est appréhendé convenablement.
C3.1.2	Identifier les éléments à réparer.	Consignes écrites et orales. Fournitures et matériaux.	Les éléments détériorés sont repérés.
C3.1.3	Rechercher les matériaux et composants appropriés.	Parc machines et outillages. Ressources techniques et réglementaires :	Le choix des matériaux sélectionnés respecte les caractéristiques de l'ouvrage.
C3.1.4	Réaliser manuellement et/ou mécaniquement la réparation d'un élément défectueux.	<ul style="list-style-type: none"> - sites professionnels, catalogues, revues... - fiches techniques de matériaux, produits, matériels et quincailleries, - échantillons. Bases de données techniques informatisées de l'entreprise.	Les opérations effectuées respectent les principes de conception et les techniques de mise en œuvre d'origine des ouvrages.
Savoirs technologiques associés : S4 S5 S7			

C3.2.A		Réaliser les opérations de fabrication en sculpture.	
Compétences détaillées		Conditions	Résultats attendus
C3.2.A.1	Réaliser une maquette ou un modelage (terre, carton, bois...)	Cahier des charges. Analyse de fabrication, planning de phase, mode opératoire.	La maquette ou le modelage définit précisément le projet. Ils permettent d'appréhender le volume à reporter dans une matière d'œuvre.
C3.2.A.2	Optimiser les débits.	Postes de travail. Protection individuelle (E.P.I.) Matière d'œuvre. Fiches produit.	L'optimisation permet de : - minimiser la perte, - tenir compte des dimensions commerciales, - réduire le stock.
C3.2.A.3	Sélectionner et positionner les matériaux.	Outillage (manuel, électrique, tronçonneuse thermique...), matériels, parc machine. Fiches techniques. Ressources humaines. Outils et moyens informatiques. Réseau de fournisseur. Ressources documentaires artistiques, patrimoniales et techniques.	Le sens des fils du bois est correctement pris en compte. Les essences de bois, sélectionnées sont adaptées à la réalisation. La qualité des matériaux (os, pierre, corail, résine...) sélectionnées est adaptée à la réalisation.
C3.2.A.4	Utiliser une technique de report de dessin (gabarit, relevé, photographie, impression numérique...) au moyen de papier, carton, calque, contreplaqué...	Règles et consignes. d'hygiène et de sécurité.	La technique est adaptée au projet. Les tracés sont conformes aux données techniques (dimensions, matériaux) et esthétiques. Ils permettent de préparer efficacement la réalisation.

C3.2.A.5	Calibrer les éléments.		La conduite du calibrage est maîtrisée dans les règles de sécurité.
C3.2.A.6	Usiner les éléments.		La conduite de l'usinage est maîtrisée dans les règles de sécurité.
C3.2.A.7	Réaliser des éléments pour l'assemblage.		Les assemblages sont efficaces et discrets.
C3.2.A.8	Mettre en forme la matière.		La mise en forme est conforme au projet.
C3.2.A.9	Réaliser les travaux de finition.		La finition est adaptée au contexte d'installation. Son aspect est conforme au projet.
C3.2.A.10	Contrôler la conformité de la mise en œuvre avec le projet et sa qualité à chaque étape de la réalisation.		La mise en œuvre est correcte à chaque étape de la réalisation.
Savoirs technologiques associés : S4 S5 S7			

C3.2.B		Réaliser les opérations de fabrication en gravure	
Compétences détaillées		Conditions	Résultats attendus
C3.2.B.1	Réaliser une maquette ou un modèle (carton, bois, résine...)	<p>Cahier des charges.</p> <p>Analyse de fabrication, planning de phase, mode opératoire.</p> <p>Matière d'œuvre.</p>	<p>La maquette ou le modèle définit précisément le projet.</p> <p>Ils permettent d'appréhender le volume à reporter dans une matière d'œuvre.</p>
C3.2.B.2	Décaper les surfaces.	<p>Fiches produit.</p> <p>Postes de travail.</p>	La surface est homogène et prête à la gravure.
C3.2.B.3	Optimiser les débits.	<p>Protection individuelle (E.P.I.)</p> <p>Analyse préalable des contraintes du projet.</p> <p>Outils (manuel ou électrique), matériels, parc machine.</p> <p>Fiches techniques.</p> <p>Ressources humaines.</p> <p>Outils et moyens informatiques.</p> <p>Réseau de fournisseur.</p>	<p>L'optimisation permet de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - respecter l'équilibre visuelle de la pièce (dessin, couleurs, épaisseur de la nacre ou du coquillage) ; - minimiser la perte ; - tenir compte des dimensions commerciales ; - réduire le stock.
C3.2.B.4	Sélectionner et positionner les matériaux.	<p>Ressources documentaires artistiques, patrimoniales et techniques.</p> <p>Règles et consignes d'hygiène et de sécurité.</p>	<p>L'harmonie colorée du projet est respectée.</p> <p>La qualité des matériaux (nacre, os, coquillages, bois, noix de coco, dents ou cornes de mammifères, résine...) sélectionnées est adaptée à la réalisation.</p>

C3.2.B.5	Utiliser une technique de report de dessin (gabarit, relevé, impression numériques...) au moyen de polyphane, papier, carton, calque...		La technique est adaptée au projet. Les tracés sont conformes aux données techniques (dimensions, matériaux) et esthétiques. Ils permettent de préparer efficacement la réalisation.
C3.2.B.6	Calibrer les éléments.		La conduite du calibrage est maîtrisée dans les règles de sécurité.
C3.2.B.7	Graver la matière.		La gravure est précise et conforme au projet.
C3.2.B.8	Usiner des éléments liés aux attaches, fermoirs ou accessoires.		La conduite de l'usinage est maîtrisée dans les règles de sécurité.
C3.2.B.9	Réaliser l'assemblage des éléments usinés.		Les assemblages sont efficaces et respectent le projet.
C3.2.B.10	Réaliser les travaux de finition (polissage et lustrage).		La finition est conforme au projet.
C3.2.B.11	Contrôler la conformité de la mise en œuvre avec le projet et sa qualité à chaque étape de la réalisation.		La mise en œuvre est correcte à chaque étape de la réalisation.
Savoirs technologiques associés : S4 S5 S7			

CAPACITÉ 4 : GÉRER, CONTRÔLER

C4.1		Gérer les délais	
Compétences détaillées		Conditions	Résultats attendus
C4.1.1	Suivre les approvisionnements et relancer les fournisseurs, si nécessaire.	Plan d'ensemble, de définition de l'ouvrage. Bases de données techniques de l'entreprise. Planning prévisionnel de l'entreprise et du projet.	Les délais sont respectés. Les relances sont effectuées à temps.
C4.1.2	Lancer et suivre l'avancement de la fabrication.		Les opérations de fabrication sont correctement menées, conformément au planning.
C4.1.3	Lancer et suivre les opérations sur site : - livraison ; - installation.		L'enclenchement des opérations est conforme au calendrier prévisionnel de l'entreprise et du projet.
C4.1.4	Signaler les écarts entre les temps prévus et ceux réalisés. Proposer des ajustements.		La prise en compte est effective, la remédiation proposée est correcte et impacte le moins possible le planning prévisionnel.
Savoirs technologiques associés : S6			

CAPACITÉ 5 : MAINTENIR, ENTRETENIR

C5.1		Maintenir en état les matériels, les équipements et les outillages (maintenance de 1er niveau)	
Compétences détaillées		Conditions	Résultats attendus
C5.1.1	Mettre en sécurité la zone d'intervention (machine...)	Procédure de mise en sécurité des équipements. Règles et consignes	La zone de l'intervention est protégée et sécurisée (isolation de la machine, coupure des énergies...)
C5.1.2	Vérifier l'état de fonctionnement des matériels, des équipements, des outillages.	d'hygiène et de sécurité. Matériels de protection et de condamnation. Consignes orales. Documents de suivi.	La vérification est méthodique. L'état des équipements et matériels est correctement évalué.
C5.1.3	Contrôler l'état de coupe et le rangement des outillages.	Contrat de maintenance. Procédures de maintenance. Fiches techniques. Dossier machine. Parc machines.	Les outils garantissent une coupe parfaite de la matière. Le stockage rend les outils accessibles et assure une longévité optimale.
C5.1.4	Localiser et identifier une panne et/ou un dysfonctionnement.	Matériel de maintenance. Stock outillage. Outillage de maintenance et de contrôle.	L'identification de la panne est exacte.
C5.1.5	Évaluer et proposer des solutions de remise en état.	Lubrifiants. Matériels et instructions d'affûtage.	Les solutions proposées de remise en état sont adaptées au dysfonctionnement.
C5.1.6	Affûter les outillages manuels.	Consommable, plaquettes.	L'affûtage des outillages manuels permet une coupe parfaite de la matière.
C5.1.7	Remplacer, régler les outillages de machines d'atelier et d'équipements portatifs.		Le remplacement et le réglage des outillages assurent une bonne utilisation des machines et des équipements. La fiche d'intervention est actualisée.
C5.1.8	Nettoyer et assurer l'entretien quotidien.		L'entretien est correctement assuré et rend les équipements opérationnels.
Savoirs technologiques associés : S4 S5 S7			

CAPACITÉ 6 : COMMUNIQUER

C6.1		Communiquer avec les différents interlocuteurs.	
Compétences détaillées		Conditions	Résultats attendus
C6.1.1	Choisir les modes et les moyens de communication adaptés.	<p>Expression écrite et orale.</p> <p>Moyens de communication : téléphone, internet, projection, multimédias...</p> <p>Acteurs du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - clients ; - entreprises partenaires et sous-traitants ; - fournisseurs. <p>Dossier de définition de l'ouvrage à réaliser (plans et pièces écrites...)</p> <p>Planning prévisionnel.</p>	Les modes et les moyens de communication sont adaptés au type d'information à transmettre et aux interlocuteurs.
C6.1.2	Prendre contact avec un partenaire, un fournisseur ou un client.		La formulation et le vocabulaire sont adaptés à la personnalité du contact.
C6.1.3	Participer à l'animation de l'équipe (information, organisation du travail).		Les objectifs sont clairement exprimés. La tâche de chaque membre de l'équipe est identifiée.
C6.1.4	Participer aux réunions et prendre en compte les sollicitations du client et des différents acteurs du projet.		Les propositions sont analysées et l'intérêt de l'entreprise est défendu. Les sollicitations sont prises en compte.
C6.1.5	Expliquer les différentes solutions techniques, les choix esthétiques et leurs variantes retenues.		L'analyse comparative des solutions techniques et esthétiques est structurée et argumentée.
C6.1.6	Valoriser l'image de l'entreprise.		La qualité des relations avec les partenaires est sans cesse recherchée.
Savoirs technologiques associés : S8			

C6.2		Rendre compte d'une activité	
Compétences détaillées		Conditions	Résultats attendus
C6.2.1	Présenter le déroulement d'une activité, les étapes successives, les échéances, les contraintes et les résultats attendus.	Expression écrite et orale. Moyens de communication : téléphone, internet, projection, multimédias... Acteurs du projet : - clients ; - entreprises partenaires et sous-traitants ; - fournisseurs.	La chronologie des étapes est respectée. Les échéances et délais sont affirmés. Les contraintes et les résultats attendus sont correctement analysés et transmis.
C6.2.2	Rendre compte à sa hiérarchie d'une situation et de sollicitations externes.	Dossier de définition de l'ouvrage à réaliser (plans et pièces écrites...) Planning prévisionnel.	La restitution de la situation est fiable et les sollicitations externes sont correctement reformulées.
Savoirs technologiques associés : S8			

Savoirs technologiques associés

S 1 – Cultures artistiques

Savoirs associés communs avec le B.M.A. : Ouvertures culturelles

SA – Convergences entre métiers d'art, domaines du design et champs artistiques.

SB – Dialogue entre les cultures.

1.1 – Histoire de l'art polynésien.

1.2 – Histoire de l'art et du design.

S 2 – Arts appliqués et expérimentations plastiques

2.1 – Moyens de traduction et d'expression plastique.

2.2 – Analyse et projet d'arts appliqués.

2.3 – Expérimentations plastiques.

S 3 – Représentation graphique

3.1 – Les systèmes de représentation.

3.2 – Les outils de représentation.

S 4 – Techniques et procédés

4.1 – Outillage.

4.2 – Procédés de préparation.

4.3 – Procédés de réalisation.

4.4 – Procédés de finition.

4.5 – Maintenance (Entretien des moyens et des postes de travail)

S 5 – Les matériaux et les produits

5.1 – Les matériaux (cf. tableau R.A.P.)

5.2 – Les produits

S 6 – Gestion

6.1 – Gestion de production, d'approvisionnement, de fonctionnement.

S 7 – Hygiène et Sécurité

7.1 – Sécurité des personnes et des biens.

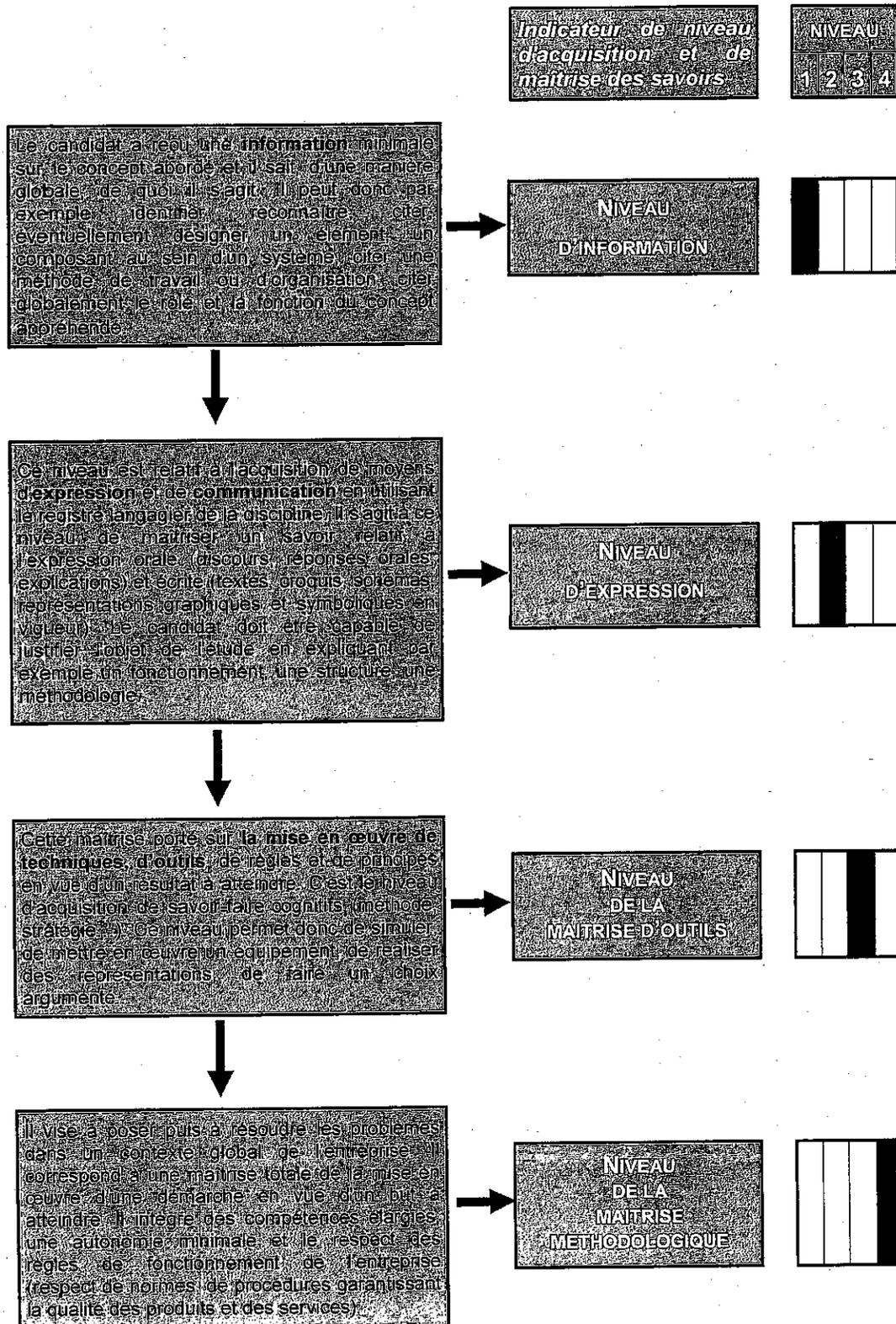
7.2 – Ergonomie.

S 8 – Communication

8.1 – Eléments de communication interne et externe.

8.2 – Moyens de communication.

Spécification des niveaux d'acquisition et de maîtrise des savoirs



S1 - Cultures artistiques

Si ce champ a pour objectif la connaissance des principaux courants artistiques et stylistiques ainsi que l'acquisition de références fondamentales et de repères essentiels en relation avec l'évolution historique du métier préparé, il n'en est pas moins en relation avec l'autre champ « Ouvertures culturelles » de l'enseignement des « Cultures artistiques » qui participe plus généralement au développement de la sensibilité de l'élève et permettent de saisir les enjeux qui président à la conception et à la réalisation des productions. L'époque contemporaine et l'actualité du design devront être particulièrement prises en compte.

À partir des notions acquises pendant le cycle de formation préparant au CAP, on s'attachera particulièrement à mettre en évidence, sans visée exhaustive, les relations existant entre des réalisations issues des métiers d'art, notamment polynésiens, des productions d'arts appliqués et des œuvres relevant du champ de l'histoire de l'art en général.

SA : Convergences entre métiers d'art, domaines du design et champs artistiques

Savoir associé commun avec le brevet des métiers d'art

Connaissances	Niveaux d'exigence	Niveaux de maîtrise			
		1	2	3	4
<p>Incidence du design et de la création artistique sur les productions contemporaines issues des métiers d'art.</p> <p>Incidence de l'évolution technologique et technique sur la création.</p> <p>Relations entre le projet et la démarche de l'artisan, du designer ou de l'artiste et les moyens techniques et plastiques mis en œuvre.</p>	<p>Identifier les relations entre les métiers d'art et les différents domaines de la création.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Discerner les métissages entre différentes formes d'expression artistique. - Analyser des principes constructifs simples. - Situer une production. 				

SB : Dialogues entre les cultures

Savoir associé commun avec le brevet des métiers d'art

<p>Événements qui ont favorisé les échanges entre les cultures (expositions universelles, peuplement de l'Océanie, mouvements de population...)</p> <p>Codes formels propres aux différentes cultures :</p> <ul style="list-style-type: none"> - dans les formes d'expressions artistiques passées et présentes ; - dans les métiers d'art, les domaines du design et les autres champs de la création. <p>Emprunts, échanges, influences entre les diverses cultures (Sociétés multiculturelles).</p>	<p>Établir des relations avec des contextes culturels, historiques, économiques, sociologiques, techniques.</p> <p>Repérer les différents procédés techniques et leur évolution.</p> <p>Identifier et relever des éléments ou des codes visuels rattachés à des cultures précises.</p>				
--	--	--	--	--	--

S1 – Cultures artistiques**S1.1 : Histoire de l'art polynésien**

On s'attachera particulièrement à mettre en évidence, sans visée exhaustive, les relations entre les diverses créations du patrimoine et l'histoire de l'art et des civilisations polynésiennes.

L'objectif est de placer la culture, à travers les patrimoines naturels, immatériels et matériels, au centre des démarches de créations artisanales et/ou artistiques. Les musées, les événements professionnels divers, salons, expositions, les catalogues de ventes d'objets d'art, fourniront un support à certaines études.

Connaissances	Niveaux d'exigence	Niveaux de maîtrise			
		1	2	3	4
<p>S1.1.1 : L'histoire et civilisation polynésiennes.</p> <p>Les notions de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - culture ; - patrimoine culturel immatériel ; - patrimoine culturel matériel. <p>Cosmologies et mythologie polynésiennes.</p> <p>Relation entre les concepts de corps, de pirogue, de maison (fare atua, fare tupuna, fare 'amuir'a), de monde, ...</p> <p>Relation aux ancêtres, à l'environnement naturel (terre, océan), à sa préservation et aux rythmes saisonniers.</p> <p>Les récits historiques locaux (Tetuna'e, Tavi, Vehiatua, Amo et Porea, ...) et articulation avec le contexte historique mondial.</p> <p>Organisation sociale dans les temps anciens et ses évolutions depuis la période du contact jusqu'à l'époque contemporaine.</p>	<p>Indiquer chronologiquement les principaux objets du patrimoine selon les archipels et les périodes.</p> <p>Repérer la relation forme/fonction d'un objet : religieuse, ethnique, esthétique, culturelle. Repérer les influences stylistiques d'un objet.</p> <p>D'après une documentation ou un objet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - situer dans le temps et géographiquement les principales civilisations (époques et styles), auxquelles peuvent se référer les pièces étudiées ; - identifier chronologiquement et géographiquement les caractéristiques formelles de l'objet étudié ; - dégager les caractéristiques communes aux productions d'une même époque et d'une même aire culturelle en référence aux pièces significatives de celle-ci. <p>Analyser et identifier les caractéristiques esthétiques et techniques liées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à la destination ; - aux sources d'inspiration ; - aux contraintes techniques. <p>Analyser les apports esthétiques liés aux techniques de fabrication.</p>				

<p>S1.1.2 : L'histoire des objets du patrimoine polynésien.</p> <p>Le statut des objets océaniques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - condition de collecte ; - relation forme / fonction ; - relations forme/procédé ; - techniques ; - caractéristiques communes aux productions d'une même époque ; - chronologie et origine géographique des principaux objets du patrimoine. <p>Les objets du patrimoine (ti'i, tiki, unu, tapa, instruments de musiques, to'i - herminettes, ...)</p> <p>L'intervention de l'outillage moderne dans la réalisation d'objets du patrimoine.</p>	<p>Indiquer chronologiquement les principaux objets du patrimoine selon les archipels et les périodes.</p> <p>Repérer la relation forme/fonction d'un objet : religieuse, ethnique, esthétique, culturelle. Repérer les influences stylistiques d'un objet.</p> <p>D'après une documentation ou un objet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - situer dans le temps et géographiquement les principales civilisations (époques et styles), auxquelles peuvent se référer les pièces étudiées ; - identifier chronologiquement et géographiquement les caractéristiques formelles de l'objet étudié ; - dégager les caractéristiques communes aux productions d'une même époque et d'une même aire culturelle en référence aux pièces significatives de celle-ci. 	
<p>S1.1.3 : Actualité de la création artistique polynésienne et océanienne.</p> <p>Quelques créations contemporaines comme support d'analyse et de compréhension des enjeux de la création artistique actuelle et des procédés de conception et de fabrication contemporains.</p>	<p>Analyser et identifier les caractéristiques esthétiques et techniques liées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à la destination ; - aux sources d'inspiration ; - aux contraintes techniques. <p>Analyser les apports esthétiques liés aux techniques de fabrication.</p>	

S1 – Cultures artistiques**S1.2 : Histoire de l'Art et du design**

On favorisera l'acquisition et la maîtrise de méthodes d'analyse des œuvres étudiées en privilégiant :

- le développement de la capacité à identifier les caractéristiques propres à un style ou un mouvement artistique.
- le développement de la capacité à reconnaître les liens entre les caractères esthétiques des œuvres et l'évolution des techniques y compris dans la création contemporaine.

Les musées, les événements professionnels divers, salons, expositions, les catalogues de ventes d'objets d'art, fourniront un support à certaines études.

Connaissances	Niveaux d'exigence	Niveaux de maîtrise			
		1	2	3	4
<p>S1.2.1 - Histoire de l'art. Les principaux éléments de l'architecture antique. Les principaux courants artistiques et styles du moyen âge à nos jours, en occident (peinture, sculpture, mobilier, architecture, arts graphiques...)</p>	<p>À partir d'une documentation ou en présence d'œuvres et/ou d'objets :</p> <ul style="list-style-type: none"> - identifier les courants artistiques et les styles ; - situer chronologiquement et géographiquement les réalisations ; - connaître les principales caractéristiques des principaux courants artistiques et styles ; - dégager les caractéristiques communes aux productions d'une même époque en référence aux pièces significatives de celle-ci ; - repérer la relation forme/fonction d'une œuvre ou d'un objet ; - analyser et identifier les caractéristiques esthétiques et techniques liées : <ul style="list-style-type: none"> - à la destination, - aux sources d'inspiration, - aux contraintes techniques. - analyser les apports esthétiques liés aux techniques de fabrication. 				
<p>S1.2.2 : L'histoire de l'objet sculpté et/ou gravé. Quelques créations significatives comme support d'analyse et de compréhension de l'évolution de l'objet sculpté et/ou gravé dans l'histoire.</p>					
<p>S1.2.3 : Actualité de la création artistique, notamment du design. Quelques créations contemporaines comme support d'analyse et de compréhension des enjeux du design actuel et des procédés de conception et de fabrication contemporains.</p>					

S2 – Arts appliqués et expérimentations plastiques

La formation en arts appliqués et expérimentations plastiques se fixe pour objectif l'appropriation des méthodes d'étude, de visualisation, de représentation et de réalisation à des fins de production et d'une sensibilisation aux processus de création.

Cela suppose :

- la prise en compte des données et des contraintes ;
- la recherche de solutions en fonction de critères esthétiques mais également techniques, ce qui implique un va et vient avec le travail réalisé en atelier ;
- la maîtrise du dessin, croquis et des moyens d'expressions plastiques appropriés (traditionnels et numériques) ;
- la mise en œuvre des pratiques de réalisation artistiques et techniques.

S2.1 : Moyens de traduction et d'expression plastique

Connaissances	Niveaux d'exigence	Niveaux de maîtrise			
		1	2	3	4
<p>S2.1.1 : Les outils traditionnels et numériques.</p> <p>Outils traditionnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - crayons, fusains, craies, feutres, peintures... <p>Outils numériques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - appareil de captation (photo, vidéo, son) ; - logiciels de création numérique (retouche d'image, mise en page, présentation, modélisation 3D, montage audio vidéo...) 	<p>Permettre de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - identifier et traduire les constituants plastiques ; - observer et représenter un modèle réel (modèle vivant, nature morte, paysage, objets du patrimoine polynésien, production issue du design...) ou figuré ; - maîtriser les principes de composition de motifs polynésiens ou autres : <ul style="list-style-type: none"> - simplifier, géométriser, styliser une forme ; - interpréter, modifier, transposer, combiner, adapter, créer un motif, un élément en vue d'application ; 				
<p>S2.1.2 : Les moyens graphiques, plastiques, chromatiques et volumiques.</p> <p>Techniques de simplification, géométrisation, stylisation</p> <p>Principes d'organisation dans le plan et/ou l'espace :</p> <ul style="list-style-type: none"> - composition ; - rythmes, règles de l'ornementation ; - organisation des surfaces et des volumes. <p>Techniques de traduction des constituants plastiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - graphisme et formes ; - couleurs, valeurs, matières et textures ; 	<ul style="list-style-type: none"> - choisir, justifier et maîtriser l'utilisation des outils, supports et techniques adaptés ; - maîtriser les principes de construction des dessins techniques de fonctionnement à des fins d'informations indispensables (perspective, géométriques, éclatés...) en respectant les échelles et proportions ; - utiliser les différents moyens de traduction graphique et colorée ; - traduire les effets de matière et texture. 				

<ul style="list-style-type: none"> - effets et rendus de la lumière ; - perspectives et volumes. <p>Principes typographiques et lettrages.</p> <p>Prise en compte des principes structurels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - types d'assemblage ; - éléments constitutifs d'un ouvrage. <p>Prise en compte des matériaux (cf. tableau matériaux) et de leur mise en œuvre.</p> <p>Techniques de représentation et de composition avec des motifs polynésiens.</p>			
---	--	--	--

S2.2 : Analyse et projet d'arts appliqués

<p>S2.2.1 : Le cahier des Charges et/ou la demande client</p> <p>Contexte. Besoins. Exigences. Contraintes.</p>	<p>Permettre de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - prendre en compte des données et des contraintes ; - analyser une production issue des arts appliqués ; - rechercher des solutions en fonction de critères esthétiques et techniques en lien étroit avec le travail réalisé en atelier ; - définir des modalités de réalisation ; - maîtriser le croquis et des moyens d'expressions plastiques appropriés traditionnels et numériques ; - choisir, justifier, maîtriser des outils, dans le cadre d'une analyse ou d'un projet (recherches, finalisation, communication) 		
<p>S2.2.2 – Les fonctions.</p> <p>Fonction d'usage (destination, ergonomie...) Fonction esthétique. Fonction culturelle et sociale. Fonction symbolique.</p>			
<p>S2.2.3 – La méthodologie de projet.</p> <p>Investigation. Expérimentation. Réalisation. Communication.</p>			

S2.3 : Expérimentations plastiques

<p>Expérimenter les mélanges de techniques et de matières.</p> <p>Maîtriser des techniques et concepts de base pour pouvoir aborder de nouvelles approches de création (collage, moulage, assemblage, composition d'image, narration...)</p> <p>Avoir une expérience de pratiques artistiques contemporaines : performance, installations, nouveaux médias...</p> <p>Connaître le paysage artistique contemporain et être au courant de ses actualités (artistes, expositions...).</p>	<p>À partir d'expérimentations libres :</p> <ul style="list-style-type: none">- mettre en forme des contenus ;- synthétiser différents éléments représentatifs en rapport avec la démarche initiale (le sujet donné ou un exercice, par exemple) ;- analyser ces éléments pour pouvoir les répliquer en tirant des leçons des ces expérimentations pour les ré exploiter dans d'autres projets.				
--	---	--	--	--	--

S3 – Représentation graphique

On développera dans le cadre du B.P.M.A. l'apprentissage des représentations graphiques normalisées nécessaires à la présentation des projets pour expliquer et argumenter la pertinence des choix techniques retenus - liaison entre les pièces, dispositifs de fermeture, détails particuliers. On veillera à développer la pratique de l'expression graphique en deux ou trois dimensions à l'aide de l'outil numérique.

S3.1 : Les systèmes de représentation

Connaissances	Niveaux d'exigence	Niveaux de maîtrise			
		1	2	3	4
S3.1.1 : Les différents types de représentation ; Croquis, schéma, esquisse, dessin d'ensemble, dessin de définition, perspective...	Permettre, à partir d'un cahier des charges ou d'une demande, de : - réaliser : - un dessin d'ensemble ; - des dessins de détail ; - la cotation dimensionnelle. - respecter les conventions et les normes en vigueur ; - choisir les vues, coupes, sections, éclatés.				
S3.1.2 : La représentation des ouvrages. Règles et conventions des représentations selon les règles en vigueur. Représentation des matériaux et produits utilisés. Définition des grandeurs.					

S3.2: Les outils de représentation.

S3.2.1 : Outils manuels. Tracé manuel de gabarits et de mises au plan. Tracé à main levée, croquis...	Permettre, à partir d'un cahier des charges ou d'une demande, de : - réaliser : - un dessin d'ensemble ; - des dessins de détail ; - la cotation dimensionnelle. - respecter les conventions et les normes en vigueur ; - choisir les vues, coupes, sections, éclatés.				
S3.2.2 : Outils informatisés. Logiciels de C.A.O, D.A.O, prototypage... Consultation de banques de données.					

S4 – Techniques et procédés**S4.1 : Outillage**

Connaissances	Niveaux d'exigence	Niveaux de maîtrise			
		1	2	3	4
<p>S4.1.1 : Outillage collectif, machines et matériel de l'atelier.</p> <p>Commun aux deux options :</p> <ul style="list-style-type: none"> - perceuse à colonne ; - lapidaire ; - scie à ruban ; - système d'aspiration ; - ... <p>De sculpture :</p> <ul style="list-style-type: none"> - outils de serrage ; - outils de traçage ; - scie à ruban ; - tronçonneuse ; - rabot (électrique ou à main) ; - dégauchisseuse ; - meuleuse ; - scie circulaire ; - scie à onglet ; - polisseuse ; - scies ; - ponceuses ; - affleureuse ; - défonceuse ; - perceuse ; - ... <p>De gravure :</p> <ul style="list-style-type: none"> - touret (à décaper, à polir, à lustrer, à bande abrasive) ; - machine à ultra-sons ; - plaque chauffante ; - scie à ruban à lame diamantée ; - ... 	<p>Connaître la spécificité de chaque outillage, machine, matériel.</p> <p>Choisir et préconiser le matériel adapté à une réalisation.</p> <p>Connaître les consignes et règles de sécurités liées aux outillages.</p> <p>Savoir utiliser le matériel.</p>				

<p>S4.1.2 : Outillage individuel, à main, instruments de mesure.</p> <p>Commun aux deux options :</p> <ul style="list-style-type: none"> - outils de mesure ; - limes ; - ... <p>De sculpture :</p> <ul style="list-style-type: none"> - compas d'épaisseur ; - râpes ; - rifloirs ; - gouges et minis gouges ; - abrasifs ; - raçloirs ; - ciseaux à bois ; - ... <p>De gravure :</p> <ul style="list-style-type: none"> - échoppe ; - micro moteur avec pièce à main (et ses fraises) ; - coussinet ; - scie à repercer ; - abrasifs diamantés ; - ... 	<p>Connaître la spécificité de chaque outillage, machine, matériel.</p> <p>Choisir et préconiser le matériel adapté à une réalisation.</p> <p>Connaître les consignes et règles de sécurités liées aux outillages.</p> <p>Permettre l'utilisation du matériel.</p>			
--	--	--	--	--

S4.2 : Procédés de préparation

La réalisation des éléments, l'assemblage, la préparation et le contrôle. À partir de la demande exprimée, on veillera à développer et approfondir les aspects de certains actes du métier. Développer les connaissances et la pratique des nouvelles technologies.

<p>S4.2.1 Techniques de mise en volume pour l'élaboration de maquette en :</p> <ul style="list-style-type: none"> - argile ; - bois ; - carton ; - papier ; - modélisation 3D. 	<p>Permettre, à partir d'un cahier des charges, de réaliser une modélisation en volume.</p>			
--	---	--	--	--

<p>S4.2.2 Techniques de préparation de la matière : Communes aux deux options :</p> <ul style="list-style-type: none"> - calibrage. <p>Spécifiques à la sculpture :</p> <ul style="list-style-type: none"> - débit (bois). <p>Spécifiques à la gravure :</p> <ul style="list-style-type: none"> - nettoyage (coquillages) - décapage (nacre). 	<p>Permettre, à partir d'un cahier des charges, de rendre possible la réalisation.</p>			
--	--	--	--	--

S4.3 : Procédés de réalisation

<p>S4.3.1 Types de réalisations : Communes aux deux options :</p> <ul style="list-style-type: none"> - rond de bosse ; - bas-relief ; - ajour. <p>Spécifiques à la sculpture :</p> <ul style="list-style-type: none"> - haut relief. <p>Spécifiques à la gravure :</p> <ul style="list-style-type: none"> - marqueterie. 	<p>Permettre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la maîtrise des différentes techniques de fabrication ; - la réalisation de toute reprise et ajustage ; - la réalisation tout type d'assemblage. <p>Permettre de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - procéder à la mise en œuvre de la pièce dans le respect du cahier des charges et/ou de la demande du client ; 			
<p>S4.3.2 Techniques par enlèvement de matière :</p> <ul style="list-style-type: none"> - coupe, découpe (sciage, perçage, limage) ; - travail à l'outil manuel (l'échoppe, mini gouge, ciseau à bois...) par éclat, par taille en épargne... ; - perçage, fraisage et tous travaux avec des forêts ou des fraises. 	<ul style="list-style-type: none"> - sélectionner l'outil en fonction de la nature du matériau et du travail à réaliser ; - choisir la taille adéquate ; - respecter le traçage, le pointage, l'angle de perçage, la profondeur ; - procéder aux vérifications d'usage : affûtage, vitesse de rotation ; - assurer la lubrification. 			
<p>S4.3.4 Techniques d'assemblage :</p> <ul style="list-style-type: none"> - rivetages ; - collage ; - ligature ; - tourillon ou tiges ; - ... 	<p>Définir et réaliser les assemblages fixes et ou mobiles suivant la technique retenue.</p> <p>Veiller à la qualité esthétique du rendu des volumes dans l'esprit du dessin ou du modèle.</p>			

<p>S4.3.4 Techniques par moulage en :</p> <ul style="list-style-type: none"> - plâtre ; - argile ; - résine ; - cire. 	<p>Permettre la réalisation de modèles préparatoires.</p>				
<p>S4.3.4 Techniques par impression 3D en :</p> <ul style="list-style-type: none"> - plâtre ; - plastique. 					
<p>S4.3.5 Techniques d'ajustage pour la gravure.</p> <p>Mise en jeu des fermails, articulations...</p>	<p>Connaître les propriétés mécaniques des matériaux et déterminer le type d'ajustage approprié.</p>				

S4.4 : Procédés de finition

<p>S4.4.1 : Les techniques de préparation et de finition des surfaces pour la sculpture.</p> <p>Traitements d'abrasion :</p> <ul style="list-style-type: none"> - manuel (toile émeri) ; - mécanique (polisseuse). <p>Traitements décoratifs ou protecteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - décors (peinture, laquage, dorure) ; - protections (vernis, cire, lasure). 	<p>Choisir les techniques adaptées de préparation et de finition des surfaces.</p> <p>Permettre l'application de la procédure d'utilisation en fonction des matériaux et du travail à effectuer.</p> <p>Connaître les conditions de sécurité (protection des personnes, des biens, de l'environnement).</p>				
<p>S4.4.2 : Les techniques de préparation et de finition des surfaces pour la gravure.</p> <p>Traitements d'abrasion :</p> <ul style="list-style-type: none"> - manuel (abrasifs, à l'outil, au racloir) ; - mécanique (touret, pâte à lustrer). 					

S4.4.3 : Techniques de finition et de polissage : - abrasion ; - satinage ; - effets de matières.	Permettre de : - proposer et appliquer les techniques de traitement de surface en vue de la finition optimale et de la mise en valeur ;			
S4.4.4 : Techniques de nettoyage propres au polissage - les produits ; - les précautions.	- contrôler les pièces et déterminer les retouches à exécuter. Connaître les procédés de finition et de nettoyage correspondants à chacun des stades de réalisation.			
S4.4.5 : Processus de contrôle. Les contrôles de finition : - par comparaison ; - par prise de mesures.	Proposer et appliquer les types de contrôle adaptés à la nature de l'ouvrage.			

S4.5 : Maintenance (Entretien des moyens et des postes de travail)

S4.5.1 : Maintenance préventive. Respect de la mise en sécurité spécifique aux opérations de maintenance. Entretien périodique : - contrôle visuel ; - nettoyage ; - lubrification ; - vérification des niveaux ; - étalonnage et réglages ; - ventilation.	Permettre de : - veiller au respect des règles de sécurité et signaler les anomalies constatées ; - veiller à l'entretien périodique ou au contrôle ponctuel des équipements et matériels suivant les nécessités et les recommandations du constructeur ;			
S4.5.2 : Maintenance corrective. Mise en sécurité des machines ou de l'appareillage. Choix du procédé d'intervention : réparation possible en autonomie ou appel à un service spécialisé. Remplacement des éléments endommagés. Essais et validation de l'intervention.	- mettre à jour les documents de suivi et archiver les notices ; - effectuer la mise en sécurité ; - choisir la solution adaptée au problème ; - remplacer ou faire remplacer les éléments endommagés ; - valider l'intervention.			

S5 – Les matériaux et les produits

À partir de la demande exprimée on veillera à :

- développer et approfondir la connaissance des matériaux ;
- assurer une connaissance pertinente des produits en vue d'une utilisation optimale en toute sécurité.

S5.1 : Les matériaux (cf. tableau R.A.P)

Connaissances	Niveaux d'exigence	Niveaux de maîtrise			
		1	2	3	4
<p>S5-1 : les matériaux.</p> <p>Législations française et polynésiennes des matériaux organiques.</p> <p>Nomination des matériaux d'usage courant de la profession.</p> <p>Les caractéristiques des matériaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - masse volumique ; - aspect, couleur, texture, anomalies ; - équilibre hygroscopique, rétractabilité... ; - influence du séchage. <p>Procédés et moyens de séchage du bois.</p> <p>Contrôles de l'hygrométrie.</p> <p>Propriétés physiques, mécaniques.</p> <p>Classification des matériaux.</p> <p>Caractéristiques commerciales et/ou normalisées.</p> <p>Domaine d'utilisation et mise en œuvre.</p> <p>Performances écologiques/développement durable.</p>	<p>Distinguer et commenter les différentes particularités : origine, couleur, forme et spécificité.</p> <p>Citer les principales propriétés physico-chimiques et mécaniques des matériaux (densité, ductilité...)</p> <p>Citer les étapes nécessaires à la transformation de ces matériaux.</p> <p>Citer les principales conditions d'utilisation des matériaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - législation en vigueur ; - réactions, effets, amalgames ; - précautions, incidence sur le coût de l'objet. <p>Identifier les essences de bois.</p>				

S5.2 : Les produits

<p>Exploitation de fiches techniques liées aux caractéristiques physiques et mécaniques des produits.</p> <p>Limite d'utilisation des produits :</p> <ul style="list-style-type: none"> - durée ; - sécurité ; - développement durable. <p>Législation relative aux produits :</p> <ul style="list-style-type: none"> - stockage ; - recyclage des produits usagés ; - le traitement du bois. 	<p>Identifier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le produit approprié en regard des effets attendus ; - la concentration du produit ; - le principe actif ; - les précautions d'emploi, d'utilisation, de manipulation. <p>Mesurer le degré de dégradation d'un produit ;</p> <p>Respecter les limites d'utilisation ;</p> <p>Appliquer les préconisations liées au respect de l'environnement ;</p> <p>Utiliser :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les lieux appropriés au stockage les récipients adaptés l'étiquetage normalisé. <p>Appliquer les directives et la législation en vigueur.</p> <p>Respecter les normes environnementales.</p>				
---	---	--	--	--	--

S6 – Gestion**S6.1 : Gestion de production, d'approvisionnement, de fonctionnement**

Connaissances	Niveaux d'exigence	Niveaux de maîtrise			
		1	2	3	4
<p>La sélection des fournisseurs.</p> <p>Les documents liés à l'achat des fournitures.</p> <p>Le suivi et le contrôle des livraisons : le bon de livraison, le bon de confié.</p> <p>Les principes élémentaires de gestion administrative et économique des stocks.</p> <p>La tenue des stocks en conformité avec les aspects légaux et réglementaires de la profession.</p> <p>La facture fournisseur.</p>	<p>À partir d'exemples concrets :</p> <ul style="list-style-type: none"> - identifier les principaux fournisseurs des matières d'œuvre en fonction des besoins exprimés dans le cahier des charges et/ou la demande client ; - utiliser les principaux modes d'opérations courantes d'approvisionnement (courriels, fax, support papier, téléphone...) ; - contrôler au niveau quantitatif, qualitatif la livraison ; - effectuer l'enregistrement des entrées et sorties ; - déclencher la commande, dans le cadre d'une gestion cohérente du stock de sécurité (stock minimum + délais livraison fournisseurs) ; - contrôler la facture en tenant compte des spécificités de la profession (compte poids, cours du jour, bons de livraison, confiés). 				

S7 - Hygiène et sécurité**S7.1 : Sécurité des personnes et des biens**

Connaissances	Niveaux d'exigence	Niveaux de maîtrise			
		1	2	3	4
Prévention des risques professionnels : - utilisation des matières dangereuses ; - protections au poste de travail et précautions à respecter en cas de déplacements dans l'atelier et en cas d'accident. Premiers secours en cas d'accident. L'évacuation des déchets : tri, stocks, évacuation. Classification des déchets à détruire, à revaloriser... Circuits d'élimination des déchets sur le chantier. Élimination des fluides. Le risque lié à l'utilisation des colles, vernis et solvants. Étiquettes et fiches de données de sécurité des produits (F.D.S.P.) Modes opératoires d'utilisation. Dispositifs de protection Collective (hotte d'aspiration). Équipements de protection individuelle (E.P.I.)	S'informer sur les précautions à respecter et les appliquer. Connaître : - le comportement à adopter à l'atelier ; - les dispositions à prendre.				

S7.2 Ergonomie

Ergonomie : - gestes et postures au poste de travail ; - adaptation du poste de travail à la morphologie de l'opérateur ; - évolution du poste liée aux techniques et matériels.	Connaître et respecter les principes généraux d'ergonomie.				
---	--	--	--	--	--

S8 – Communication**S8.1 : Éléments de communication interne et externe**

Connaissances	Niveaux d'exigence	Niveaux de maîtrise			
		1	2	3	4
Niveaux de langage. Vocabulaire professionnel et technique. Hiérarchie de l'information. Situations de communication (contexte, acteurs, message et objectif) Méthodes de coordination et d'animation d'une équipe.	Permettre de : <ul style="list-style-type: none"> - Identifier le ou les destinataire (s) relatif(s) à l'information à transmettre ; - sélectionner et organiser les informations à transmettre ; - utiliser un code oral ou écrit adapté ; - transmettre des informations, des données, des consignes de façon claire et concise et s'assurer de la bonne réception des informations. 				

S8.2. Moyens de communication

Moyens, outils et médias de communication : <ul style="list-style-type: none"> - courrier postal, courrier électronique, réseaux sociaux... - logiciel de présentation, image, son, vidéo... - téléphone, fax, Internet ... 	Permettre le choix et l'utilisation d'un mode de communication adapté à une situation.				
--	--	--	--	--	--

Annexe 2

Modalités de certification

2a - Unités constitutives du diplôme

2b - Règlement d'examen

2c - Définition des épreuves

Annexe 2a

Unités constitutives du diplôme

Option sculpture

UNITÉS D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL**PARTIE DE L'UNITÉ U 1 : ÉCONOMIE-GESTION**

Le contenu de cette partie d'épreuve relative à l'économie - gestion est défini dans l'arrêté du 3 avril 2013 fixant le programme d'enseignement d'économie-gestion pour les classes préparant aux brevets des métiers d'art (B.O.E.N. du 6 juin 2013).

UNITÉ U 5 : ÉPREUVE SCIENTIFIQUE**Mathématiques**

La partie d'épreuve relative aux mathématiques englobe l'ensemble des objectifs, capacités, compétences mentionnés dans l'arrêté du 3 avril 2013 fixant le programme d'enseignement de mathématiques pour les classes préparant aux brevets des métiers d'art (B.O.E.N. du 6 juin 2013).

Physique-Chimie

La partie d'épreuve relative à la physique chimie englobe l'ensemble des objectifs, capacités, compétences mentionnés dans l'arrêté du 3 avril 2013 fixant le programme d'enseignement de physique et chimie pour les classes préparant aux brevets des métiers d'art (B.O.E.N. du 6 juin 2013).

UNITÉ U 6 : ÉPREUVE DE LANGUE VIVANTE

L'unité englobe l'ensemble des objectifs, capacités et compétences mentionnés dans l'arrêté du 3 avril 2013 fixant le programme de langues vivantes étrangères pour les classes préparant aux brevets des métiers d'art (B.O.E.N. du 6 juin 2013).

UNITÉ U 7 : ÉPREUVE DE FRANÇAIS, HISTOIRE GÉOGRAPHIE ET ÉDUCATION CIVIQUE**Français**

La partie d'épreuve relative au français englobe l'ensemble des objectifs, capacités et compétences mentionnés dans l'arrêté du 3 avril 2013 fixant le programme d'enseignement de français pour les classes préparant aux brevets des métiers d'art (B.O.E.N. du 6 juin 2013).

Histoire, Géographie et Éducation civique

La partie d'épreuve relative à l'histoire-géographie, éducation civique englobe l'ensemble des objectifs, capacités et compétences mentionnés dans l'arrêté du 3 avril 2013 fixant le programme d'enseignement de l'histoire, de la géographie et de l'éducation civique pour les classes préparant aux brevets des métiers d'art (B.O.E.N. du 6 juin 2013).

UNITÉ U 8 : ÉPREUVE D'ÉDUCATION PHYSIQUE

L'unité englobe l'ensemble des objectifs, capacités et compétences mentionnés dans l'arrêté du 3 avril 2013 fixant le programme d'éducation physique et sportive pour les classes préparant aux brevets des métiers d'art (B.O.E.N. du 6 juin 2013).

UNITÉS PROFESSIONNELLES (U.1, U.2, U.3, U.4) *Option sculpture*

La définition du contenu des unités professionnelles du diplôme a pour but de préciser, pour chacune d'elles, quelles tâches et compétences professionnelles sont concernées et dans quel contexte. Il s'agit à la fois de :

- permettre la mise en correspondance des activités professionnelles et des unités dans le cadre du dispositif de "validation des acquis de l'expérience" (VAE) ;
- établir la liaison entre les unités, correspondant aux épreuves, et le référentiel d'activités professionnelles afin de préciser le cadre de l'évaluation.

Compétences		U.1	U.2	U.3	U.4
C1	1 - Identifier, collecter, classer et hiérarchiser les informations esthétiques et stylistiques.			X	
	2 - Identifier, collecter, classer et hiérarchiser les informations techniques.	X			
	3 - Analyser les éléments d'une demande, d'un cahier des charges.	X			
	4 - Analyser les caractéristiques esthétiques, stylistiques et contextuelles d'un ouvrage existant ou en projet.				X
	5 - Traduire graphiquement et/ou plastiquement une proposition.				X
	6 - Traduire graphiquement des solutions fonctionnelles et techniques.	X			
C2	1 - Appliquer une méthodologie de projet.		X		
	2 - Établir une gamme de fabrication et d'assemblage.	X			
	3 - Sélectionner et organiser les moyens et procédés.	X			
C3	1 - Effectuer des opérations d'entretien et réparation d'usage.	X			
	2.A - Réaliser les opérations de fabrication en sculpture.	X			
C4	1 - Gérer les délais.	X			
C5	1 - Maintenir en état les matériels, les équipements et les outillages (maintenance de 1er niveau)	X			
C6	1 - Communiquer avec les différents interlocuteurs.		X		
	2 - Rendre compte d'une activité.		X		

Option gravure

UNITÉS D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL

PARTIE DE L'UNITÉ U 1 : ÉCONOMIE-GESTION

Le contenu de cette partie d'épreuve relative à l'économie - gestion est défini dans l'arrêté du 3 avril 2013 fixant le programme d'enseignement d'économie-gestion pour les classes préparant aux brevets des métiers d'art (B.O.E.N. du 6 juin 2013).

UNITÉ U 5 : ÉPREUVE SCIENTIFIQUE

Mathématiques

La partie d'épreuve relative aux mathématiques englobe l'ensemble des objectifs, capacités, compétences mentionnés dans l'arrêté du 3 avril 2013 fixant le programme d'enseignement de mathématiques pour les classes préparant aux brevets des métiers d'art (B.O.E.N. du 6 juin 2013).

Physique-Chimie

La partie d'épreuve relative à la physique chimie englobe l'ensemble des objectifs, capacités, compétences mentionnés dans l'arrêté du 3 avril 2013 fixant le programme d'enseignement de physique et chimie pour les classes préparant aux brevets des métiers d'art (B.O.E.N. du 6 juin 2013).

UNITÉ U 6 : ÉPREUVE DE LANGUE VIVANTE

L'unité englobe l'ensemble des objectifs, capacités et compétences mentionnés dans l'arrêté du 3 avril 2013 fixant le programme de langues vivantes étrangères pour les classes préparant aux brevets des métiers d'art (B.O.E.N. du 6 juin 2013).

UNITÉ U 7 : ÉPREUVE DE FRANÇAIS, HISTOIRE GÉOGRAPHIE ET ÉDUCATION CIVIQUE

Français

La partie d'épreuve relative au français englobe l'ensemble des objectifs, capacités et compétences mentionnés dans l'arrêté du 3 avril 2013 fixant le programme d'enseignement de français pour les classes préparant aux brevets des métiers d'art (B.O.E.N. du 6 juin 2013).

Histoire, Géographie et Éducation civique

La partie d'épreuve relative à l'histoire-géographie, éducation civique englobe l'ensemble des objectifs, capacités et compétences mentionnés dans l'arrêté du 3 avril 2013 fixant le programme d'enseignement de l'histoire, de la géographie et de l'éducation civique pour les classes préparant aux brevets des métiers d'art (B.O.E.N. du 6 juin 2013).

UNITÉ U 8 : ÉPREUVE D'ÉDUCATION PHYSIQUE

L'unité englobe l'ensemble des objectifs, capacités et compétences mentionnés dans l'arrêté du 3 avril 2013 fixant le programme d'éducation physique et sportive pour les classes préparant aux brevets des métiers d'art (B.O.E.N. du 6 juin 2013).

UNITÉS PROFESSIONNELLES (U.1, U.2, U.3, U.4) Option gravure

La définition du contenu des unités professionnelles du diplôme a pour but de préciser, pour chacune d'elles, quelles tâches et compétences professionnelles sont concernées et dans quel contexte. Il s'agit à la fois de :

- permettre la mise en correspondance des activités professionnelles et des unités dans le cadre du dispositif de "validation des acquis de l'expérience" (VAE) ;
- établir la liaison entre les unités, correspondant aux épreuves, et le référentiel d'activités professionnelles afin de préciser le cadre de l'évaluation.

Compétences		U.1	U.2	U.3	U.4
C1	1 - Identifier, collecter, classer et hiérarchiser les informations esthétiques et stylistiques.			X	
	2 - Identifier, collecter, classer et hiérarchiser les informations techniques.	X			
	3 - Analyser les éléments d'une demande, d'un cahier des charges.	X			
	4 - Analyser les caractéristiques esthétiques, stylistiques et contextuelles d'un ouvrage existant ou en projet.				X
	5 - Traduire graphiquement et/ou plastiquement une proposition.				X
	6 - Traduire graphiquement des solutions fonctionnelles et techniques.	X			
C2	1 - Appliquer une méthodologie de projet.		X		
	2 - Etablir une gamme de fabrication et d'assemblage.	X			
	3 - Sélectionner et organiser les moyens et procédés.	X			
C3	1 - Effectuer des opérations d'entretien et réparation d'usage.	X			
	2.B - Réaliser les opérations de fabrication en gravure.	X			
C4	1 - Gérer les délais.	X			
C5	1 - Maintenir en état les matériels, les équipements et les outillages (maintenance de 1 ^{er} niveau)	X			
C6	1 - Communiquer avec les différents interlocuteurs.		X		
	2 - Rendre compte d'une activité.		X		

Annexe 2b
Règlement d'examen

Option sculpture

Épreuves		Unités	Coef	Voie scolaire (établissement public ou privé sous-contrat), Voie de l'apprentissage (CFA ou section d'apprentissage habilité) Formation professionnelle continue (établissement public)		Voie scolaire (établissement privé), Voie de l'apprentissage (CFA ou section d'apprentissage non habilité) Voie de la formation professionnelle continue (établissement privé) Candidats justifiant de 3 ans d'activité professionnelle Enseignement à distance	
				Mode	Durée	Mode	Durée
BREVET POLYNÉSIE DES MÉTIERS D'ART Option sculpture							
E.1 – Épreuve professionnelle prenant en compte la formation en milieu professionnel et l'économie-gestion	U.1	11					
<i>Réalisation professionnelle</i>		8	CCF		Ponctuel écrit et pratique	35 h	
<i>Évaluation de la période de formation en milieu professionnel</i>		2	CCF		ponctuel pratique et oral	20 min	
<i>Économie-Gestion</i>		1	CCF		ponctuel oral	10 min	
E.2 – Épreuve de projet de réalisation	U.2	3	ponctuel oral	20 min (a)	ponctuel oral	20 min (a)	
E.3 – Épreuve de cultures artistiques	U.3	3	ponctuel écrit	2 h	ponctuel écrit	2 h	
E.4 – Épreuve d'arts appliqués	U.4	4	ponctuel écrit	6 h	ponctuel écrit	6 h	
E.5 – Épreuve scientifique	U.5	3					
<i>Mathématiques</i>		1,5	ponctuel écrit et pratique	1 h	ponctuel écrit et pratique	1 h	
<i>Physique - Chimie</i>		1,5	ponctuel écrit et pratique	1 h	ponctuel écrit et pratique	1 h	
E.6 – Épreuve de langue vivante	U.6	2	CCF		ponctuel oral	20 min (b)	
E.7 – Épreuve de Français – Histoire Géographie – Éducation civique	U.7	5					
<i>Français</i>		2,5	ponctuel écrit	2 h 30	ponctuel écrit	2 h 30	
<i>Histoire, Géographie, Éducation civique</i>		2,5	ponctuel écrit	2 h	ponctuel écrit	2 h	
E.8 – Épreuve d'éducation physique et sportive	U.8	1	CCF		ponctuel pratique		
Épreuve facultative Langue vivante (1) ou Langue des signes française (LSF)	UF.1		ponctuel oral	20 min (b)	ponctuel oral	20 min (b)	

(a) épreuve orale précédée de 30 minutes de préparation

(b) dont 5 minutes de préparation

(1) la langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve de l'épreuve obligatoire. Les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention.

Option gravure

Epreuves		Unités	Coef	Mode	Durée	Voie scolaire (établissement public ou privé sous-contrat), Voie de l'apprentissage (CFA ou section d'apprentissage habilité) Formation professionnelle continue (établissement public)		Voie scolaire (établissement privé), Voie de l'apprentissage (CFA ou section d'apprentissage non habilité) Voie de la formation professionnelle continue (établissement privé) Candidats justifiant de 3 ans d'activité professionnelle Enseignement à distance	
						Mode	Durée		
BREVET POLYNÉSIE DES MÉTIERS D'ART Option gravure									
E.1 – Épreuve professionnelle prenant en compte la formation en milieu professionnel et l'économie-gestion		U.1	11						
<i>Réalisation professionnelle</i>			8	CCF			Ponctuel écrit et pratique	35 h	
<i>Évaluation de la période de formation en milieu professionnel</i>			2	CCF			ponctuel pratique et oral	20 min	
<i>Économie-Gestion</i>			1	CCF			ponctuel oral	10 min	
E.2 – Épreuve de projet de réalisation		U.2	3	ponctuel oral	20 min (a)	ponctuel oral	20 min (a)		
E.3 – Épreuve de cultures artistiques		U.3	3	ponctuel écrit	2 h	ponctuel écrit	2 h		
E.4 – Épreuve d'arts appliqués		U.4	4	ponctuel écrit	6 h	ponctuel écrit	6 h		
E.5 – Épreuve scientifique		U.5	3						
<i>Mathématiques</i>			1,5	ponctuel écrit et pratique	1 h	ponctuel écrit et pratique	1 h		
<i>Physique - Chimie</i>			1,5	ponctuel écrit et pratique	1 h	ponctuel écrit et pratique	1 h		
E.6 – Épreuve de langue vivante		U.6	2	CCF		ponctuel oral	20 min (b)		
E.7 – Épreuve de Français – Histoire Géographie – Éducation civique		U.7	5						
<i>Français</i>			2,5	ponctuel écrit	2 h 30	ponctuel écrit	2 h 30		
<i>Histoire, Géographie, Éducation civique</i>			2,5	ponctuel écrit	2 h	ponctuel écrit	2 h		
E.8 – Épreuve d'éducation physique et sportive		U.8	1	CCF		ponctuel pratique			
Épreuve facultative Langue vivante (1) ou Langue des signes française (LSF)		UF.1		ponctuel oral	20 min (b)	ponctuel oral	20 min (b)		

(a) épreuve orale précédée de 30 minutes de préparation

(b) dont 5 minutes de préparation

(1) la langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve de l'épreuve obligatoire. Les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention.

Annexe 2c
Définition des épreuves

Option sculpture

ÉPREUVE E.1

UNITÉ U.1

**ÉPREUVE PROFESSIONNELLE PRENANT EN COMPTE LA FORMATION EN MILIEU
PROFESSIONNEL ET L'ÉCONOMIE-GESTION**

COEFFICIENT 11

Elle est composée de 3 sous-épreuves :

- Réalisation professionnelle :
 - Étude du produit.
 - Étude technologique de tout ou partie d'un ouvrage.
 - Réalisation de tout ou partie d'une pièce ou d'un ouvrage de sculpture polynésienne.
- Évaluation de la formation en milieu professionnel.
- Économie gestion.

L'évaluation des deux premières sous-épreuves porte sur tout ou partie des compétences suivantes et des savoirs qui leur sont associés :

- C1.2 - Identifier, collecter, classer et hiérarchiser les informations techniques.
- C1.3 - Analyser les éléments d'une demande, d'un cahier des charges.
- C1.6 - Traduire graphiquement des solutions fonctionnelles et techniques.
- C2.2 - Établir une gamme de fabrication et d'assemblage.
- C2.3 - Sélectionner et organiser les moyens et procédés.
- C3.1 - Effectuer des opérations d'entretien et réparation d'usage.
- C3.2.A - Réaliser les opérations de fabrication en sculpture.
- C4.1 - Gérer les délais.
- C5.1 - Maintenir en état les matériels, les équipements et les outillages (maintenance de 1er niveau).

Le niveau de performance attendu correspond au niveau d'acquisition et de maîtrise terminale du référentiel.

Les activités et les tâches effectuées ainsi que les matériaux employés sont repérés dans le référentiel d'activités professionnelles (annexe 1 a).

RÉALISATION PROFESSIONNELLE

Coefficient 8

• **Objectif et contenu de la sous-épreuve**

Cette sous-épreuve doit permettre d'évaluer les compétences du candidat liées aux activités d'étude et de définition de l'ouvrage, de préparation, de fabrication d'un objet sculpté.

Elle doit permettre de vérifier, à partir d'un dossier ressources (demande, cahier des charges, documentation iconographique et technique) et en possession des équipements, des outils et des matières d'œuvre nécessaires, la capacité du candidat à réaliser en autonomie :

- L'étude graphique de tout ou partie d'un ouvrage de sculpture.
- L'étude technologique de tout ou partie d'un ouvrage de sculpture (dimensionnement de pièces et/ou de liaisons, matières d'œuvre et mode opératoire). Pour ce faire, le candidat possède la liste des équipements, des outils et des matières d'œuvre nécessaires.

- La fabrication de tout ou partie d'un ouvrage de sculpture.

Pour cette sous-épreuve, le candidat mobilise ses connaissances et savoir-faire technologiques et professionnels. Il sera évalué sur son aptitude à proposer, gérer, exécuter en respectant les contraintes géométrique, dimensionnelle et esthétique, contrôler et valider.

Critères d'évaluation

L'évaluation prend en compte :

- le respect de la demande et du cahier des charges ;
- la maîtrise des systèmes de représentation ;
- les connaissances en cultures artistiques et en arts appliqués ;
- la justesse des connaissances technologiques liées à l'étude (les ouvrages, les matériaux, les produits, les processus et documents de mise en œuvre) ;
- la justesse des calculs de dimensionnement ;
- la pertinence du choix et la justesse des prévisions des matières d'œuvre ;
- la pertinence et la faisabilité du mode opératoire ;
- la pertinence des solutions techniques proposées ;
- le choix adapté de l'outillage, des techniques de mise en œuvre, des matières d'œuvre et des outils de contrôle ;
- l'organisation du poste de travail ;
- la maintenance des machines et des outillages ;
- le respect des règles d'hygiène, de sécurité, d'ergonomie et d'environnement ;
- la conformité de la réalisation finale.

Les indicateurs d'évaluation correspondant aux compétences évaluées figurent dans la colonne "Résultats attendus" des tableaux décrivant les compétences (cf. annexe I b : référentiel de certification).

• Modes d'évaluation

⇒ Contrôle en cours de formation

L'évaluation s'effectue sur la base d'un contrôle en cours de formation à l'occasion de trois situations organisées dans l'établissement par l'équipe enseignante chargée du domaine professionnel, au cours de la dernière année de formation et dans le cadre des activités habituelles de formation :

- la première situation d'évaluation porte sur l'étude du produit - coefficient 2 ;
- la deuxième situation d'évaluation porte sur l'étude technologique de tout ou partie d'un ouvrage - coefficient 1 ;
- la troisième situation d'évaluation porte sur la réalisation de tout ou partie d'une pièce ou d'un ouvrage de sculpture polynésienne - coefficient 5.

Le candidat est informé du calendrier prévu pour le déroulement de la situation d'évaluation. La durée totale de l'évaluation en contrôle en cours de formation ne peut être inférieure celle de l'épreuve ponctuelle et ne peut excéder le double de celle-ci. Elle donne lieu à une proposition de note.

Chaque situation permet l'évaluation tant de savoir-faire que de savoirs technologiques associés. Un professionnel, au moins, y est associé. L'absence de ce(s) dernier(s) ne peut en aucun cas invalider le déroulement de l'épreuve. Les documents d'évaluation sont préparés par les formateurs de l'établissement.

À l'issue de cette situation d'évaluation, dont le degré d'exigence est équivalent à celui requis dans le cadre de l'évaluation ponctuelle correspondante, l'équipe pédagogique de l'établissement de formation constituera, pour chaque candidat, un dossier comprenant :

- l'ensemble des documents remis pour conduire le travail demandé pendant la situation d'évaluation ;
- la description sommaire des moyens matériels mis à sa disposition ;
- les documents écrits et graphiques produits par le candidat lors de l'évaluation ;
- la fiche d'évaluation du travail réalisé conclue par la proposition de note établie conjointement par l'équipe pédagogique et le(s) professionnel(s) associé(s).

⇒ **Épreuve ponctuelle** : cette partie d'épreuve graphique, écrite et pratique, est d'une durée totale de 35 heures.

- Étude du produit - Coefficient 2 - Durée 10 heures

Elle comprend trois parties de même pondération :

- réalisation d'un dessin d'illustration (rendus des volumes, matières, couleurs) ;
- réalisation d'un dessin de construction ;
- réalisation d'une maquette ou modelé.

Le sujet de l'évaluation est établi sur la base d'un cahier des charges précisant, pour les trois parties, le cadre de l'étude. Le thème est commun.

L'étude du produit sera définie par son thème et sa représentation sous forme d'esquisses ou de schémas dont certaines parties pourront être incomplètes.

Des données et des indications précises seront fournies au candidat. Elles auront trait à la nature des matériaux et des produits, à la fonction, au style, aux proportions, aux contraintes techniques.

Celles-ci doivent permettre au candidat d'effectuer un choix en cohérence avec la demande.

Réalisation d'un dessin d'illustration (durée préconisée 4 heures).

Le candidat doit être capable de :

- dégager et hiérarchiser les données et les contraintes de la demande ;
- dégager les références techniques, plastiques, historiques, culturelles contenues ou induites ;
- produire des croquis, schémas, dessins qui définissent et expriment l'ouvrage à réaliser.

Réalisation d'un dessin de construction (durée préconisée 2 heures)

Le candidat doit être capable de :

- dégager et de hiérarchiser les données et les contraintes de la demande ;
- dégager les références techniques ;
- produire, à l'aide de l'outil informatique ou sous la forme conventionnelle, un dessin technique, un gabarit, à l'échelle dans le respect des normes de représentation.

Réalisation d'une maquette ou modelé (durée préconisée 4 heures)

À partir d'un dessin d'illustration, le candidat doit être capable de réaliser une maquette de présentation à l'échelle à l'aide des matériaux de mise en œuvre tels que terre, carton, bois, ou autres.

- Étude technologique de tout ou partie d'un ouvrage. Coefficient 1 - Durée 4 heures.

Elle permet au candidat, à partir d'un dossier ressources (demande, cahier des charges, documentation iconographique et technique) et en possession de la liste des équipements, des outils et des matières d'œuvre nécessaires, de proposer l'étude de tout ou partie d'une pièce ou d'un ouvrage de sculpture (dimensionnement de pièces et/ou de liaisons, matières d'œuvre, mode opératoire et coût). Le candidat devra justifier l'ensemble de ses choix.

- Réalisation de tout ou partie d'une pièce ou d'un ouvrage de sculpture polynésienne. Coefficient 5 - Durée 21 heures.

Elle permet au candidat, à partir d'un dossier ressources (demande, cahier des charges, documentation iconographique, étude technique et épure) et en possession des équipements, des outils et des matières d'œuvre nécessaires, de réaliser tout ou partie d'une pièce ou d'un ouvrage de sculpture.

EVALUATION DE LA PERIODE DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL
coefficient 2

• **Objectif et contenu de la sous-épreuve**

Cette sous-épreuve doit permettre de vérifier la capacité du candidat à porter un regard réflexif sur ses activités en milieu professionnel. Pour cette épreuve, le candidat mobilise ses connaissances et savoir-faire artistique, technologique et professionnel.

Critères d'évaluation

L'évaluation prend en compte :

- la pertinence de l'analyse du contexte professionnel et des choix technologiques mis en œuvre ;
- la justesse des connaissances technologiques pour la fabrication ;
- la capacité à porter un regard critique sur les choix technologiques mis en œuvre ;
- la qualité du discours (clarté, déroulement logique de réflexion, précision et choix des termes) ;
- l'aptitude au dialogue.

• **Modes d'évaluation**

La sous-épreuve prend appui sur le dossier élaboré à l'issue de la période de formation en milieu professionnel, conformément à l'annexe 3 « Période de formation en milieu professionnel ».

En l'absence de dossier, l'interrogation ne peut avoir lieu. Le jury informe le candidat que la note zéro est attribuée à cette partie d'épreuve.

⇒ **Contrôle en cours de formation**

L'évaluation se déroule en deux temps :

- Temps 1 : 5 minutes environ.
Présentation orale du dossier personnel de synthèse au cours de laquelle le candidat ne sera pas interrompu.
- Temps 2 : 10 minutes environ

A partir de l'exposé du candidat, entretien avec la commission d'évaluation sur les connaissances et compétences professionnelles et la pertinence des activités choisies.

Au terme de cet oral les examinateurs arrêtent la note qui sera proposée au jury.

La commission d'évaluation est composée d'un enseignant du domaine professionnel et d'un professionnel et/ou d'un enseignant d'arts appliqués. En cas d'absence du professionnel la commission pourra valablement statuer.

⇒ **Épreuve ponctuelle orale d'une durée de 15 minutes**

Le déroulement et les modalités de l'évaluation ponctuelle orale sont identiques à ceux définis dans l'épreuve en cours de formation.

Pour les candidats hors de la voie scolaire le dossier support de l'évaluation est constitué conformément à l'annexe III.

ECONOMIE-GESTION

coefficient 1

• **Objectifs de la sous-épreuve**

La sous-épreuve vise à évaluer les connaissances et compétences du candidat à :

- présenter le secteur professionnel concerné ;
- identifier les modalités d'insertion professionnelle dans les organisations de son secteur professionnel ;
- caractériser l'organisation de l'activité de l'entreprise dans laquelle il s'est inséré au cours de ses périodes de formation en milieu professionnel ;
- identifier les coûts de la production réalisée et les indicateurs de gestion de l'entreprise ;
- montrer les relations que l'entreprise entretient avec ses partenaires extérieurs ;
- repérer les éléments de mutation de l'entreprise, internes ou liés à son environnement.

La sous-épreuve porte sur au moins huit compétences réparties dans quatre axes prévus au programme d'économie-gestion.

Les critères d'évaluation sont définis dans la grille d'évaluation diffusée par les services d'organisation des examens.

• **Modes d'évaluation**

L'épreuve prend appui sur le dossier élaboré à l'issue de la période de formation en milieu professionnel, conformément à l'annexe III « Période de formation en milieu professionnel ». En l'absence de dossier, l'interrogation ne peut avoir lieu. Le jury informe le candidat que la note zéro est attribuée à cette partie d'épreuve.

⇒ **Contrôle en cours de formation**

L'évaluation se déroule en deux temps :

- Temps 1 : 5 minutes environ **8 points**
Présentation orale du secteur professionnel dans lequel le candidat a évolué, de la place de l'entreprise qui l'a accueilli. Le candidat expose ses observations concernant la gestion et la vie économique de l'entreprise.
- Temps 2 : 5 minutes environ **12 points**
A partir de l'exposé du candidat, entretien avec la commission d'interrogation sur les connaissances et compétences figurant dans le programme d'économie-gestion.

Au terme de cet oral les examinateurs arrêtent la note qui sera proposée au jury.

La commission d'évaluation est composée d'un enseignant d'économie-gestion et d'un enseignant du domaine professionnel.

⇒ **Épreuve ponctuelle orale d'une durée de 10 minutes**

Le déroulement et les modalités de l'évaluation sont identiques à ceux définis dans l'épreuve en cours de formation.

ÉPREUVE E.2

UNITÉ U.2

ÉPREUVE DE PROJET DE RÉALISATION

COEFFICIENT 3

• Objectif et contenu de l'épreuve

Cette épreuve permet d'évaluer les compétences du candidat liées à l'élaboration, la préparation, l'organisation, la gestion et la présentation d'un projet de réalisation.

L'épreuve prend appui sur un dossier constitué par le candidat, elle ne conduit pas à la réalisation de la pièce projetée, cependant le dossier doit en démontrer la faisabilité technique et permet la réalisation de maquette d'étude ou prototype.

Le choix des supports, les éléments significatifs et la démarche adoptée doivent trouver une justification dans les solutions retenues. Des remarques ou des commentaires étayeront les principales étapes de réalisation.

Constitution du dossier :

Le candidat élabore un dossier dont il détermine l'objectif, le cahier des charges, les contenus, les étapes de réalisation et la présentation pratique et orale. Il en établit une copie numérique.

Pour tous les candidats, le dossier doit décrire une méthodologie de projet dans toutes ses phases et comporter : l'identification de la source thématique, le cahier des charges, des références esthétiques, stylistiques et culturelles, des recherches graphiques et/ou volumiques, des dessins d'ensemble et de détail des choix techniques en adéquation avec les fonctions du produit, l'étude des coûts de réalisation et les principales étapes de fabrication.

Forme du dossier :

- Format : A3 (29,7 cm — 42 cm).
- Nombre de planches écrites, graphiques et techniques : de 15 à 25.
- Maquette d'étude ou prototype.

Si le dossier est incomplet, le candidat peut être interrogé et une note lui est attribuée.

En cas de dossier rendu hors délai ou en cas d'absence de dossier, l'interrogation ne peut avoir lieu. Le jury informe le candidat que la note zéro est attribuée à l'épreuve.

Critères d'évaluation

- pertinence de la sélection et de l'organisation des informations ;
- intérêt des propositions et des hypothèses de recherches ;
- qualité de l'argumentation ;
- cohérence et qualité de la solution esthétique et technique développée ;
- pertinence des informations relatives à la mise en œuvre et aux contraintes de coût ;
- lisibilité et esthétique de la présentation plastique du dossier et valorisation du projet ;
- précision des réponses et pertinence des justifications.

- **Modes d'évaluation**

Les indicateurs d'évaluation correspondant à la compétence évaluée figurent dans la colonne « Résultats attendus » des tableaux décrivant les compétences (cf. annexe I b : référentiel de certification).

L'évaluation porte sur la compétence suivante et les savoirs qui lui sont associés :

C2.1 - Appliquer une méthodologie de projet.

C6.1 - Communiquer avec les différents interlocuteurs.

C6.2 - Rendre compte d'une activité.

Dans le cadre de cette épreuve, d'autres compétences peuvent être mobilisées sans qu'elles soient évaluées.

– **Épreuve ponctuelle orale** d'une durée de 20 minutes précédée de 30 minutes de préparation.

Le dossier support de l'oral et sa copie numérique seront rendus, selon les conditions fixées par les services rectoraux des examens et concours, 15 jours avant le début de l'épreuve orale. Les membres de la commission d'évaluation procéderont à son évaluation (sur 14 points) avant la soutenance orale.

L'épreuve est notée sur 20 points ; 14 points sont attribués au dossier et 6 points à l'oral.

Dans une salle équipée avec les moyens de communication courants (tableau, vidéoprojecteur, supports informatiques...), le candidat présente, à sa convenance, l'ensemble de son dossier.

Le candidat procède à un exposé de 10 minutes, durant lequel il n'est pas interrompu.

Dans les 10 minutes qui suivent, il répond aux questions des membres de la commission d'évaluation.

Au terme de l'oral, la commission d'évaluation arrête la note qui sera proposée au jury.

La commission d'évaluation est constituée d'un professeur d'arts appliqués, d'un professeur de l'enseignement professionnel et d'un professionnel. En cas d'absence du professionnel, la commission pourra valablement statuer

ÉPREUVE E.3

UNITÉ U.3

ÉPREUVE DE CULTURES ARTISTIQUES*Épreuve commune aux deux options*

COEFFICIENT 3

• Objectif et contenu de l'épreuve

Cette épreuve doit permettre de vérifier la capacité du candidat à situer les ouvrages d'art principalement polynésiens dans leur cadre historique, chronologique et géographique, en référence aux grandes lignes de l'évolution des styles des origines à nos jours.

L'approche stylistique, les critères techniques et esthétiques retenus ayant trait au métiers d'art principalement polynésiens devront permettre de mettre en exergue leur destination, les sources d'inspiration et les contraintes techniques de réalisation.

• Modes d'évaluation

Les indicateurs d'évaluation correspondant à la compétence évaluée figurent dans la colonne « Résultats attendus » des tableaux décrivant les compétences (cf. annexe I b : référentiel de certification).

L'évaluation porte sur la compétence suivante et les savoirs technologiques qui lui sont associés et les savoirs communs S.A et S.B :

C1.1 - Identifier, collecter, classer et hiérarchiser les informations esthétiques et stylistiques.

Dans le cadre de cette épreuve, d'autres compétences peuvent être mobilisées sans qu'elles soient évaluées.

Critères d'évaluation

- précision de l'identification des caractéristiques formelles, esthétiques, fonctionnelles et techniques de l'objet ou des éléments étudiés ;
- justesse de la situation de l'objet, en référence à une période et un contexte historique, géographique ou culturel et les métissages éventuels ;
- pertinence des relations formelles et/ou stylistiques d'un élément ou d'une pièce avec d'autres productions des domaines du design ou de champs artistiques de la même époque.

- Épreuve ponctuelle écrite d'une durée de 2 heures

Elle a comme support un fonds documentaire (dessins, schémas, photographies, textes) se rapportant aux périodes traitées en cultures artistiques dans le savoir associé S1.

Le candidat doit situer l'époque et le lieu géographique auxquels peuvent se rattacher les objets (ou leurs représentations) étudiés. Il lui est demandé :

- des réponses et des commentaires écrits ;
- des croquis analytiques mettant en évidence des caractéristiques techniques et artistiques, ainsi que les organisations plastiques.

ÉPREUVE E.4**UNITÉ U.4**

ÉPREUVE D'ARTS APPLIQUÉS
Épreuve commune aux deux options
COEFFICIENT 3

• 1. CONTENU DE L'ÉPREUVE

Cette épreuve vise à vérifier la capacité du candidat à proposer diverses solutions esthétiques et techniques répondant à une demande précise relative à la conception, l'adaptation d'une réalisation en lien avec les métiers d'art polynésiens et à exprimer plastiquement ses recherches.

• Modes d'évaluation

Les indicateurs d'évaluation correspondant aux compétences évaluées figurent dans la colonne « Résultats attendus » des tableaux décrivant les compétences (cf. annexe I b : référentiel de certification).

L'évaluation porte sur tout ou partie des compétences suivantes et des savoirs qui leur sont associés :

- C1.4 - Analyser les caractéristiques esthétiques, stylistiques et contextuelles d'un ouvrage existant ou en projet.
- C1.5 - Traduire graphiquement et/ou plastiquement une proposition.

Dans le cadre de cette épreuve, d'autres compétences peuvent être mobilisées sans qu'elles soient évaluées.

Critères d'évaluation

- pertinence de la sélection et de l'exploitation de la documentation fournie ;
- respect du cahier des charges ;
- faisabilité des propositions de réalisation et possibilité d'adaptation ;
- cohérence de la démarche ;
- lisibilité et expressivité de la traduction graphique ;
- qualité plastique du projet ;
- qualité esthétique de la présentation ;
- clarté des informations techniques conduisant à une compréhension précise des intentions.

– Épreuve ponctuelle écrite d'une durée de 6 heures

À partir d'un cahier des charges relevant de la conception, l'adaptation d'une réalisation sur tout ou partie d'un ouvrage en lien avec les métiers d'art polynésiens et d'une documentation iconographique et technique,

Il est demandé au candidat de :

- exploiter la documentation fournie ;
- effectuer des recherches sous forme d'esquisses ;
- sélectionner et de développer la proposition répondant le mieux au cahier des charges ;
- traduire plastiquement le projet d'étude ;
- mentionner par écrit les choix techniques.

ÉPREUVE E.5**UNITÉ U.5****ÉPREUVE SCIENTIFIQUE****COEFFICIENT 3****• Objectifs de l'épreuve**

L'épreuve de mathématiques, physique-chimie est organisée en deux parties séparées dans leur déroulement : une partie de mathématiques et une partie de physique-chimie.

Ces parties d'épreuves sont destinées à évaluer la façon dont les candidats ont atteint les grands objectifs visés par le programme, à savoir :

- pratiquer une activité mathématique et scientifique par la mise en œuvre des démarches d'investigation, de résolution de problèmes en s'appuyant sur l'expérimentation; mobiliser les outils mathématiques et scientifiques dans des situations liées à la profession ou à la vie courante ;
- rechercher l'information, la critiquer, la traiter en privilégiant l'utilisation des TIC ;
- communiquer de manière écrite et orale.

• Mode d'évaluation**MATHEMATIQUES****⇒ Épreuve ponctuelle écrite et pratique d'une durée d'une heure****coefficient 1,5
20 points**

L'évaluation est conçue pour permettre un sondage probant sur des compétences du programme.

Il s'agit d'évaluer les aptitudes à mobiliser les connaissances et compétences pour résoudre des problèmes, en particulier :

- rechercher, extraire et organiser l'information ;
- choisir et exécuter une méthode de résolution ;
- raisonner, argumenter, critiquer et valider un résultat ;
- présenter, communiquer un résultat ;

Le sujet se compose de deux ou trois exercices avec des questions de difficulté progressive recouvrant une part aussi large que possible des capacités mentionnées dans le programme. L'une des parties du sujet comporte des questions dont la résolution nécessite l'utilisation des TIC (logiciels ou calculatrices).

Les thèmes mathématiques concernés portent principalement sur les domaines mathématiques les plus utiles pour résoudre un problème en liaison avec la physique, la chimie, le domaine professionnel ou la vie courante. Lorsque la situation s'appuie sur d'autres disciplines, aucune connaissance relative à ces disciplines n'est exigible des candidats et toutes les indications utiles doivent être fournies dans l'énoncé.

L'exercice qui comporte des questions dont la résolution nécessite l'utilisation des TIC est noté sur 10 points. Il permet d'apprécier l'aptitude du candidat à mobiliser les capacités et connaissances du programme pour traiter un problème dont la résolution nécessite l'utilisation de logiciels ou de calculatrices. Il permet d'évaluer les capacités à expérimenter, à simuler, à émettre des conjectures ou contrôler leur vraisemblance. La présentation de la résolution des questions nécessitant l'utilisation des TIC se fait en présence de l'examineur.

Une version, adaptée au sujet, de la grille nationale d'évaluation par compétences permet d'évaluer, au cours et à l'issue de cette partie, les aptitudes du candidat à mobiliser des connaissances et des compétences pour résoudre des problèmes ainsi que ses capacités à expérimenter, à simuler, à émettre des conjectures ou à contrôler leur vraisemblance en utilisant les TIC.

PHYSIQUE CHIMIE

⇒ **Épreuve ponctuelle écrite et pratique d'une durée d'une heure** **coefficient 1,5**
20 points

Elle repose sur un sujet, conçu en référence explicite aux capacités et connaissances du programme, qui doit permettre d'évaluer les compétences de la grille nationale d'évaluation par compétences. Ce sujet est à dominante expérimentale et se compose d'activités expérimentales et de questions complémentaires (certaines expériences peuvent nécessiter l'utilisation d'un ordinateur).

Le sujet consacre 15 points sur 20 à l'évaluation des capacités expérimentales du candidat, observées durant l'expérimentation qu'il mène, sur les observations réalisées, les mesures obtenues, leur interprétation et leur exploitation. Lors de cette évaluation, il est demandé au candidat :

- de mettre en œuvre un protocole expérimental ;
- d'utiliser correctement le matériel mis à sa disposition ;
- de mettre en œuvre les procédures et consignes de sécurité adaptées ;
- de montrer qu'il connaît le vocabulaire, les symboles, les grandeurs et les unités mises en œuvre ;
- d'utiliser une ou plusieurs relations. Ces relations sont données lorsqu'elles ne sont pas répertoriées dans la colonne « connaissances » du programme ;
- d'interpréter et de rendre compte des résultats des travaux réalisés ;
- de communiquer par écrit et à l'oral.

Le sujet intègre des questions complémentaires, relatives au contexte de l'expérimentation qui le structure et notées sur 5 points, mettant en œuvre une ou plusieurs grandeurs et relations entre elles. Les questions posées doivent permettre de vérifier que le candidat est capable :

- de montrer qu'il connaît le vocabulaire, les symboles, les grandeurs et les unités mises en œuvre ;
- d'indiquer l'ordre de grandeur d'une valeur compte tenu des mesures fournies et du contexte envisagé ;
- d'utiliser des définitions, des lois et des modèles pour répondre aux problèmes posés.

Le candidat porte, sur une fiche qu'il complète en cours de l'expérimentation, les résultats de ses observations, de ses mesures et leur interprétation, ainsi que les réponses aux questions complémentaires. Une version, adaptée au sujet, de la grille nationale d'évaluation par compétences permet d'évaluer les connaissances et capacités du candidat au cours et à l'issue de l'expérimentation.

Lorsque le sujet s'appuie sur d'autres disciplines, aucune connaissance relative à ces disciplines n'est exigible des candidats et toutes les indications utiles doivent être fournies dans l'énoncé.

ÉPREUVE E.6

UNITÉ U.6

ÉPREUVE DE LANGUE VIVANTE

COEFFICIENT 2

Cette évaluation donne lieu à une situation d'évaluation unique.

- Compétences évaluées : expression orale en continu, interaction orale et compréhension de l'écrit.
- Niveau attendu en référence à l'échelle de niveaux du C.E.C.R.L. : B1+.

- Durée : 15 minutes, sans préparation ;
 - partie 1 et partie 2 : 5 minutes maximum chacune, notées pour un total de 20 points ;
 - partie 3 : 5 minutes maximum, notée sur 10.

• **Modes d'évaluation**

⇒ **Contrôle en cours de formation**

L'évaluation a lieu au cours du dernier semestre de la formation conduisant à la délivrance du diplôme de brevet polynésien des métiers d'art. Le calendrier de cette évaluation est établi par le chef d'établissement (ou du centre de formation dans le cas d'un CFA habilité à pratiquer le CCF) après consultation des enseignants concernés. Ces derniers peuvent proposer, au sein de la période considérée, un ordre de passage des candidats qui tient compte de leur degré de maîtrise des compétences à évaluer. Les candidats reçoivent une convocation du chef d'établissement ou du directeur de centre de formation.

L'évaluation est conduite par les professeurs et/ou les formateurs enseignant les langues concernées dans l'établissement quelles que soient les classes ou groupes d'élèves qui leur sont confiés. Elle peut être organisée de manière à ce que les professeurs n'évaluent pas leurs élèves de l'année en cours.

La situation d'évaluation se compose de trois parties, chacune d'une durée maximale de cinq minutes. Aucune de ces trois parties n'est précédée d'un temps de préparation.

Partie 1

La première partie vise à évaluer la capacité du candidat à prendre la parole de manière continue. Elle prend appui sur une liste de trois thèmes ou sujets, libellés dans la langue concernée et consignés sur un document remis par le candidat à l'examinateur. Ce document est au préalable validé par le professeur en charge de la formation.

Ces trois thèmes ou sujets peuvent relever d'un ou plusieurs des domaines suivants :

- celui des projets ou réalisations mis en œuvre par le candidat au cours de sa formation.
- celui de ses expériences professionnelles ou personnelles liées à son étude ou sa pratique de la langue étrangère concernée ;
- celui de la culture quotidienne, contemporaine ou patrimoniale du ou des pays où la langue étrangère étudiée est parlée, le candidat pouvant s'exprimer sur une œuvre étrangère (œuvre, objet, produit, manifestation, événement...)

L'examinateur choisit un des thèmes ou sujets proposés et invite le candidat à s'exprimer. Ce dernier dispose de cinq minutes maximum pour présenter, à l'oral et en langue étrangère, le thème ou le sujet en question.

Au cours de cette phase d'expression en continu, l'examinateur doit laisser le candidat aller au bout de ce qu'il souhaite dire et veiller à ne pas l'interrompre, quelles que soient ses éventuelles hésitations.

Partie 2

La deuxième partie vise à évaluer la capacité du candidat à interagir en langue étrangère et son aptitude à s'exprimer et à communiquer spontanément. L'examinateur conduit avec le candidat un échange oral d'une durée maximum de cinq minutes. Cet échange commence par prendre appui sur le propos du candidat et comporte des questions, des demandes d'explications ou d'illustrations complémentaires. L'échange peut ensuite s'ouvrir à d'autres sujets.

Partie 3

La troisième partie, qui vise à évaluer la capacité du candidat à comprendre un document écrit rédigé en langue étrangère, est conduite en langue française. Elle prend appui sur un document inconnu en langue étrangère ne comportant pas plus de 15 lignes (ligne s'entend au sens de 70 signes environ, y compris les blancs et signes de ponctuation) mis à la disposition du candidat par l'examinateur. Ce document peut relever de genres différents. Il peut être informatif, descriptif, narratif ou argumentatif. Il est authentique, c'est-à-dire non élaboré ou adapté à des fins d'enseignement. Son degré de difficulté correspond au niveau du C.E.C.R.L. attendu. Il peut comporter des éléments iconographiques. Il est en lien avec le champ professionnel dont relève la spécialité du candidat sans pour autant présenter un caractère professionnel ou technique excessif.

L'examinateur laisse au candidat le temps nécessaire pour prendre connaissance du support. Durant cette prise de connaissance, le candidat n'est pas autorisé à annoter le document ni à prendre des notes. L'examinateur pose ensuite, en français, au candidat des questions graduées (du général au particulier) visant à vérifier son degré de compréhension. Le nombre de questions posées au candidat ne saurait être inférieur à quatre ni excéder six. Enfin, l'examinateur peut éventuellement demander au candidat de lire à haute voix tout ou partie du document. Il veille à ce que le candidat restitue le document support de la partie 3 de l'épreuve.

Pour chaque candidat, l'examinateur établit son évaluation à partir de la fiche d'évaluation et de notation correspondant à la langue présentée. Cette fiche fait l'objet d'une publication par note de service.

À l'issue de la situation de CCF, l'examinateur formule une proposition de note et une appréciation. Cette proposition de note ainsi que l'appréciation ne sont pas communiquées au candidat.

La note finale est arrêtée par le jury.

⇒ Épreuve ponctuelle orale d'une durée de 15 minutes

- **Compétences évaluées** : expression orale en continu, interaction orale et compréhension de l'écrit.
- **Niveau attendu en référence à l'échelle de niveaux du C.E.C.R.L.** : B1+.
- **Durée** : 15 minutes, précédées d'un temps de préparation de 5 minutes pour la première partie de l'épreuve ;

- **partie 1 et partie 2** : 5 minutes maximum chacune, notées pour un total de 20 points ; partie 3 : 5 minutes maximum, notée sur 10.

Cette épreuve est organisée par le recteur d'académie dans un centre d'examen. Le candidat reçoit une convocation.

L'épreuve a pour but d'évaluer l'aptitude du candidat à s'exprimer oralement et à interagir en langue étrangère ainsi qu'à comprendre un document écrit rédigé en langue étrangère.

L'épreuve se compose de trois parties, chacune d'une durée maximale de cinq minutes. Seule la première partie est précédée d'un temps de préparation.

Partie 1

La première partie de l'épreuve prend appui sur un document inconnu remis au candidat par l'examineur.

Ce document peut relever de genres différents : image publicitaire, dessin humoristique, photographie, reproduction d'une œuvre plastique, citation, proverbe, aphorisme, brève histoire drôle, simple question invitant le candidat à prendre position sur un thème d'actualité ou un phénomène de société, slogan, titre d'article de presse...

Le candidat dispose de cinq minutes pour prendre connaissance du document, organiser ses idées et préparer son propos. Il dispose ensuite de cinq minutes maximum pour s'exprimer, à l'oral et en langue étrangère, à propos du document en question. Au cours de cette phase d'expression en continu, l'examineur doit laisser le candidat aller au bout de ce qu'il souhaite dire et veiller à ne pas l'interrompre, quelles que soient ses éventuelles hésitations.

Le document doit permettre au candidat de prendre la parole librement sans qu'un commentaire formel soit exigé.

Partie 2

La deuxième partie vise à évaluer la capacité du candidat à interagir en langue étrangère et son aptitude à s'exprimer et à communiquer spontanément. L'examineur conduit avec le candidat un échange oral d'une durée maximum de cinq minutes. Cet échange commence par prendre appui sur le propos du candidat et comporte des questions, des demandes d'explications ou d'illustrations complémentaires. L'échange peut ensuite s'ouvrir à d'autres sujets.

Partie 3

La troisième partie, qui vise à évaluer la capacité du candidat à comprendre un document écrit rédigé en langue étrangère, est conduite en langue française. Elle prend appui sur un document inconnu en langue étrangère ne comportant pas plus de 15 lignes (ligne s'entend au sens de 70 signes environ y compris les blancs et signes de ponctuation) mis à la disposition du candidat par l'examineur. Ce document peut relever de genres différents ; Il est informatif, descriptif, narratif ou argumentatif. Il est authentique, c'est-à-dire non élaboré ou adapté à des fins d'enseignement. Son degré de difficulté correspond au niveau du C.E.C.R.L. attendu. Il peut comporter des éléments iconographiques. Il peut être en lien avec le champ professionnel dont relève la spécialité du candidat. Dans ce cas, on évitera une spécialisation ou technicité excessive.

L'examineur laisse au candidat le temps nécessaire pour prendre connaissance du support. Durant cette phase, le candidat n'est pas autorisé à annoter le document ni à prendre des notes. L'examineur pose ensuite, en français, au candidat des

questions graduées (du général au particulier) visant à vérifier son degré de compréhension. Le nombre de questions posées ne saurait être inférieur à quatre ni excéder six. Enfin, l'examineur peut éventuellement demander au candidat de lire à haute voix tout ou partie du document. Il veille à ce que le candidat ne conserve ni les documents supports des première et troisième parties de l'épreuve, ni les notes éventuellement prises pendant le temps de préparation de la première partie. Ces dernières sont détruites.

Pour chaque candidat, l'examineur établit son évaluation à partir de la fiche d'évaluation et de notation correspondant à la langue) présentée. Cette fiche fait l'objet d'une publication par note de service.

À l'issue de l'épreuve, l'examineur formule une proposition de note et une appréciation. Cette proposition de note ainsi que l'appréciation ne sont pas communiquées au candidat.

La note finale est arrêtée par le jury.

ÉPREUVE E.7

UNITÉ U.7

ÉPREUVE DE FRANÇAIS – HISTOIRE GÉOGRAPHIE – ÉDUCATION CIVIQUE

COEFFICIENT 5

• **Mode d'évaluation**

FRANCAIS

⇒ **Épreuve ponctuelle écrite d'une durée de 2 h 30**

coefficient 2,5

Support : un corpus de textes et documents (2 à 3) référé à l'un des objets d'étude de l'année de terminale.

Première partie : compétences de lecture (10 points)

- 1) Question portant sur le corpus : « présentation du corpus »
Le candidat rédige quelques lignes (de 3 à 6 environ) pour présenter les relations que les documents proposés dans le corpus entretiennent entre eux.
- 2) Question(s) portant sur un ou des documents du corpus : « analyse et interprétation »
Le candidat analyse un ou deux effets d'écriture (inscrits dans le libellé de la ou des deux questions) et en propose une interprétation.

Deuxième partie : compétences d'écriture (10 points)

Dans le libellé du sujet une question est posée en lien avec le corpus proposé en première partie.

Le candidat répond à cette question en une quarantaine de lignes et de façon argumentée.

HISTOIRE GÉOGRAPHIE ET ÉDUCATION CIVIQUE

⇒ **Épreuve ponctuelle écrite d'une durée de 2 heures** **coefficient 2,5**

L'épreuve comporte trois parties, notées respectivement 9, 4 et 7 points.

La première partie porte sur les sujets d'étude, soit d'histoire soit de géographie. Elle propose deux sujets au choix. Chaque sujet est composé d'une ou plusieurs questions et peut comporter un support documentaire.

La deuxième partie porte sur le programme d'éducation civique. Elle est composée d'une question et peut comporter un support documentaire.

La troisième partie porte sur la discipline qui n'est pas l'objet de la première partie. Elle consiste en une analyse de document(s) portant sur les situations d'un des sujets d'étude.

ÉPREUVE E.8**UNITÉ U.8****ÉPREUVE D'ÉDUCATION PHYSIQUE & SPORTIVE****COEFFICIENT 1**

⇒ **Épreuve ponctuelle et par contrôle en cours de formation**

Les modalités de l'épreuve d'éducation physique et sportive sont définies par l'arrêté du 15 juillet 2009 relatif aux modalités d'organisation du contrôle en cours de formation et de l'examen terminal pour l'éducation physique et sportive aux examens du baccalauréat professionnel, du certificat d'aptitude professionnelle et du brevet d'études professionnelles (Journal officiel du 31 juillet 2009, BOEN du 27 août 2009) et la note de service n° 09-141 du 8 octobre 2009 relative à l'éducation physique et sportive aux examens du baccalauréat professionnel, du certificat d'aptitude professionnelle et du brevet d'études professionnelles (BOEN du 12 novembre 2009).

ÉPREUVE EF 1**UNITÉ UF 1****ÉPREUVE FACULTATIVE DE LANGUE VIVANTE**

⇒ **Épreuve ponctuelle orale d'une durée de 15 minutes** précédée d'un temps de préparation de 5 minutes pour la première partie de l'épreuve.

Partie 1 et partie 2 : 5 minutes maximum chacune, notées pour un total de 20 points.
Partie 3 : 5 minutes maximum, notée sur 10.

Niveau attendu en référence à l'échelle de niveaux du C.E.C.R.L. : B1+.

Cette épreuve est organisée par le recteur d'académie dans un centre d'examen. Le candidat reçoit une convocation.

Elle a pour but d'évaluer l'aptitude du candidat à s'exprimer oralement en langue étrangère (de façon continue et en interaction) et à comprendre un document écrit rédigé en langue étrangère.

L'épreuve se compose de trois parties, chacune d'une durée maximale de cinq minutes. Seule la première partie est précédée d'un temps de préparation.

Partie 1

La première partie de l'épreuve prend appui sur un document inconnu remis au candidat par l'examineur.

Ce document peut relever de genres différents : image publicitaire, dessin humoristique, photographie, reproduction d'une œuvre plastique, citation, proverbe, aphorisme, brève histoire drôle, question invitant le candidat à prendre position sur un thème d'actualité ou un phénomène de société, slogan, titre d'article de presse...

Le candidat dispose de cinq minutes pour prendre connaissance du document, organiser ses idées et préparer son propos. Il dispose ensuite de cinq minutes maximum pour s'exprimer, à l'oral et en langue étrangère, à propos du document en question. Au cours de cette phase d'expression en continu, l'examineur doit laisser le candidat aller au bout de ce qu'il souhaite dire et veiller à ne pas l'interrompre, quelles que soient ses éventuelles hésitations.

Le document doit permettre au candidat de prendre la parole librement, sans qu'un commentaire formel soit exigé.

Partie 2

La deuxième partie vise à évaluer la capacité du candidat à interagir en langue étrangère et son aptitude à s'exprimer et à communiquer spontanément. L'examineur conduit avec le candidat un échange oral d'une durée maximum de cinq minutes. Cet échange commence par prendre appui sur le propos du candidat et comporte des questions, des demandes d'explications ou d'illustrations complémentaires. L'échange peut ensuite s'ouvrir à d'autres sujets.

Partie 3

La troisième partie, qui vise à évaluer la capacité du candidat à comprendre un document écrit rédigé en langue étrangère, est conduite en langue française. Elle prend appui sur un document inconnu en langue étrangère ne comportant pas plus de 15 lignes (ligne s'entend au sens de 70 signes environ y compris les blancs et signes de ponctuation) mis à la disposition du candidat par l'examineur.

Ce document peut relever de genres différents. Il est informatif, descriptif, narratif ou argumentatif. Il est authentique, c'est-à-dire non élaboré ou adapté à des fins d'enseignement. Son degré de difficulté correspond au niveau du C.E.C.R.L. attendu. Il peut comporter des éléments iconographiques. Il peut être en lien avec le champ professionnel dont relève la spécialité du candidat. Dans ce cas, on évitera une spécialisation ou technicité excessive.

L'examineur laisse au candidat le temps nécessaire pour prendre connaissance du support. Durant cette prise de connaissance, le candidat n'est pas autorisé à annoter le document ni à prendre des notes. L'examineur pose ensuite, en français, des questions graduées (du général au particulier) visant à évaluer chez le candidat son degré de compréhension du document. Le nombre de questions posées au candidat ne saurait être inférieur à quatre ni excéder six. Enfin, l'examineur peut éventuellement demander au candidat de lire à haute voix tout ou partie du document.

L'examineur veille à ce que le candidat ne conserve ni les documents supports des première et troisième parties de l'épreuve, ni les notes éventuellement prises pendant le temps de préparation de la première partie. Ces dernières sont détruites. Pour chaque candidat, l'examineur établit son évaluation à partir de la fiche d'évaluation et de notation qui fait l'objet d'une publication par note de service.

À l'issue de l'épreuve, l'examineur formule une proposition de note et une appréciation. Cette proposition de note ainsi que l'appréciation ne sont pas communiquées au candidat.

La note finale est arrêtée par le jury.

DÉFINITION DE L'ÉPREUVE FACULTATIVE DE LANGUE DES SIGNES FRANÇAISE (L.S.F.)

⇒ **Épreuve ponctuelle orale d'une durée de 20 minutes** précédée d'un temps de préparation de 30 minutes (Y compris le temps nécessaire à la connaissance des documents proposés au candidat).

L'épreuve prend appui sur un document apporté par l'examineur. Durant toute l'épreuve, l'examineur et le candidat ne communiquent qu'en langue des signes à l'exclusion de tout autre langage.

Déroulement de l'épreuve :

Pendant le temps de préparation de 30 minutes, l'examineur propose au candidat deux documents :

- un document iconographique contemporain,
- un texte contemporain, écrit en français d'une longueur maximale de 2000 signes typographiques.

Au cours de la même journée d'interrogation, chaque examinateur veillera à proposer deux documents différents à chaque candidat.

Le candidat choisit sur lequel des deux documents portera son évaluation (le temps utilisé pour découvrir les documents fait partie intégrante des 30 minutes de préparation).

Le candidat présente le document qu'il a choisi sans être interrompu ni relancé par l'examineur.

Cette présentation, qui ne doit pas être un commentaire formel, est suivie d'un entretien conduit par l'examineur qui, prenant appui sur le document support et l'exposé du candidat, formule des questions pour, par exemple, permettre au candidat de préciser une analyse ou un point de vue ou de développer une idée.

Critères d'évaluation :

On attend du candidat qu'il s'exprime clairement dans une gamme de langue suffisamment étendue pour pouvoir décrire, exprimer un point de vue, voire développer une argumentation.

Le candidat doit :

- a) pour la présentation du document (durée : 5 minutes, notée sur 10 points)
- être capable de rendre compte du contenu du document qui lui est proposé, pouvoir le décrire, expliciter la situation ou le thème présenté, apporter un commentaire personnel s'il le juge approprié ou pertinent.
 - faire la preuve de sa capacité à signer clairement, à un rythme naturel et à un niveau qui n'entrave pas la transmission de sa présentation.
- b) pour l'entretien (durée : 25 minutes, noté sur 10 points)
- comprendre des signes familiers et fréquents portant sur des domaines familiers ou des questions d'actualité que l'examineur utilise de façon naturelle.
 - être capable de faire face à une situation de communication où il lui est demandé de bien recevoir un message ou une question, afin de pouvoir réagir ou répondre en s'exprimant à son tour par des signes clairs et à un rythme convenable.
 - faire preuve d'une certaine aisance : signer en continu pour exprimer ou défendre un point de vue, argumenter, voire apporter une contradiction.

Le candidat, tout comme l'examineur, peut étendre la discussion sur d'autres points sans lien direct avec le document.

Option gravure

ÉPREUVE E.1

UNITÉ U.1

**ÉPREUVE PROFESSIONNELLE PRENANT EN COMPTE LA FORMATION EN MILIEU
PROFESSIONNEL ET L'ÉCONOMIE-GESTION**

COEFFICIENT 11

Elle est composée de 3 sous-épreuves :

- Réalisation professionnelle :
 - Étude du produit.
 - Étude technologique de tout ou partie d'un ouvrage.
 - Réalisation de tout ou partie d'une pièce ou d'un ouvrage de gravure polynésienne.
- Évaluation de la formation en milieu professionnel.
- Économie gestion.

L'évaluation des deux premières sous-épreuves porte sur tout ou partie des compétences suivantes et des savoirs qui leur sont associés :

- C1.2 - Identifier, collecter, classer et hiérarchiser les informations techniques.
- C1.3 - Analyser les éléments d'une demande, d'un cahier des charges.
- C1.6 - Traduire graphiquement des solutions fonctionnelles et techniques.
- C2.2 - Établir une gamme de fabrication et d'assemblage.
- C2.3 - Sélectionner et organiser les moyens et procédés.
- C3.1 - Effectuer des opérations d'entretien et réparation d'usage.
- C3.2.B - Réaliser les opérations de fabrication en gravure.
- C4.1 - Gérer les délais.
- C5.1 - Maintenir en état les matériels, les équipements et les outillages (maintenance de 1er niveau).

Le niveau de performance attendu correspond au niveau d'acquisition et de maîtrise terminale du référentiel.

Les activités et les tâches effectuées ainsi que les matériaux employés sont repérés dans le référentiel d'activités professionnelles (annexe 1 a).

RÉALISATION PROFESSIONNELLE

Coefficient 8

• Objectif et contenu de la sous-épreuve

Cette sous-épreuve doit permettre d'évaluer les compétences du candidat liées aux activités d'étude et de définition de l'ouvrage, de préparation, de fabrication d'un objet gravé.

Elle doit permettre de vérifier, à partir d'un dossier ressources (demande, cahier des charges, documentation iconographique et technique) et en possession des équipements, des outils et des matières d'œuvre nécessaires, la capacité du candidat à réaliser en autonomie :

- L'étude graphique de tout ou partie d'un ouvrage de sculpture.
- L'étude technologique de tout ou partie d'un ouvrage de sculpture (dimensionnement de pièces et/ou de liaisons, matières d'œuvre et mode opératoire). Pour ce faire, le candidat possède la liste des équipements, des outils et des matières d'œuvre nécessaires.

- La fabrication de tout ou partie d'un ouvrage de gravure.

Pour cette sous-épreuve, le candidat mobilise ses connaissances et savoir-faire technologiques et professionnels. Il sera évalué sur son aptitude à proposer, gérer, exécuter en respectant les contraintes géométrique, dimensionnelle et esthétique, contrôler et valider.

Critères d'évaluation

L'évaluation prend en compte :

- le respect de la demande et du cahier des charges ;
- la maîtrise des systèmes de représentation ;
- les connaissances en cultures artistiques et en arts appliqués ;
- la justesse des connaissances technologiques liées à l'étude (les ouvrages, les matériaux, les produits, les processus et documents de mise en œuvre) ;
- la justesse des calculs de dimensionnement ;
- la pertinence du choix et la justesse des prévisions des matières d'œuvre ;
- la pertinence et la faisabilité du mode opératoire ;
- la pertinence des solutions techniques proposées ;
- le choix adapté de l'outillage, des techniques de mise en œuvre, des matières d'œuvre et des outils de contrôle ;
- l'organisation du poste de travail ;
- la maintenance des machines et des outillages ;
- le respect des règles d'hygiène, de sécurité, d'ergonomie et d'environnement ;
- la conformité de la réalisation finale.

Les indicateurs d'évaluation correspondant aux compétences évaluées figurent dans la colonne « Résultats attendus » des tableaux décrivant les compétences (cf. annexe I b : référentiel de certification).

• Modes d'évaluation

⇒ Contrôle en cours de formation

L'évaluation s'effectue sur la base d'un contrôle en cours de formation à l'occasion de trois situations organisées dans l'établissement par l'équipe enseignante chargée du domaine professionnel, au cours de la dernière année de formation et dans le cadre des activités habituelles de formation :

- la première situation d'évaluation porte sur l'étude du produit - coefficient 2 ;
- la deuxième situation d'évaluation porte sur l'étude technologique de tout ou partie d'un ouvrage - coefficient 1 ;
- la troisième situation d'évaluation porte sur la réalisation de tout ou partie d'une pièce ou d'un ouvrage de gravure polynésienne - coefficient 5.

Le candidat est informé du calendrier prévu pour le déroulement de la situation d'évaluation. La durée totale de l'évaluation en contrôle en cours de formation ne peut être inférieure à celle de l'épreuve ponctuelle et ne peut excéder le double de celle-ci. Elle donne lieu à une proposition de note.

Chaque situation permet l'évaluation tant de savoir-faire que de savoirs technologiques associés. Un professionnel, au moins, y est associé. L'absence de ce(s) dernier(s) ne peut en aucun cas invalider le déroulement de l'épreuve. Les documents d'évaluation sont préparés par les formateurs de l'établissement.

À l'issue de cette situation d'évaluation, dont le degré d'exigence est équivalent à celui requis dans le cadre de l'évaluation ponctuelle correspondante, l'équipe pédagogique de l'établissement de formation constituera, pour chaque candidat, un dossier comprenant :

- l'ensemble des documents remis pour conduire le travail demandé pendant la situation d'évaluation ;
- la description sommaire des moyens matériels mis à sa disposition ;
- les documents écrits et graphiques produits par le candidat lors de l'évaluation ;
- la fiche d'évaluation du travail réalisé conclue par la proposition de note établie conjointement par l'équipe pédagogique et le(s) professionnel(s) associé(s).

⇒ **Épreuve ponctuelle** : cette partie d'épreuve graphique, écrite et pratique, est d'une durée totale de 35 heures.

- Étude du produit - Coefficient 2 - Durée 10 heures

Elle comprend trois parties de même pondération :

- réalisation d'un dessin d'illustration (rendus des volumes, matières, couleurs) ;
- réalisation d'un dessin de construction ;
- réalisation d'une maquette ou modèle.

Le sujet de l'évaluation est établi sur la base d'un cahier des charges précisant, pour les trois parties, le cadre de l'étude. Le thème est commun.

L'étude du produit sera définie par son thème et sa représentation sous forme d'esquisses ou de schémas dont certaines parties pourront être incomplètes.

Des données et des indications précises seront fournies au candidat. Elles auront trait à la nature des matériaux et des produits, à la fonction, au style, aux proportions, aux contraintes techniques.

Celles-ci doivent permettre au candidat d'effectuer un choix en cohérence avec la demande.

Réalisation d'un dessin d'illustration (durée préconisée 4 heures).

Le candidat doit être capable de :

- dégager et hiérarchiser les données et les contraintes de la demande ;
- dégager les références techniques, plastiques, historiques, culturelles contenues ou induites ;
- produire des croquis, schémas, dessins qui définissent et expriment l'ouvrage à réaliser.

Réalisation d'un dessin de construction (durée préconisée 2 heures)

Le candidat doit être capable de :

- dégager et de hiérarchiser les données et les contraintes de la demande,
- dégager les références techniques,
- produire, à l'aide de l'outil informatique ou sous la forme conventionnelle, un dessin technique à l'échelle dans le respect des normes de représentation.

Réalisation d'une maquette ou modèle (durée préconisée 4 heures)

À partir du dessin d'illustration, le candidat doit être capable de réaliser une maquette de présentation à l'échelle à l'aide des matériaux de mise en œuvre tels que tels que carton, bois, polyphane ou autres.

- Étude technologique de tout ou partie d'un ouvrage. Coefficient 1 - Durée 4 heures.

Elle permet au candidat, à partir d'un dossier ressources (demande, cahier des charges, documentation iconographique et technique) et en possession de la liste des équipements, des outils et des matières d'œuvre nécessaires, de proposer l'étude de tout ou partie d'une pièce ou d'un ouvrage de gravure (dimensionnement de pièces et/ou de liaisons, matières d'œuvre, mode opératoire et coût). Le candidat devra justifier l'ensemble de ses choix.

- Réalisation de tout ou partie d'une pièce ou d'un ouvrage de gravure polynésienne. Coefficient 5 - Durée 21 heures.

Elle permet au candidat, à partir d'un dossier ressources (demande, cahier des charges, documentation iconographique, étude technique et épure) et en possession des équipements, des outils et des matières d'œuvre nécessaires, de réaliser tout ou partie d'une pièce ou d'un ouvrage de gravure.

EVALUATION DE LA PERIODE DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL
coefficient 2

• Objectif et contenu de l'épreuve

Cette épreuve doit permettre de vérifier la capacité du candidat à porter un regard réflexif sur ses activités en milieu professionnel. Pour cette épreuve, le candidat mobilise ses connaissances et savoir-faire artistique, technologique et professionnel.

Critères d'évaluation

L'évaluation prend en compte :

- la pertinence de l'analyse du contexte professionnel et des choix technologiques mis en œuvre ;
- la justesse des connaissances technologiques pour la fabrication ;
- la capacité à porter un regard critique sur les choix technologiques mis en œuvre ;
- la qualité du discours (clarté, déroulement logique de réflexion, précision et choix des termes) ;
- l'aptitude au dialogue.

• Modes d'évaluation

L'épreuve prend appui sur le dossier élaboré à l'issue de la période de formation en milieu professionnel, conformément à l'annexe 3 « Période de formation en milieu professionnel ». En l'absence de dossier, l'interrogation ne peut avoir lieu. Le jury informe le candidat que la note zéro est attribuée à cette partie d'épreuve.

⇒ **Contrôle en cours de formation**

L'évaluation se déroule en deux temps :

- Temps 1 : 5 minutes environ.
Présentation orale du dossier personnel de synthèse au cours de laquelle le candidat ne sera pas interrompu.
- Temps 2 : 10 minutes environ
A partir de l'exposé du candidat, entretien avec la commission d'évaluation sur les connaissances et compétences professionnelles et la pertinence des activités choisies.

Au terme de cet oral les examinateurs arrêtent la note qui sera proposée au jury.

La commission d'évaluation est composée d'un enseignant du domaine professionnel et d'un professionnel et/ou d'un enseignant d'arts appliqués. En cas d'absence du professionnel la commission pourra valablement statuer.

⇒ **Épreuve ponctuelle orale d'une durée de 15 minutes**

Le déroulement et les modalités de l'évaluation ponctuelle orale sont identiques à ceux définis dans l'épreuve en cours de formation.

Pour les candidats hors de la voie scolaire le dossier support de l'évaluation est constitué conformément à l'annexe III.

ECONOMIE-GESTION

coefficient 1

• Objectifs de la sous-épreuve

La sous-épreuve vise à évaluer les connaissances et compétences du candidat à :

- présenter le secteur professionnel concerné ;
- identifier les modalités d'insertion professionnelle dans les organisations de son secteur professionnel ;
- caractériser l'organisation de l'activité de l'entreprise dans laquelle il s'est inséré au cours de ses périodes de formation en milieu professionnel ;
- identifier les coûts de la production réalisée et les indicateurs de gestion de l'entreprise ;
- montrer les relations que l'entreprise entretient avec ses partenaires extérieurs ;
- repérer les éléments de mutation de l'entreprise, internes ou liés à son environnement.

La sous-épreuve porte sur au moins huit compétences réparties dans quatre axes prévus au programme d'économie-gestion.

Les critères d'évaluation sont définis dans la grille d'évaluation diffusée par les services d'organisation des examens.

• Modes d'évaluation

L'épreuve prend appui sur le dossier élaboré à l'issue de la période de formation en milieu professionnel, conformément à l'annexe 3 « Période de formation en milieu professionnel ».

En l'absence de dossier, l'interrogation ne peut avoir lieu. Le jury informe le candidat que la note zéro est attribuée à cette partie d'épreuve.

⇒ Contrôle en cours de formation

L'évaluation se déroule en deux temps :

- Temps 1 : 5 minutes environ **8 points**

Présentation orale du secteur professionnel dans lequel le candidat a évolué, de la place de l'entreprise qui l'a accueilli. Le candidat expose ses observations concernant la gestion et la vie économique de l'entreprise.

- Temps 2 : 5 minutes environ **12 points**

A partir de l'exposé du candidat, entretien avec la commission d'interrogation sur les connaissances et compétences figurant dans le programme d'économie-gestion.

Au terme de cet oral les examinateurs arrêtent la note qui sera proposée au jury.

La commission d'évaluation est composée d'un enseignant d'économie-gestion et d'un enseignant du domaine professionnel.

⇒ Épreuve ponctuelle orale d'une durée de 10 minutes

Le déroulement et les modalités de l'évaluation sont identiques à ceux définis dans l'épreuve en cours de formation.

ÉPREUVE E.2**UNITÉ U.2****ÉPREUVE DE PROJET DE RÉALISATION****COEFFICIENT 3****• Objectif et contenu de l'épreuve**

Cette épreuve permet d'évaluer les compétences du candidat liées à l'élaboration, la préparation, l'organisation, la gestion et la présentation d'un projet de réalisation.

L'épreuve prend appui sur un dossier constitué par le candidat, elle ne conduit pas à la réalisation de la pièce projetée, cependant le dossier doit en démontrer la faisabilité technique et permet la réalisation de maquette d'étude ou prototype.

Le choix des supports, les éléments significatifs et la démarche adoptée doivent trouver une justification dans les solutions retenues. Des remarques ou des commentaires étayeront les principales étapes de réalisation.

Constitution du dossier :

Le candidat élabore un dossier dont il détermine l'objectif, le cahier des charges, les contenus, les étapes de réalisation et la présentation pratique et orale. Il en établit une copie numérique.

Pour tous les candidats, le dossier doit décrire une méthodologie de projet dans toutes ses phases et comporter : l'identification de la source thématique, le cahier des charges, des références esthétiques, stylistiques et culturelles, des recherches graphiques et/ou volumiques, des dessins d'ensemble et de détail des choix techniques en adéquation avec les fonctions du produit, l'étude des coûts de réalisation et les principales étapes de fabrication.

Forme du dossier :

- Format : A3 (29,7 cm — 42 cm)
- Nombre de planches écrites, graphiques et techniques : de 15 à 25.
- Maquette d'étude ou prototype.

Si le dossier est incomplet, le candidat peut être interrogé et une note lui est attribuée.

En cas de dossier rendu hors délai ou en cas d'absence de dossier, l'interrogation ne peut avoir lieu. Le jury informe le candidat que la note zéro est attribuée à l'épreuve.

Critères d'évaluation

- pertinence de la sélection et de l'organisation des informations ;
- intérêt des propositions et des hypothèses de recherches ;
- qualité de l'argumentation ;
- cohérence et qualité de la solution esthétique et technique développée ;
- pertinence des informations relatives à la mise en œuvre et aux contraintes de coût ;
- lisibilité et esthétique de la présentation plastique du dossier et valorisation du projet ;
- précision des réponses et pertinence des justifications.

- **Modes d'évaluation**

Les indicateurs d'évaluation correspondant à la compétence évaluée figurent dans la colonne « Résultats attendus » des tableaux décrivant les compétences (cf. annexe I b : référentiel de certification).

L'évaluation porte sur la compétence suivante et les savoirs qui lui sont associés :

- C2.1 - Appliquer une méthodologie de projet.
- C6.1 - Communiquer avec les différents interlocuteurs.
- C6.2 - Rendre compte d'une activité.

Dans le cadre de cette épreuve, d'autres compétences peuvent être mobilisées sans qu'elles soient évaluées.

– **Épreuve ponctuelle orale** d'une durée de 20 minutes précédée de 30 minutes de préparation.

Le dossier support de l'oral et sa copie numérique seront rendus, selon les conditions fixées par les services rectoraux des examens et concours, 15 jours avant le début de l'épreuve orale. Les membres de la commission d'évaluation procéderont à son évaluation (sur 14 points) avant la soutenance orale.

L'épreuve est notée sur 20 points ; 14 points sont attribués au dossier et 6 points à l'oral.

Dans une salle équipée avec les moyens de communication courants (tableau, vidéoprojecteur, supports informatiques...), le candidat présente, à sa convenance, l'ensemble de son dossier.

Le candidat procède à un exposé de 10 minutes, durant lequel il n'est pas interrompu. Dans les 10 minutes qui suivent, il répond aux questions des membres de la commission d'évaluation.

Au terme de l'oral, la commission d'évaluation arrête la note qui sera proposée au jury.

La commission d'évaluation est constituée d'un professeur d'arts appliqués, d'un professeur de l'enseignement professionnel et d'un professionnel. En cas d'absence du professionnel, la commission pourra valablement statuer.

ÉPREUVE E.3

UNITÉ U.3

ÉPREUVE DE CULTURES ARTISTIQUES*Épreuve commune aux deux options*

COEFFICIENT 3

• Objectif et contenu de l'épreuve

Cette épreuve doit permettre de vérifier la capacité du candidat à situer les ouvrages d'art principalement polynésiens dans leur cadre historique, chronologique et géographique, en référence aux grandes lignes de l'évolution des styles des origines à nos jours.

L'approche stylistique, les critères techniques et esthétiques retenus ayant trait au métiers d'art principalement polynésiens devront permettre de mettre en exergue leur destination, les sources d'inspiration et les contraintes techniques de réalisation.

• Modes d'évaluation

Les indicateurs d'évaluation correspondant à la compétence évaluée figurent dans la colonne « Résultats attendus » des tableaux décrivant les compétences (cf. annexe I b : référentiel de certification).

L'évaluation porte sur la compétence suivante et les savoirs technologiques qui lui sont associés et les savoirs communs S.A et S.B :

C1.1 - Identifier, collecter, classer et hiérarchiser les informations esthétiques et stylistiques.

Dans le cadre de cette épreuve, d'autres compétences peuvent être mobilisées sans qu'elles soient évaluées.

Critères d'évaluation

- précision de l'identification des caractéristiques formelles, esthétiques, fonctionnelles et techniques de l'objet ou des éléments étudiés ;
- justesse de la situation de l'objet, en référence à une période et un contexte historique, géographique ou culturel et les métissages éventuels ;
- pertinence des relations formelles et/ou stylistiques d'un élément ou d'une pièce avec d'autres productions des domaines du design ou de champs artistiques de la même époque.

– Épreuve ponctuelle écrite d'une durée de 2 heures

Elle a comme support un fonds documentaire (dessins, schémas, photographies, textes) se rapportant aux périodes traitées en cultures artistiques dans le savoir associé S1.

Le candidat doit situer l'époque et le lieu géographique auxquels peuvent se rattacher les objets (ou leurs représentations) étudiés. Il lui est demandé :

- des réponses et des commentaires écrits ;
- des croquis analytiques mettant en évidence des caractéristiques techniques et artistiques, ainsi que les organisations plastiques.

ÉPREUVE E.4

UNITÉ U.4

ÉPREUVE D'ARTS APPLIQUÉS
Épreuve commune aux deux options
COEFFICIENT 3

• 1. CONTENU DE L'ÉPREUVE

Cette épreuve vise à vérifier la capacité du candidat à proposer diverses solutions esthétiques et techniques répondant à une demande précise relative à la conception, l'adaptation d'une réalisation en lien avec les métiers d'art polynésiens et à exprimer plastiquement ses recherches.

• Modes d'évaluation

Les indicateurs d'évaluation correspondant aux compétences évaluées figurent dans la colonne « Résultats attendus » des tableaux décrivant les compétences (cf. annexe I b : référentiel de certification).

L'évaluation porte sur tout ou partie des compétences suivantes et des savoirs qui leur sont associés :

- C1.4 - Analyser les caractéristiques esthétiques, stylistiques et contextuelles d'un ouvrage existant ou en projet.
- C1.5 - Traduire graphiquement et/ou plastiquement une proposition.

Dans le cadre de cette épreuve, d'autres compétences peuvent être mobilisées sans qu'elles soient évaluées.

Critères d'évaluation

- pertinence de la sélection et de l'exploitation de la documentation fournie ;
- respect du cahier des charges ;
- faisabilité des propositions de réalisation et possibilité d'adaptation ;
- cohérence de la démarche ;
- lisibilité et expressivité de la traduction graphique ;
- qualité plastique du projet ;
- qualité esthétique de la présentation ;
- clarté des informations techniques conduisant à une compréhension précise des intentions.

- Épreuve ponctuelle écrite d'une durée de 6 heures

À partir d'un cahier des charges relevant de la conception, l'adaptation d'une réalisation sur tout ou partie d'un ouvrage en lien avec les métiers d'art polynésiens et d'une documentation iconographique et technique,

Il est demandé au candidat de :

- exploiter la documentation fournie ;
- effectuer des recherches sous forme d'esquisses ;
- sélectionner et de développer la proposition répondant le mieux au cahier des charges ;
- traduire plastiquement le projet d'étude ;
- mentionner par écrit les choix techniques.

ÉPREUVE E.5**UNITÉ U.5****ÉPREUVE SCIENTIFIQUE**

COEFFICIENT 3

• Objectifs de l'épreuve

L'épreuve de mathématiques, physique-chimie est organisée en deux parties séparées dans leur déroulement : une partie de mathématiques et une partie de physique-chimie.

Ces parties d'épreuves sont destinées à évaluer la façon dont les candidats ont atteint les grands objectifs visés par le programme, à savoir :

- pratiquer une activité mathématique et scientifique par la mise en œuvre des démarches d'investigation, de résolution de problèmes en s'appuyant sur l'expérimentation; mobiliser les outils mathématiques et scientifiques dans des situations liées à la profession ou à la vie courante ;
- rechercher l'information, la critiquer, la traiter en privilégiant l'utilisation des TIC ;
- communiquer de manière écrite et orale.

• Mode d'évaluation**MATHEMATIQUES****⇒ Épreuve ponctuelle écrite et pratique d'une durée d'une heure****coefficient 1,5****20 points**

L'évaluation est conçue pour permettre un sondage probant sur des compétences du programme.

Il s'agit d'évaluer les aptitudes à mobiliser les connaissances et compétences pour résoudre des problèmes, en particulier :

- rechercher, extraire et organiser l'information ;
- choisir et exécuter une méthode de résolution ;
- raisonner, argumenter, critiquer et valider un résultat ;
- présenter, communiquer un résultat.

Le sujet se compose de deux ou trois exercices avec des questions de difficulté progressive recouvrant une part aussi large que possible des capacités mentionnées dans le programme. L'une des parties du sujet comporte des questions dont la résolution nécessite l'utilisation des TIC (logiciels ou calculatrices).

Les thèmes mathématiques concernés portent principalement sur les domaines mathématiques les plus utiles pour résoudre un problème en liaison avec la physique, la chimie, le domaine professionnel ou la vie courante. Lorsque la situation s'appuie sur d'autres disciplines, aucune connaissance relative à ces disciplines n'est exigible des candidats et toutes les indications utiles doivent être fournies dans l'énoncé.

L'exercice qui comporte des questions dont la résolution nécessite l'utilisation des TIC est noté sur 10 points. Il permet d'apprécier l'aptitude du candidat à mobiliser les capacités et connaissances du programme pour traiter un problème dont la résolution nécessite l'utilisation de logiciels ou de calculatrices. Il permet d'évaluer les capacités à expérimenter, à simuler, à émettre des conjectures ou contrôler leur vraisemblance. La présentation de la résolution des questions nécessitant l'utilisation des TIC se fait en présence de l'examineur.

Une version, adaptée au sujet, de la grille nationale d'évaluation par compétences permet d'évaluer, au cours et à l'issue de cette partie, les aptitudes du candidat à mobiliser des connaissances et des compétences pour résoudre des problèmes ainsi que ses capacités à expérimenter, à simuler, à émettre des conjectures ou à contrôler leur vraisemblance en utilisant les TIC.

PHYSIQUE CHIMIE

⇒ **Épreuve ponctuelle écrite et pratique d'une durée d'une heure** **coefficient 1,5**
20 points

Elle repose sur un sujet, conçu en référence explicite aux capacités et connaissances du programme, qui doit permettre d'évaluer les compétences de la grille nationale d'évaluation par compétences. Ce sujet est à dominante expérimentale et se compose d'activités expérimentales et de questions complémentaires (certaines expériences peuvent nécessiter l'utilisation d'un ordinateur).

Le sujet consacre 15 points sur 20 à l'évaluation des capacités expérimentales du candidat, observées durant l'expérimentation qu'il mène, sur les observations réalisées, les mesures obtenues, leur interprétation et leur exploitation. Lors de cette évaluation, il est demandé au candidat :

- de mettre en œuvre un protocole expérimental ;
- d'utiliser correctement le matériel mis à sa disposition ;
- de mettre en œuvre les procédures et consignes de sécurité adaptées ;
- de montrer qu'il connaît le vocabulaire, les symboles, les grandeurs et les unités mises en œuvre ;
- d'utiliser une ou plusieurs relations. Ces relations sont données lorsqu'elles ne sont pas répertoriées dans la colonne « connaissances » du programme ;
- d'interpréter et de rendre compte des résultats des travaux réalisés ;
- de communiquer par écrit et à l'oral.

Le sujet intègre des questions complémentaires, relatives au contexte de l'expérimentation qui le structure et notées sur 5 points, mettant en œuvre une ou plusieurs grandeurs et relations entre elles. Les questions posées doivent permettre de vérifier que le candidat est capable :

- de montrer qu'il connaît le vocabulaire, les symboles, les grandeurs et les unités mises en œuvre ;
- d'indiquer l'ordre de grandeur d'une valeur compte tenu des mesures fournies et du contexte envisagé ;
- d'utiliser des définitions, des lois et des modèles pour répondre aux problèmes posés.

Le candidat porte, sur une fiche qu'il complète en cours de l'expérimentation, les résultats de ses observations, de ses mesures et leur interprétation, ainsi que les réponses aux questions complémentaires. Une version, adaptée au sujet, de la grille nationale d'évaluation par compétences permet d'évaluer les connaissances et capacités du candidat au cours et à l'issue de l'expérimentation.

Lorsque le sujet s'appuie sur d'autres disciplines, aucune connaissance relative à ces disciplines n'est exigible des candidats et toutes les indications utiles doivent être fournies dans l'énoncé.

ÉPREUVE E.6

UNITÉ U.6

ÉPREUVE DE LANGUE VIVANTE

COEFFICIENT 2

Cette évaluation donne lieu à une situation d'évaluation unique.

- Compétences évaluées : expression orale en continu, interaction orale et compréhension de l'écrit.
- Niveau attendu en référence à l'échelle de niveaux du C.E.C.R.L. : B1+.

- Durée : 15 minutes, sans préparation ;
 - partie 1 et partie 2 : 5 minutes maximum chacune, notées pour un total de 20 points ;
 - partie 3 : 5 minutes maximum, notée sur 10.

• **Modes d'évaluation**

⇒ **Contrôle en cours de formation**

L'évaluation a lieu au cours du dernier semestre de la formation conduisant à la délivrance du diplôme de brevet polynésien des métiers d'art. Le calendrier de cette évaluation est établi par le chef d'établissement (ou du centre de formation dans le cas d'un CFA habilité à pratiquer le CCF) après consultation des enseignants concernés. Ces derniers peuvent proposer, au sein de la période considérée, un ordre de passage des candidats qui tient compte de leur degré de maîtrise des compétences à évaluer. Les candidats reçoivent une convocation du chef d'établissement ou du directeur de centre de formation.

L'évaluation est conduite par les professeurs et/ou les formateurs enseignant les langues concernées dans l'établissement quelles que soient les classes ou groupes d'élèves qui leur sont confiés. Elle peut être organisée de manière à ce que les professeurs n'évaluent pas leurs élèves de l'année en cours.

La situation d'évaluation se compose de trois parties, chacune d'une durée maximale de cinq minutes. Aucune de ces trois parties n'est précédée d'un temps de préparation.

Partie 1

La première partie vise à évaluer la capacité du candidat à prendre la parole de manière continue. Elle prend appui sur une liste de trois thèmes ou sujets, libellés dans la langue concernée et consignés sur un document remis par le candidat à l'examineur. Ce document est au préalable validé par le professeur en charge de la formation.

Ces trois thèmes ou sujets peuvent relever d'un ou plusieurs des domaines suivants :

- celui des projets ou réalisations mis en œuvre par le candidat au cours de sa formation.
- celui de ses expériences professionnelles ou personnelles liées à son étude ou sa pratique de la langue étrangère concernée ;
- celui de la culture quotidienne, contemporaine ou patrimoniale du ou des pays où la langue étrangère étudiée est parlée, le candidat pouvant s'exprimer sur une œuvre étrangère (œuvre, objet, produit, manifestation, événement...)

L'examineur choisit un des thèmes ou sujets proposés et invite le candidat à s'exprimer. Ce dernier dispose de cinq minutes maximum pour présenter, à l'oral et en langue étrangère, le thème ou le sujet en question.

Au cours de cette phase d'expression en continu, l'examineur doit laisser le candidat aller au bout de ce qu'il souhaite dire et veiller à ne pas l'interrompre, quelles que soient ses éventuelles hésitations.

Partie 2

La deuxième partie vise à évaluer la capacité du candidat à interagir en langue étrangère et son aptitude à s'exprimer et à communiquer spontanément. L'examineur conduit avec le candidat un échange oral d'une durée maximum de cinq minutes. Cet échange commence par prendre appui sur le propos du candidat et comporte des questions, des demandes d'explications ou d'illustrations complémentaires. L'échange peut ensuite s'ouvrir à d'autres sujets.

Partie 3

La troisième partie, qui vise à évaluer la capacité du candidat à comprendre un document écrit rédigé en langue étrangère, est conduite en langue française. Elle prend appui sur un document inconnu en langue étrangère ne comportant pas plus de 15 lignes (ligne s'entend au sens de 70 signes environ, y compris les blancs et signes de ponctuation) mis à la disposition du candidat par l'examineur. Ce document peut relever de genres différents. Il peut être informatif, descriptif, narratif ou argumentatif. Il est authentique, c'est-à-dire non élaboré ou adapté à des fins d'enseignement. Son degré de difficulté correspond au niveau du C.E.C.R.L. attendu. Il peut comporter des éléments iconographiques. Il est en lien avec le champ professionnel dont relève la spécialité du candidat sans pour autant présenter un caractère professionnel ou technique excessif.

L'examineur laisse au candidat le temps nécessaire pour prendre connaissance du support. Durant cette prise de connaissance, le candidat n'est pas autorisé à annoter le document ni à prendre des notes. L'examineur pose ensuite, en français, au candidat des questions graduées (du général au particulier) visant à vérifier son degré de compréhension. Le nombre de questions posées au candidat ne saurait être inférieur à quatre ni excéder six. Enfin, l'examineur peut éventuellement demander au candidat de lire à haute voix tout ou partie du document. Il veille à ce que le candidat restitue le document support de la partie 3 de l'épreuve.

Pour chaque candidat, l'examineur établit son évaluation à partir de la fiche d'évaluation et de notation correspondant à la langue présentée. Cette fiche fait l'objet d'une publication par note de service.

À l'issue de la situation de CCF, l'examineur formule une proposition de note et une appréciation. Cette proposition de note ainsi que l'appréciation ne sont pas communiquées au candidat.

La note finale est arrêtée par le jury.

⇒ Épreuve ponctuelle orale d'une durée de 15 minutes

- **Compétences évaluées** : expression orale en continu, interaction orale et compréhension de l'écrit.
- **Niveau attendu en référence à l'échelle de niveaux du C.E.C.R.L.** : B1+.
- **Durée** : 15 minutes, précédées d'un temps de préparation de 5 minutes pour la première partie de l'épreuve ;
- **partie 1 et partie 2** : 5 minutes maximum chacune, notées pour un total de 20 points ; **partie 3** : 5 minutes maximum, notée sur 10.

Cette épreuve est organisée par le recteur d'académie dans un centre d'examen. Le candidat reçoit une convocation.

L'épreuve a pour but d'évaluer l'aptitude du candidat à s'exprimer oralement et à interagir en langue étrangère ainsi qu'à comprendre un document écrit rédigé en langue étrangère.

L'épreuve se compose de trois parties, chacune d'une durée maximale de cinq minutes. Seule la première partie est précédée d'un temps de préparation.

Partie 1

La première partie de l'épreuve prend appui sur un document inconnu remis au candidat par l'examineur.

Ce document peut relever de genres différents : image publicitaire, dessin humoristique, photographie, reproduction d'une œuvre plastique, citation, proverbe, aphorisme, brève histoire drôle, simple question invitant le candidat à prendre position sur un thème d'actualité ou un phénomène de société, slogan, titre d'article de presse...

Le candidat dispose de cinq minutes pour prendre connaissance du document, organiser ses idées et préparer son propos. Il dispose ensuite de cinq minutes maximum pour s'exprimer, à l'oral et en langue étrangère, à propos du document en question. Au cours de cette phase d'expression en continu, l'examineur doit laisser le candidat aller au bout de ce qu'il souhaite dire et veiller à ne pas l'interrompre, quelles que soient ses éventuelles hésitations.

Le document doit permettre au candidat de prendre la parole librement sans qu'un commentaire formel soit exigé.

Partie 2

La deuxième partie vise à évaluer la capacité du candidat à interagir en langue étrangère et son aptitude à s'exprimer et à communiquer spontanément. L'examineur conduit avec le candidat un échange oral d'une durée maximum de cinq minutes. Cet échange commence par prendre appui sur le propos du candidat et comporte des questions, des demandes d'explications ou d'illustrations complémentaires. L'échange peut ensuite s'ouvrir à d'autres sujets.

Partie 3

La troisième partie, qui vise à évaluer la capacité du candidat à comprendre un document écrit rédigé en langue étrangère, est conduite en langue française. Elle prend appui sur un document inconnu en langue étrangère ne comportant pas plus de 15 lignes (ligne s'entend au sens de 70 signes environ y compris les blancs et signes de ponctuation) mis à la disposition du candidat par l'examineur. Ce document peut relever de genres différents ; Il est informatif, descriptif, narratif ou argumentatif. Il est authentique, c'est-à-dire non élaboré ou adapté à des fins d'enseignement. Son degré de difficulté correspond au niveau du C.E.C.R.L. attendu. Il peut comporter des éléments iconographiques. Il peut être en lien avec le champ professionnel dont relève la spécialité du candidat. Dans ce cas, on évitera une spécialisation ou technicité excessive.

L'examineur laisse au candidat le temps nécessaire pour prendre connaissance du support. Durant cette phase, le candidat n'est pas autorisé à annoter le document ni à prendre des notes. L'examineur pose ensuite, en français, au candidat des questions graduées (du général au particulier) visant à vérifier son degré de compréhension. Le nombre de questions posées ne saurait être inférieur à quatre ni excéder six. Enfin, l'examineur peut éventuellement demander au candidat de lire à haute voix tout ou partie du document. Il veille à ce que le candidat ne conserve ni les documents supports des première et troisième parties de l'épreuve, ni les notes éventuellement prises pendant le temps de préparation de la première partie. Ces dernières sont détruites.

Pour chaque candidat, l'examineur établit son évaluation à partir de la fiche d'évaluation et de notation correspondant à la langue) présentée. Cette fiche fait l'objet d'une publication par note de service.

À l'issue de l'épreuve, l'examineur formule une proposition de note et une appréciation. Cette proposition de note ainsi que l'appréciation ne sont pas communiquées au candidat.

La note finale est arrêtée par le jury.

À l'issue de l'épreuve, l'examineur formule une proposition de note et une appréciation. Cette proposition de note ainsi que l'appréciation ne sont pas communiquées au candidat.

La note finale est arrêtée par le jury.

ÉPREUVE E.7

UNITÉ U.7

ÉPREUVE DE FRANÇAIS – HISTOIRE GÉOGRAPHIE – ÉDUCATION CIVIQUE

COEFFICIENT 5

• **Mode d'évaluation**

FRANCAIS

⇒ **Épreuve ponctuelle écrite d'une durée de 2 h 30**

coefficient 2,5

Support : un corpus de textes et documents (2 à 3) référencé à l'un des objets d'étude de l'année de terminale.

Première partie : compétences de lecture (10 points)

3) Question portant sur le corpus : « présentation du corpus »

Le candidat rédige quelques lignes (de 3 à 6 environ) pour présenter les relations que les documents proposés dans le corpus entretiennent entre eux.

4) Question(s) portant sur un ou des documents du corpus : « analyse et interprétation »

Le candidat analyse un ou deux effets d'écriture (inscrits dans le libellé de la ou des deux questions) et en propose une interprétation.

Deuxième partie : compétences d'écriture (10 points)

Dans le libellé du sujet une question est posée en lien avec le corpus proposé en première partie.

Le candidat répond à cette question en une quarantaine de lignes et de façon argumentée.

HISTOIRE GÉOGRAPHIE ET ÉDUCATION CIVIQUE

⇒ **Épreuve ponctuelle écrite d'une durée de 2 heures**

coefficient 2,5

L'épreuve comporte trois parties, notées respectivement 9, 4 et 7 points.

La première partie porte sur les sujets d'étude, soit d'histoire soit de géographie. Elle propose deux sujets au choix. Chaque sujet est composé d'une ou plusieurs questions et peut comporter un support documentaire.

La deuxième partie porte sur le programme d'éducation civique. Elle est composée d'une question et peut comporter un support documentaire.

La troisième partie porte sur la discipline qui n'est pas l'objet de la première partie. Elle consiste en une analyse de document(s) portant sur les situations d'un des sujets d'étude.

ÉPREUVE E.8

UNITÉ U.8

ÉPREUVE D'ÉDUCATION PHYSIQUE & SPORTIVE

COEFFICIENT 1

⇒ **Épreuve ponctuelle et par contrôle en cours de formation**

Les modalités de l'épreuve d'éducation physique et sportive sont définies par l'arrêté du 15 juillet 2009 relatif aux modalités d'organisation du contrôle en cours de formation et de l'examen terminal pour l'éducation physique et sportive aux examens du baccalauréat professionnel, du certificat d'aptitude professionnelle et du brevet d'études professionnelles (Journal officiel du 31 juillet 2009, BOEN du 27 août 2009) et la note de service n° 09-141 du 8 octobre 2009 relative à l'éducation physique et sportive aux examens du baccalauréat professionnel, du certificat d'aptitude professionnelle et du brevet d'études professionnelles (BOEN du 12 novembre 2009).

ÉPREUVE EF 1**UNITÉ UF 1****ÉPREUVE FACULTATIVE DE LANGUE VIVANTE**

⇒ **Épreuve ponctuelle orale d'une durée de 15 minutes** précédée d'un temps de préparation de 5 minutes pour la première partie de l'épreuve.

Partie 1 et partie 2 : 5 minutes maximum chacune, notées pour un total de 20 points.
Partie 3 : 5 minutes maximum, notée sur 10.

Niveau attendu en référence à l'échelle de niveaux du C.E.C.R.L. : B1+.

Cette épreuve est organisée par le recteur d'académie dans un centre d'examen. Le candidat reçoit une convocation.

Elle a pour but d'évaluer l'aptitude du candidat à s'exprimer oralement en langue étrangère (de façon continue et en interaction) et à comprendre un document écrit rédigé en langue étrangère.

L'épreuve se compose de trois parties, chacune d'une durée maximale de cinq minutes. Seule la première partie est précédée d'un temps de préparation.

Partie 1

La première partie de l'épreuve prend appui sur un document inconnu remis au candidat par l'examineur.

Ce document peut relever de genres différents : image publicitaire, dessin humoristique, photographie, reproduction d'une œuvre plastique, citation, proverbe, aphorisme, brève histoire drôle, question invitant le candidat à prendre position sur un thème d'actualité ou un phénomène de société, slogan, titre d'article de presse...

Le candidat dispose de cinq minutes pour prendre connaissance du document, organiser ses idées et préparer son propos. Il dispose ensuite de cinq minutes maximum pour s'exprimer, à l'oral et en langue étrangère, à propos du document en question. Au cours de cette phase d'expression en continu, l'examineur doit laisser le candidat aller au bout de ce qu'il souhaite dire et veiller à ne pas l'interrompre, quelles que soient ses éventuelles hésitations.

Le document doit permettre au candidat de prendre la parole librement, sans qu'un commentaire formel soit exigé.

Partie 2

La deuxième partie vise à évaluer la capacité du candidat à interagir en langue étrangère et son aptitude à s'exprimer et à communiquer spontanément. L'examineur conduit avec le candidat un échange oral d'une durée maximum de cinq minutes. Cet échange commence par prendre appui sur le propos du candidat et comporte des questions, des demandes d'explications ou d'illustrations complémentaires. L'échange peut ensuite s'ouvrir à d'autres sujets.

Partie 3

La troisième partie, qui vise à évaluer la capacité du candidat à comprendre un document écrit rédigé en langue étrangère, est conduite en langue française. Elle prend appui sur un document inconnu en langue étrangère ne comportant pas plus de 15 lignes (ligne s'entend au sens de 70 signes environ y compris les blancs et signes de ponctuation) mis à la disposition du candidat par l'examineur.

Ce document peut relever de genres différents. Il est informatif, descriptif, narratif ou argumentatif. Il est authentique, c'est-à-dire non élaboré ou adapté à des fins d'enseignement. Son degré de difficulté correspond au niveau du C.E.C.R.L. attendu. Il peut comporter des éléments iconographiques. Il peut être en lien avec le champ professionnel dont relève la spécialité du candidat. Dans ce cas, on évitera une spécialisation ou technicité excessive.

L'examineur laisse au candidat le temps nécessaire pour prendre connaissance du support. Durant cette prise de connaissance, le candidat n'est pas autorisé à annoter le document ni à prendre des notes. L'examineur pose ensuite, en français, des questions graduées (du général au particulier) visant à évaluer chez le candidat son degré de compréhension du document. Le nombre de questions posées au candidat ne saurait être inférieur à quatre ni excéder six. Enfin, l'examineur peut éventuellement demander au candidat de lire à haute voix tout ou partie du document.

L'examineur veille à ce que le candidat ne conserve ni les documents supports des première et troisième parties de l'épreuve, ni les notes éventuellement prises pendant le temps de préparation de la première partie. Ces dernières sont détruites.
Pour chaque candidat, l'examineur établit son évaluation à partir de la fiche d'évaluation et de notation qui fait l'objet d'une publication par note de service.

À l'issue de l'épreuve, l'examineur formule une proposition de note et une appréciation. Cette proposition de note ainsi que l'appréciation ne sont pas communiquées au candidat.
La note finale est arrêtée par le jury.

DÉFINITION DE L'ÉPREUVE FACULTATIVE DE LANGUE DES SIGNES FRANÇAISE (L.S.F.)

⇒ **Épreuve ponctuelle orale d'une durée de 20 minutes** précédée d'un temps de préparation de 30 minutes
(Y compris le temps nécessaire à la connaissance des documents proposés au candidat).

L'épreuve prend appui sur un document apporté par l'examineur. Durant toute l'épreuve, l'examineur et le candidat ne communiquent qu'en langue des signes à l'exclusion de tout autre langage.

Déroulement de l'épreuve :

Pendant le temps de préparation de 30 minutes, l'examineur propose au candidat deux documents :

- un document iconographique contemporain,
- un texte contemporain, écrit en français d'une longueur maximale de 2000 signes typographiques.

Au cours de la même journée d'interrogation, chaque examinateur veillera à proposer deux documents différents à chaque candidat.

Le candidat choisit sur lequel des deux documents portera son évaluation (le temps utilisé pour découvrir les documents fait partie intégrante des 30 minutes de préparation).

Le candidat présente le document qu'il a choisi sans être interrompu ni relancé par l'examineur.

Cette présentation, qui ne doit pas être un commentaire formel, est suivie d'un entretien conduit par l'examineur qui, prenant appui sur le document support et l'exposé du candidat, formule des questions pour, par exemple, permettre au candidat de préciser une analyse ou un point de vue ou de développer une idée

Critères d'évaluation :

On attend du candidat qu'il s'exprime clairement dans une gamme de langue suffisamment étendue pour pouvoir décrire, exprimer un point de vue, voire développer une argumentation.

Le candidat doit :

a) pour la présentation du document (durée : 5 minutes, notée sur 10 points)

- être capable de rendre compte du contenu du document qui lui est proposé, pouvoir le décrire, expliciter la situation ou le thème présenté, apporter un commentaire personnel s'il le juge approprié ou pertinent.
- faire la preuve de sa capacité à signer clairement, à un rythme naturel et à un niveau qui n'entrave pas la transmission de sa présentation.

b) pour l'entretien (durée : 25 minutes, noté sur 10 points)

- comprendre des signes familiers et fréquents portant sur des domaines familiers ou des questions d'actualité que l'examineur utilise de façon naturelle.
- être capable de faire face à une situation de communication où il lui est demandé de bien recevoir un message ou une question, afin de pouvoir réagir ou répondre en s'exprimant à son tour par des signes clairs et à un rythme convenable.
- faire preuve d'une certaine aisance : signer en continu pour exprimer ou défendre un point de vue, argumenter, voire apporter une contradiction.

Le candidat, tout comme l'examineur, peut étendre la discussion sur d'autres points sans lien direct avec le document.

Annexe 3

PÉRIODE DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

La période de formation en milieu professionnel est une phase déterminante de la formation menant au diplôme. En interaction avec la formation dispensée en centre de formation, elle doit être comprise comme une période d'apprentissage plutôt que d'approfondissement des compétences et des connaissances acquises en établissement.

Le temps de formation en milieu professionnel est réparti sur les deux années. Les documents et matériels pédagogiques nécessaires à la formation et à l'évaluation sont définis, à partir des objectifs du référentiel, en commun par les formateurs de l'établissement et le tuteur de l'entreprise concernée.

OBJECTIFS

Les périodes de formation en milieu professionnel permettent à l'élève :

- d'appréhender concrètement la réalité des contraintes économiques, humaines, techniques, réglementaires d'une entreprise ou d'un atelier ;
- d'appréhender des méthodes de travail ;
- d'exécuter des interventions conformes au référentiel des activités professionnelles ;
- d'utiliser des matériels spécifiques ;
- d'appréhender des réalités du secteur professionnel ;
- d'observer et analyser, au travers de situations réelles, les différents aspects d'une stratégie de qualité et la perception concrète des coûts induits par d'éventuels manquements ;
- d'exploiter ces acquis dans le domaine de la communication en mettant en œuvre de véritables relations avec les différents interlocuteurs de l'entreprise ;
- d'appréhender la structure (statut administratif et juridique, organisation, partenaires, sous-traitants...) d'une entreprise ou d'un atelier.

ORGANISATION

Toute l'équipe pédagogique est concernée par la période de formation en milieu professionnel et participe à l'organisation et au suivi conformément à la circulaire 2000-095 du 26 juin 2000 (BO n° 25 du 29 juin 2000), relative à l'encadrement des périodes en entreprise.

Chaque professeur participe aux visites en entreprise ou en atelier en accord avec le maître de stage. Une planification de ces visites est établie par l'équipe pédagogique et le maître de stage. Pour chaque période de formation, un plan individuel de formation type livret de compétences, passeport ou livret d'apprentissage est préalablement négocié entre l'équipe pédagogique, l'établissement scolaire et l'élève lui-même.

Ce document présente :

- les compétences et savoirs à acquérir pendant la période de formation en milieu professionnel ;
- les pré-requis indispensables pour aborder la formation en milieu professionnel, décrite dans le contrat de formation ;
- les modalités de formation dans l'entreprise ou l'atelier (tâches confiées en autonomie ou accompagnées, matériels utilisés, services et équipes concernés...) ;

- les modalités d'évaluation des compétences.

1. Voie scolaire.

La durée de la formation en milieu professionnel est de **12 semaines**.

La formation en milieu professionnel doit faire obligatoirement l'objet d'une convention entre l'entreprise d'accueil et le chef d'établissement conformément à la convention-type établie par la note de service n° 2008-176 du 24 décembre 2008. (BO n° 2 du 8 janvier 2009).

Suivi de la période de formation en milieu professionnel

Chaque période de formation en milieu professionnel est validée par un bilan individuel établi conjointement par le maître de stage, l'équipe pédagogique de l'établissement scolaire et l'élève lui-même.

Ce bilan précise :

- les tâches et activités confiées à l'élève par rapport au plan individuel de formation en milieu professionnel ;
- les performances réalisées par l'élève pour chacune des compétences prévues au plan individuel de formation en entreprise décrit ci-dessus ;
- les connaissances associées acquises.

Au terme de chaque période de formation en milieu professionnel, l'élève constitue un compte rendu des activités qu'il remet dans les délais fixés par l'équipe pédagogique.

Le compte rendu des activités aborde, en préambule, l'organisation de l'entreprise ou de l'atelier et le secteur professionnel concerné. Il doit mettre en évidence les tâches ou travaux significatifs réalisés en précisant le niveau d'autonomie et la participation à l'action collective. L'organisation des travaux et l'approche des coûts de réalisation doivent être abordées. Chaque compte rendu devra se limiter à 6 pages auxquelles peuvent être jointes des annexes.

À partir de la totalité des comptes rendus d'activités, l'élève réalise une synthèse de trois activités maximum jugées comme les plus significatives après validation de l'équipe pédagogique. Cette synthèse se présente sous forme de fiches techniques. Elle est accompagnée d'une fiche de présentation du secteur professionnel et des entreprises ou des ateliers dans lesquels ces activités ont été réalisées. Les documents ou informations collectés doivent respecter les règles de confidentialité propres à l'entreprise ou à l'atelier.

Le dossier de synthèse (fiches techniques et fiche de présentation du secteur professionnel) ne doit pas excéder 5 pages format A4 et les annexes éventuelles 15 pages.

Au dossier de synthèse sont également jointes les attestations de stage. Elles permettent de vérifier la conformité réglementaire de la formation en milieu professionnel (dates, durée, secteur d'activité).

Le dossier de synthèse doit être rendu 15 jours avant la date de début des examens.

Un candidat qui ne présente pas l'ensemble des pièces ne peut pas faire valider la partie évaluant la formation en milieu professionnel de l'épreuve E1.

2. Voie de l'apprentissage.

La durée de la formation en milieu professionnel est incluse dans la formation en entreprise.

Afin d'assurer une cohérence dans la formation, l'équipe pédagogique du centre de formation d'apprentis doit veiller à informer les maîtres d'apprentissage des objectifs des différentes périodes de formation et plus particulièrement de leur importance dans la réalisation du rapport d'activités.

L'apprenti constitue un dossier de synthèse identique à celui défini pour la voie scolaire ci-dessus.

Le dossier de synthèse doit être rendu 15 jours avant la date de début des examens.

3. Voie de la formation continue.

a) Candidat en situation de première formation ou de reconversion.

La durée de formation en milieu professionnel s'ajoute aux durées de formation dispensées dans le cadre de la formation continue.

Le stagiaire peut avoir la qualité de salarié d'un autre secteur professionnel. Lorsque cette préparation s'effectue dans le cadre d'un contrat de travail de type particulier, le stage obligatoire est inclus dans la période de formation dispensée en milieu professionnel si les activités effectuées sont en cohérence avec les exigences du référentiel et conformes aux objectifs.

Le candidat rédige un dossier de synthèse identique à celui défini pour la voie scolaire ci-dessus.

Le dossier de synthèse doit être rendu au moins 15 jours avant la date de début des examens.

b) Candidat en situation de perfectionnement.

Le certificat de stage est remplacé par un ou plusieurs certificats de travail attestant que l'intéressé a été occupé dans les activités relevant du secteur professionnel concerné par les métiers de la ferronnerie d'art en qualité de salarié à temps plein, pendant six mois au moins au cours de l'année précédant l'examen ou à temps partiel pendant un an au cours des deux années précédant l'examen.

Sur la base de son expérience, le candidat rédige un dossier de synthèse identique à celui défini pour la voie scolaire ci-dessus.

4. Candidat qui se présente au titre de l'expérience professionnelle.

Ce candidat constitue un dossier conformément aux dispositions prévues pour le dossier de synthèse défini ci-dessus.

5. Candidat positionné

Pour les candidats ayant bénéficié d'une décision de positionnement en application de l'article D. 337-130 du code de l'éducation, la durée de formation en milieu professionnel ne peut être inférieure à :

- 6 semaines pour les candidats de la voie scolaire ;
- 6 semaines pour les candidats de la formation professionnelle continue.

Annexe 2

Arrêté portant création du brevet polynésien des métiers d'art**Brevet polynésien des métiers d'art - Horaire élève**

Durée du cycle : 72 semaines dont 12 à 16 semaines de périodes de formation en milieu professionnel et 2 semaines d'examen

Disciplines	Volume horaire du cycle 2 ans
Enseignements généraux	
Français, histoire - géographie, éducation civique	230
Langue vivante	120
Mathématiques/sciences physiques et chimiques	140
Économie - gestion	56
EPS	112
Total enseignements généraux	658
Enseignements professionnels	
Enseignement professionnel	738
Arts appliqués et expérimentations plastiques	194
Cultures artistiques, Art polynésien	164
Total enseignements professionnels	1096
Accompagnement personnalisé	30
Total enseignements obligatoires	1784

Annexe 3

Arrêté portant création du brevet polynésien des métiers d'art

Liste des diplômes ouvrant droit à dispense des unités scientifique, langue vivante, français-histoire géographie- éducation civique et éducation physique et sportive

- ✓ Baccalauréat général
- ✓ Baccalauréat technologique
- ✓ Baccalauréat professionnel
- ✓ Brevet des métiers d'art
- ✓ Brevet polynésien des métiers d'art
- ✓ Brevet de technicien
- ✓ Brevet de technicien agricole
- ✓ Diplôme de technicien des métiers du spectacle
- ✓ Diplôme de technicien podio-orthésiste
- ✓ Diplôme de technicien prothésiste-orthésiste